

Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

Perspectives futures de notre économie - Discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, à l'occasion du 50e anniversaire de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs	1
La place financière du Luxembourg à la lumière des développements récents sur le marché international - Discours de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Economie et du Trésor devant l'Institut Royal des Relations Internationales à Bruxelles	5
La visite officielle à Luxembourg de Monsieur Chaim Herzog, Président de l'Etat d'Israël	10
Visite officielle à Luxembourg du Secrétaire général de l'OTAN	13
La nouvelle Commission des Communautés Européennes	14
Visite officielle de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, au Danemark	15
La Conférence sur la situation d'urgence en Afrique - Discours de Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères	6
Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe sur les droits de l'Homme à Vienne - Discours de Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères	17
La première séance publique de la Chambre des Députés en 1985	20
Le Prix Joseph Bech 1985	22
Le Groupe des Plans Nucléaires de l'OTAN réuni à Luxembourg	25
Conjoncture de l'économie luxembourgeoise en 1984 et perspectives pour 1985	27
L'industrie du papier, de l'imprimerie et de l'édition dans la statistique au Grand-Duché	29
L'activité de l'ARBED en 1984	35
La Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion (RTL) en 1984	37
La Bourse de Luxembourg en 1984	38
Les délégations de compétence accordées aux Secrétares d'Etat Johny Lahure et Robert Goebbels	40

2/1985

Janvier - Avril

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

Perspectives futures de notre économie

Au cours d'une séance académique qui a eu lieu le 26 janvier 1985 en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs a commémoré le 50e anniversaire de sa fondation. A cette occasion Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé un discours sur les perspectives futures de notre économie. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours:

Permettez-moi tout d'abord de présenter mes plus vives félicitations à l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs qui, aujourd'hui, fête les 50 ans de sa fondation, et de lui exprimer d'emblée mes plus sincères vœux de succès pour ses activités futures au service de ses membres et de la communauté nationale tout entière.

Le sujet que j'ai l'honneur d'exposer devant vous, et qui s'articule autour des perspectives futures de notre économie, semble a priori ne pas présenter de lien direct avec l'objet de la séance académique d'aujourd'hui. En axant mon intervention sur l'évolution à moyen et long terme, j'espère cependant ne pas seulement donner un coup de chapeau à la longévité dont fait preuve votre association, mais aussi, et peut-être surtout, réussir également à mettre en relief le rôle particulier et grandissant qui revient à la communauté des ingénieurs en ces temps de mutations économiques.

Qui dit changements structurels, dit en effet investissements dans l'avenir. Voilà précisément le défi que doit relever le Gouvernement, et à travers lui ou plutôt avec lui, la communauté nationale tout entière. Les forces vives de la nation, dont votre association fait assurément partie, sont donc appelées à produire un effort exceptionnel en vue de nous faire retrouver le chemin de l'imagination et de l'offensive. La prospérité du pays et le bien-être de ses citoyens sont à ce prix:

La vigueur de mes propos peut surprendre à ce moment précis où après des années de stagnation, voire de récession, l'économie tant luxembourgeoise que mondiale se retrouve enfin dans la phase ascendante d'un cycle conjoncturel. Aussi mon intention n'est-elle nullement ni de minimiser en quoi que ce soit les effets bénéfiques de cette reprise, ni de freiner le processus de rétablissement progressif d'un état de confiance dans le chef des principaux acteurs de la vie économique et sociale.

L'évolution conjoncturelle de l'économie luxembourgeoise au cours de l'année écoulée doit sans doute être considérée comme positive. Les experts font état d'une croissance en termes réels du produit intérieur brut d'environ 2% en 1984 et s'attendent à ce que la progression sera du même ordre de grandeur en 1985. La reprise des activités économiques s'est déroulée dans un climat de net ralentissement de la hausse des prix, la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation ayant pu être ramenée de 7,8% en avril dernier à 3,2% en novembre. Même si le chômage ne recule point - la création de nouveaux emplois étant contrebalancée en partie par le dégageant de personnel dans les entreprises en difficultés ou en reconstruction -, nous avons néanmoins réussi à endiguer la progression

rapide du chômage à laquelle on assistait depuis des années.

Dès que l'on examine de plus près les conditions dans lesquelles se déroule ce redressement conjoncturel, on est cependant amené à apporter quelques retouches au tableau d'ensemble fort favorable que je viens de brosser et que récemment encore l'OCDE a confirmé dans le cadre de son rapport annuel au sujet de l'économie belgo-luxembourgeoise. Je me livrerai à cet exercice en ayant surtout à coeur de dévoiler les facteurs structurels qui influencent l'évolution économique, et plus précisément les conditions de la reprise conjoncturelle.

Si la relance notée à l'étranger depuis quelque temps déjà vient d'atteindre également notre pays, elle n'a pu le faire qu'avec un certain retard et de façon peu spectaculaire dans son ensemble. La reprise est donc essentiellement le fait de la demande externe, et notamment de la croissance formidable des exportations de produits sidérurgiques, cette croissance s'étant traduite par une augmentation de la production d'acier brut de 21% en 1984.

Quant à la consommation interne - publique ou privée - et aux investissements dans le logement, ils sont restés relativement faibles sous l'effet notamment des ponctions sur le pouvoir d'achat des ménages et de la discipline budgétaire de l'Etat. Les revenus privés ont souffert bien entendu de la désindexation passagère des revenus salariaux, des prélèvements opérés sous forme d'impôt de solidarité ainsi que des mesures d'économie dans le chef des entreprises et de l'Etat.

Nous voilà arrivés au coeur du problème: La taille et le degré d'ouverture de l'économie luxembourgeoise font qu'elle se trouve exposée davantage que d'autres à une concurrence internationale souvent acharnée. Il va sans dire que certains secteurs sont plus exposés que d'autres: Les entreprises industrielles orientées de façon quasi exclusive vers l'exportation sont essentiellement preneurs de prix, tandis que certains services, privés et publics, sont bien plus libres dans la formation du prix de leurs produits. Concernant le commerce, l'artisanat et le bâtiment, c'est-à-dire les branches axées avant tout sur le marché interne, elles se trouvent dans une position intermédiaire sans qu'on puisse pour autant les qualifier de secteur protégé.

La politique économique pratiquée par les Gouvernements successifs a évidemment dû tenir compte de cette diversité en matière de compétitivité relative. Aussi l'approche adoptée par le Gouvernement issu des élections de juin dernier vise-t-elle à rechercher un équilibre, aussi fragile soit-il, entre l'amélioration de la compétitivité relative des entreprises d'une part, et le soutien de la demande interne, d'autre part. Sa politique économique est constituée par tout un paquet de mesures qui se veulent être cohérentes et dont les effets ne doivent pas se neutraliser mutuellement.

Permettez-moi d'illustrer cette approche en isolant du paquet d'ensemble ce sujet d'actualité que constitue l'indexation des salaires. Même d'un point de vue purement économique, la solution envisagée ne pouvait pas se limiter au seul objectif de la diminution du coût rela-

tif des facteurs de production, mais elle devait également se soucier du maintien en volume de la demande interne. Ces deux objectifs - sauvegarde de la position concurrentielle relative des entreprises et sauvegarde du pouvoir d'achat - ont amené le Gouvernement à proposer le redémarrage d'un mécanisme d'indexation des salaires qui, dès le départ, prévoit la faculté de modulation en cas de dégradation notable de la position concurrentielle de nos entreprises sur les marchés internationaux. Une telle modulation est-elle probable? La réponse dépendra évidemment de l'évolution future de l'économie mondiale et du succès que rencontrera la politique économique mise en place.

En ce qui concerne les perspectives économiques, elles s'annoncent assez peu favorables à moyen terme. L'Europe risque de connaître un nouveau déclin relatif de sa puissance économique durant le reste de la présente décennie, avec toutes les conséquences qui en découleraient pour l'emploi et le niveau de vie de sa population.

Les raisons qui justifient cette préoccupation sont nombreuses. Les deux chocs pétroliers et l'instabilité du contexte monétaire et financier international sont certes en partie responsables de la perte de vitesse déjà constatée, mais il serait vain de s'attarder à ces seuls éléments et de négliger les causes internes. Par causes internes, il faut entendre la rigidité excessive des marchés et des structures économiques, le niveau élevé des coûts de production influençant défavorablement la compétitivité, l'insuffisance de l'investissement productif, le ralentissement des progrès de productivité ainsi que le retard dans le développement des technologies nouvelles.

Il est grave de constater que du fait de l'insuffisance des investissements depuis plusieurs années, l'appareil productif de l'industrie européenne vieillit alors que plusieurs de ses concurrents se modernisent. L'industrie européenne risque l'obsolescence en ce qui concerne la production des biens mettant en oeuvre des technologies nouvelles et l'introduction de procédés de fabrication modernes. Ce retard, s'il se maintient, risque d'être un facteur de stagnation grave et durable pour l'économie européenne.

Le nécessaire processus de mutations structurelles profondes a été fortement accentué par un facteur nouveau: l'émergence du Japon et des pays nouvellement industrialisés en tant que concurrents dans le domaine industriel. Ces pays ont en effet rapidement évolué vers une production à forte teneur en capital et ont acquis un avantage compétitif appréciable en combinant une main d'oeuvre à bas salaires peu qualifiée avec une technologie moderne. L'ancien monde, Etats-Unis compris, doit, par conséquence, relever un défi, celui de trouver de nouveaux moyens de croissance industrielle.

L'OCDE a qualifié l'expérience des années 70 d'école des chocs sévères. Nous y avons appris que l'amélioration durable des niveaux de vie exige non seulement une adaptation permanente à un changement permanent, mais encore la souplesse qui permet de s'adapter aux chocs soudains.

L'Europe étant caractérisée par un état certain d'infériorité technique vis-à-vis des pays les plus avancés et par une grande vulnérabilité à terme à la concurrence du tiers monde, Michel ALBERT croit qu'il n'est peut-

être même pas exagéré de parler d'une Europe soumise à un véritable choc technologique. Et l'ancien commissaire au plan va jusqu'à dire que l'Europe est en train de rater la troisième révolution industrielle.

Aussi les prochaines années de la décennie 80 vont-elles être décisives: ou bien l'Europe réussira à retrouver un niveau d'investissement et une concentration des investissements dans les secteurs prioritaires tels qu'elle puisse retrouver un rythme et une stratégie acceptables du développement ou bien elle risque de connaître un déclin qui ira en s'aggravant. Dans ces conditions, le comportement des agents économiques et des Gouvernements en matière de volume et de choix des investissements comme en matière d'environnement économique général sera donc crucial.

Face à ce grand défi que notre pays doit relever, le Gouvernement s'est fixé comme objectif fondamental et prioritaire de son action la restructuration et la diversification des structures économiques et l'adaptation de l'appareil de production national aux exigences d'une concurrence internationale sans pitié.

Je voudrais préciser d'emblée que la réponse à ce défi n'est pas de la seule responsabilité de l'Etat, mais qu'elle doit être la préoccupation majeure de tous les agents économiques et sociaux, de tous les citoyens. Ce défi exige de chacun d'entre nous un effort constant d'imagination et impose plus particulièrement aux entreprises une recherche permanente visant à un accroissement de la productivité et à une amélioration de la qualité des produits et services.

Certes la modernisation de notre tissu économique a fait d'indéniables progrès au cours des dernières années sous l'effet des initiatives gouvernementales, du dynamisme des dirigeants économiques et des moyens très importants mis en oeuvre. Nous avons emprunté la bonne direction et nous avançons fort bien. Il faut cependant convenir que les problèmes structurels de notre appareil de production restent considérables et que nous aurons encore du pain sur la planche pour toute une série d'années. D'imposants efforts restent nécessaires, mais il est permis d'être confiant dans l'avenir.

Cette confiance, comment se justifie-t-elle? Je ne me lancerai pas dans une présentation théorique de notre politique économique, les remèdes à la crise découlant en effet des réflexions approfondies que je viens de vous livrer au sujet de l'origine et des causes de la récession. Je tâcherai plutôt de vous exposer les atouts dont le Gouvernement entend se servir pour relancer le développement économique. Ce faisant, je ne vous cacherai cependant pas les risques potentiels qui nous guettent en cours de route.

En matière d'incitation directe à l'investissement, nous déployons nos efforts dans trois domaines au moins. Il faut en effet assainir et redimensionner la sidérurgie, il faut moderniser les entreprises existantes en élargissant leurs marchés et la palette de leurs produits et en adaptant leur mode de production et, enfin, il faut tenter d'implanter de nouvelles entreprises venant notamment de l'extérieur.

Concernant l'industrie sidérurgique, les pouvoirs publics et les partenaires sociaux ont poursuivi leurs efforts en vue de parfaire la restructuration de ce secteur qui continue à jouer un rôle vital dans l'économie

luxembourgeoise. L'ensemble de ces efforts conjoints de toutes les parties intéressées a permis de redresser fondamentalement une situation difficile, tant du point de vue financier que social, et de jeter les bases d'une consolidation à long terme de la viabilité de la sidérurgie luxembourgeoise.

Certes la sidérurgie n'est pas exempte des mutations technologiques et, dès la fin de la décennie, se posera la question du renouvellement du gros équipement. Certes le maintien d'un noyau sidérurgique luxembourgeois ne sera pas caractérisé par une extension de l'effectif, mais par sa réduction contrôlée et certaine. Mais cet avenir nous pouvons maintenant le préparer dans de bonnes conditions et la décision d'ARBED de procéder à un certain nombre d'investissements d'envergure, dont la construction du laminoir à froid de Dudelange, constitue un premier pas dans la bonne direction.

La modernisation des entreprises existantes et la régénération du tissu économique qui en découlera sont recherchées de façon prioritaire à travers un accroissement de l'efficacité des principaux instruments de la politique de modernisation et de diversification économiques. Je songe notamment à la loi-cadre d'expansion économique, dont un avant-projet de réforme vient d'être notifié à la Commission de Bruxelles, à la Société Nationale de Crédit et d'investissement ainsi qu'au régime fiscal de l'investissement, et notamment à l'introduction de possibilités d'amortissements accélérés en matière d'investissement pour la protection de l'environnement.

Je voudrais souligner que le Gouvernement entend stimuler l'investissement productif dans toutes les branches de l'économie. Il est vrai qu'en politique économique il s'agit souvent de sélectionner les gagnants et d'éliminer les perdants, mais en cherchant à identifier les gagnants et les perdants il convient de garder deux choses à l'esprit. Tout d'abord, ce sont les entreprises individuelles plutôt que des secteurs entiers qui deviennent perdants ou gagnants. Ensuite, c'est le marché potentiel existant pour un produit et non le produit lui-même qui détermine le degré de réussite en matière d'innovation.

La politique économique devra s'efforcer de concilier la recherche de l'efficacité avec la poursuite d'un meilleur équilibre sur le marché du travail. Etant donné que l'élément moteur vers un niveau d'emploi plus élevé devra donc être un meilleur développement des investissements, quoi de plus naturel que d'accorder une attention toute particulière à l'investissement de premier établissement? Certes l'initiative ne peut provenir que des individus, mais l'Etat a le devoir d'inciter à la création d'entreprises en réduisant le seuil du risque de l'investisseur. Aussi le Gouvernement a-t-il tenu à envisager des mesures spécifiques visant plus spécialement les petites et moyennes entreprises et leur accès au marché des capitaux.

Le dernier volet de politique industrielle que j'aimerais évoquer aujourd'hui sera celui de l'implantation de nouvelles entreprises. Suite à la relance de la politique de diversification industrielle en 1976/77, 56 entreprises industrielles nouvelles ont pu être implantées au Luxembourg, ce qui est un nombre élevé par rapport aux 200 à 250 entreprises industrielles traditionnelles du pays. Fin 1984 ces entreprises avaient créé près de 4.000 emplois nouveaux, ce qui a permis de compenser au

moins partiellement les pertes d'emploi dans d'autres branches industrielles et notamment dans la sidérurgie.

Le Gouvernement entend évidemment continuer les efforts de promotion à l'étranger du Grand-Duché comme site industriel. Vu les difficultés que nous avons cependant à attirer des entreprises travaillant dans des secteurs de haute technologie, le développement de l'audio-visuel risque de constituer pendant un certain temps encore la seule exception à cette règle. En construisant son approche sur la compatibilité des projets TDF et GDL, le Gouvernement croit pouvoir tirer un maximum de profit du développement d'une activité qui repose sur une tradition déjà bien implantée.

La promotion de l'innovation, qui n'a été mise sur pied qu'au début des années 80, vient se greffer sur l'ensemble des efforts de modernisation et de diversification que je viens de mentionner. La recherche-développement visant l'introduction de produits nouveaux ou de procédés nouveaux de production et de commercialisation trouve un appui public à travers l'action budgétaire, les prêts à l'innovation de la SNCI, certains avantages fiscaux et un concours logistique.

Qu'il me soit permis devant cet auditoire de m'attarder quelque peu sur le point que je viens de citer en dernier, à savoir la mise en place d'un service commun de promotion et d'assistance à l'innovation. Le ministère de l'économie et les associations et chambres professionnelles concernées ont créé un service d'information, de transfert de technologie ainsi que d'assistance technique et administrative en vue d'assurer le support logistique indispensable aux PME. Il s'est en effet avéré qu'en raison de difficultés et de limites administratives, bon nombre d'entreprises ne parviennent pas à concrétiser un dossier de recherche-développement suffisamment détaillé pour permettre une évaluation réaliste des risques et des chances de succès industriel, commercial et financier du projet.

D'où tout l'intérêt de ce service qui a commencé ses activités le 1er octobre dernier sous le nom de LUX-INNOVATION et aux prestations duquel toute entreprise désireuse de s'informer ou de se faire conseiller en matière d'innovation technologique peut recourir sans tarder.

Cette initiative constitue également un bel exemple de coopération entre les forces vives de la nation. Ce dialogue est essentiel à la réussite des mutations économiques. Toute structure sociale a en effet tendance à résister au changement. Aussi la rapidité et l'ampleur des mutations structurelles qui peuvent être acceptées et assimilées dépendent-elles au premier chef des possibilités de manoeuvre dont on dispose sur le plan politique et de l'organisation sociale.

En créant ce qu'il est convenu d'appeler le modèle luxembourgeois de la concertation tripartite, le Grand-Duché s'est doté d'un instrument efficace de véritable consensus social. Le présent Gouvernement a d'ores et déjà prouvé qu'il entend faire fonctionner cet instrument existant tout en veillant à ce qu'il reste compatible avec la nature du régime parlementaire. Ce n'est en effet qu'au travers du Parlement que l'on peut aboutir à un consensus embrassant toutes les couches de la population, car c'est là seulement que toutes les couches sont représentées. Si les discussions tripartites entre les pouvoirs publics, les syndicats et les employ-

eurs peuvent utilement compléter les débats parlementaires, elles ne sauraient cependant s'y substituer.

La restructuration économique ne sera par ailleurs acceptable que si elle bénéficie de mesures d'accompagnement permettant d'amortir ses conséquences sur le plan humain et de procéder aux reconversions nécessaires de manière à éviter l'extension du chômage. La prospérité et le niveau de l'emploi que nous connaissons d'ici dix ans seront tributaires de l'aptitude de notre régime démocratique à définir une politique de protection sociale compatible avec l'efficacité et la souplesse d'une économie de marché et à concevoir une politique économique qui serve la protection sociale.

C'est là précisément qu'intervient le rôle redistributeur de l'Etat et que la politique budgétaire devient l'instrument privilégié de la politique de développement. Or c'est précisément la santé relativement bonne des finances publiques qui constitue l'un des principaux sinon le premier atout de la situation structurelle de notre pays. La politique volontariste des dernières années, et même des dernières décennies, nous vaut l'endettement public le moins élevé d'Europe, voire du monde, et des budgets annuels qui restent fondamentalement équilibrés malgré les énormes sacrifices que nous devons consentir pour restructurer l'économie en général et la sidérurgie en particulier.

Je ne voudrais pas m'attarder sur ces aspects de finances publiques que j'ai eu l'occasion d'approfondir à maintes reprises déjà en ma qualité de ministre des finances. Je me limiterai plutôt à une analyse succincte des effets que cette politique budgétaire prudente et disciplinée a d'ores et déjà pu produire sur le processus de restructuration économique.

En partant de la constatation que les compressions de dépenses publiques ont surtout affecté les investissements et que les retards continuels apportés au maintien et au développement des infrastructures ont entravé la croissance économique, tous les organismes internationaux ne cessent de prôner une restructuration des budgets publics, l'accent devant être mis sur les dépenses favorisant le développement des capacités productives et des investissements.

Au Luxembourg cette restructuration du budget public a déjà été entamée depuis des années et elle se poursuit toujours à l'heure actuelle. Rien qu'en comparant les années d'avant-crise du début de la dernière décennie aux années économiques difficiles du début des années 80, on peut en effet constater que la part relative des transferts aux entreprises dans le total des dépenses budgétaires de l'Etat est passée de 13 à 21%, soit une augmentation relative de plus de la moitié.

L'Etat réinjecte actuellement dans le circuit économique quelque 60% des ressources qu'il y prélève. Comparé aux 40% qui caractérisaient la situation d'avant-crise, cet accroissement souligne suffisamment l'effort de restructuration en profondeur des dépenses publiques qui s'est opéré et le développement du rôle économique de l'Etat qui en a résulté.

Un aspect particulier de ce rôle est constitué par les investissements que les pouvoirs publics se proposent de réaliser directement. Dès la fin des années 70, les Gouvernements successifs ont tenu à accroître de façon substantielle le volume des investissements publics. Cet effort collectif a permis de compenser le recul de l'investis-

sement privé, de sorte que le Luxembourg se trouve dans la situation privilégiée d'être, à côté de l'Irlande, un des seuls Etats membres de la Communauté à ne pas avoir accusé un recul de la formation brute de capital fixe exprimée par rapport au PIB.

Cette politique dynamique en matière d'investissements publics peut certes avoir un effet anti-cyclique, mais son objectif premier réside dans le développement des infrastructures collectives et, à travers elles dans l'amélioration de la compétitivité de notre économie. Le présent Gouvernement entend persévérer dans l'effort et il vient justement d'arrêter une enveloppe globale de 16 milliards de francs qui sera réservée au cours de cette législature aux fonds d'investissements publics de l'Etat.

La mise en oeuvre d'une programmation à moyen terme des investissements publics, de même que l'adoption d'un programme de relance du bâtiment axé sur le logement social, visent à cerner de plus près les perspectives d'avenir de ce secteur en difficultés et à lui rendre plus facile les indispensables adaptations auxquelles il doit procéder.

L'ensemble des efforts de restructuration que je viens d'évoquer risquent cependant de ne pas produire tous les effets escomptés, s'ils ne reposent pas sur une meilleure valorisation de l'espace européen. Il faut en effet que les entreprises puissent compter sur cette ouverture des marchés qui est indispensable à la réalisation d'économies d'échelle et donc à une amélioration de la compétitivité et une accélération du développement technologique.

En fait, la Communauté dispose d'un potentiel appréciable pour renforcer directement ses structures industrielles. Nous avons les moyens de la demande puisque là où elle est unie, l'Europe représente un marché équivalent à celui des Etats-Unis. Nous avons également les moyens de l'offre puisque nous disposons ensemble d'autant de capacités scientifiques, techniques et industrielles que nos concurrents. Ce qu'il nous faut c'est parfaire un espace économique et social où puissent échanger et coopérer plus facilement tous les protagonistes du progrès scientifique et économique.

La Présidence du Conseil des Ministres que le Luxembourg aura à assurer au second semestre de l'année en cours représente évidemment pour nous une occasion unique en vue de faire avancer les travaux dans cette voie. Etant donné que dans une communauté des égoïsmes nationaux les petits Etats membres risquent d'être écrasés par ceux qui sont les plus forts, nous avons un intérêt particulier à faire progresser les initiatives promouvant l'union politique, économique et monétaire. Au moment actuel il me semble toutefois prématuré d'annoncer déjà nos priorités et de discuter publiquement des initiatives à envisager.

Après avoir passé en revue les défis lancés par l'évolution économique à moyen terme et les réponses que nous sommes en mesure d'y apporter, je dois vous avouer que la conclusion que je suis amené à tirer est claire et nette. L'Europe en général et le Grand-Duché en particulier disposent encore des ressources requises pour refaire leur retard et pour réintégrer le peloton de tête des économies les plus performantes. Je vais même jusqu'à dire qu'en réalité la question-clé n'est peut-être pas de savoir si nous pouvons relever le défi, mais plutôt si nous avons vraiment la volonté de la faire.

Nous ne raterons pas notre entrée dans la troisième révolution industrielle si nous réussissons à surmonter le climat actuel de pessimisme culturel ambiant peu favorable à l'innovation, à l'esprit d'initiative, au goût du risque et si nous réussissons à redécouvrir ces certus que sont le courage et l'ouverture d'esprit.

L'Etat doit tout faire pour créer un environnement socio-culturel et éducatif propice au développement de ces vertus. C'est encore lui qui doit concevoir une politique économique orientée vers l'avenir, stimulant l'investissement et l'innovation. Mais ses efforts risquent d'être vains s'ils ne se trouvent pas relayés par l'initiative privée.

La place financière du Luxembourg à la lumière des développements récents sur le marché international

Nous reproduisons ci-après le texte d'une conférence donnée par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères, de l'Economie et du Trésor devant l'Institut Royal des Relations Internationales le 28 janvier 1985 à Bruxelles, consacrée à la place financière du Luxembourg à la lumière des développements récents sur le marché international.

La place financière du Luxembourg a certainement, depuis deux décennies, profondément transformé l'économie luxembourgeoise, elle a également largement contribué à changer l'image qu'on peut avoir à l'étranger de notre pays. Longtemps identifié presque exclusivement avec une sidérurgie puissante et florissante, le Luxembourg apparaît aujourd'hui, de plus en plus, comme un centre financier international important.

Permettez-moi tout d'abord de vous situer la place de Luxembourg dans le contexte financier international en relevant sa structure et certaines particularités institutionnelles, avant de parler des développements récents et d'évaluer les perspectives d'avenir face à un contexte économique et financier international en plein mouvement.

Actuellement le Luxembourg compte 117 établissements bancaires dont le total des actifs dépasse 7.200 milliards de francs.

En comparant le produit national brut du pays avec le volume global des actifs des banques établies à Luxembourg, le rapport est approximativement de 1 à 30, tandis que cette même relation est dans le cas de la plupart des pays industrialisés de 1 à 2. Ceci illustre de façon simple l'importance du secteur bancaire par rapport à la taille de notre économie.

La part des banques de notre place dans le marché global des euro-monnaies a varié au cours des deux dernières années autour de 10 pour cent. La part du marché luxembourgeois dans les euro-marchés situés en

Europe représente, si je fais abstraction des opérations interbancaires, environ 18% de l'ensemble.

La place financière de Luxembourg se distingue par deux caractéristiques principales:

Premièrement, la structure géographique des prêts est fortement orientée vers les pays industrialisés, ce qui dans le contexte de la crise d'endettement que connaissent un grand nombre de pays en développement est important;

Deuxièmement, la composition des devises des actifs est nettement axée sur l'euro-DM et l'euro-Franc suisse. La moitié environ des actifs de nos banques est libellée dans ces deux devises et le Luxembourg est le plus grand marché pour ces deux euro-monnaies.

Du total des 117 banques, plus de 100 banques opèrent exclusivement sur les marchés des euro-monnaies. Il s'agit presque exclusivement de filiales de banques étrangères de renom, parmi lesquelles on note la prédominance des maisons-mères allemandes, scandinaves, françaises, italiennes et suisses.

Le groupe de banques allemandes représente le volume d'affaires le plus important sur la place ce qui explique son rôle de principal centre d'opération en euro-marks que j'ai relevé.

A côté des établissements bancaires qui jouissent d'un statut de banque universelle, il y a 22 établissements financiers non bancaires, représentant au total des actifs de l'ordre de 26 milliards de francs.

Ils sont spécialisés dans les opérations de leasing et de factoring ainsi que dans les activités de gestion de financement et de trésorerie à l'intérieur de leur groupe.

Les établissements financiers non-bancaires sont soumis à certaines limitations concernant la réception de dépôts. Parmi les autres participants actifs dans le marché interbancaire, il y a actuellement 13 sociétés spécialisées dans le courtage de dépôts et de devises.

Persévérons dans l'effort et rappelons-nous qu'aussi bien dans les sociétés que pour les hommes il n'y a pas de croissance sans défi!

La croissance dans le domaine bancaire a été également profitable à d'autres institutions financières telles que les fonds d'investissements. Ces derniers ont pu se greffer sur le législaton libérale et successivement adaptée en matière de sociétés holding. Actuellement, 176 fonds d'investissements avec des actifs totalisant approximativement 850 milliards de francs sont officiellement enregistrés et supervisés. Parmi eux, 133 sont de droit luxembourgeois. Les activités de ces fonds s'étendent depuis les investissements dans des titres traditionnels jusqu'aux investissements dans des actifs monétaires et des capitaux à risque.

Les sociétés holding constituées en vertu d'une législation datant de 1929 sont au nombre de 6.000 avec un capital global dépassant 400 milliards de francs et un total des actifs de l'ordre de 1.200 milliards de francs. Près de 200 sociétés holding ont été créées annuellement au cours des dernières années au Luxembourg.

L'éclosion du centre financier de Luxembourg est ainsi étroitement liée à l'essor du marché des euro-obligations d'abord, des euro-monnaies ensuite. Si cette évolution a été favorisée au départ par certains attraits inhérents à la place, comme l'absence de contraintes découlant de la politique monétaire des banques centrales et surtout l'entière liberté des mouvements de capitaux, il n'est pas moins vrai que ce développement a été largement stimulé par des facteurs extérieurs au Grand-Duché. L'émergence de marchés internationaux, véritables supports d'internationalisation de nos économies, s'est heurtée dans un certain nombre de pays à des entraves, l'"interest equalization tax" aux Etats-Unis au début des années soixante, la pratique des réserves obligatoires et de la réglementation des marchés des changes dans un certain nombre de pays européens.

Il faut notamment relever l'émission des euro-obligations auxquelles les banques luxembourgeoises, anciennes et nouvelles, ont dès le début pris une part active. La Bourse de Luxembourg, qui a été créée en 1929, a apporté une infrastructure très favorable à ce nouveau marché et plus de 2.600 titres y sont cotés officiellement. Notre bourse, opérant à des conditions très compétitives, a développé une spécialisation prononcée dans la cotation d'émissions en valeur composite, ce qui illustre également l'orientation générale de la place vers un dépassement des nationalismes financiers. De toutes les émissions libellées en DTS sur les dernières années, plus de la moitié l'ont été avec la participation de banques luxembourgeoises. Conformément à notre orientation communautaire, les banques luxembourgeoises ont participé à presque toutes les émissions en unités de compte européennes depuis l'EURCO jusqu'à l'ECU dont la quasi totalité des émissions sont cotées à la Bourse de Luxembourg.

Face au volume toujours croissant des transactions effectuées sur le marché des euro-obligations, un groupe de banques établies à Luxembourg a pris l'initiative, en 1970, de créer CEDEL. CEDEL est une centrale de livraison et de clearing de titres, qui fonctionne sur une base coopérative.

Cette organisation compte à présent un peu plus de 1.400 membres. Son chiffre d'affaires en 1984, exprimé en valeur nominale de titres, était de l'ordre de 33.000 milliards de francs.

Mais le Luxembourg n'est pas seulement un important centre financier international pour les flux de capitaux privés, il est également la capitale financière de la Communauté économique européenne. La Banque Européenne d'Investissement, qui est la plus grande banque régionale de développement du monde, y a son siège. Il en est de même des services de la Commission chargés des emprunts au titre de la CECA ainsi que des interventions et des prêts de l'Euratom et du Nouvel Instrument Communautaire. Ces institutions financières de la Communauté ont tout récemment contribué à l'essor généralisé de l'ECU privé en se présentant comme les principales sources d'approvisionnement en ECUS. Le bilan récent de la Banque Européenne d'Investissement livre un exemple édifiant en ce sens.

Après cet aperçu sur l'importance et les caractéristiques majeures de la place financière de Luxembourg, je voudrais mentionner l'impact des activités bancaires et financières sur l'économie du Grand-Duché.

Actuellement le secteur bancaire emploie plus de 9.200 personnes, soit près de 6% de la population active du pays. La contribution du secteur financier au budget de l'Etat a représenté au cours des dernières années entre 10 et 15 pour cent du total des recettes d'impôt.

Enfin, les exportations de services bancaires ont contribué à maintenir la balance des paiements du Luxembourg excédentaire, alors que les exportations de biens ont décliné par suite de la crise du secteur sidérurgique qui a évidemment frappé notre pays. Tels sont les effets directs et évidents des activités bancaires sur notre économie. Mais on note également d'importants impacts bénéfiques, indirects par le développement de nouvelles activités de service.

L'apport positif de la balance des services du Luxembourg à la balance courante de l'UEBL qui se chiffre à plusieurs centaines de milliards rien que depuis 1979 a contribué significativement ces dernières années à améliorer la position extérieure de l'UEBL.

La description de la place financière de Luxembourg serait cependant incomplète sans en mentionner certains aspects institutionnels.

L'émergence rapide et la croissance spectaculaire du Luxembourg en tant que centre financier peuvent être attribuées en partie à son cadre institutionnel et à quelques particularités que le Luxembourg a pu offrir lorsque les marchés des euro-monnaies et des euro-obligations ont commencé leur développement. Le maintien de ce cadre étant une nécessité préalable pour la stabilité de notre centre financier, également à l'avenir.

Vous n'ignorez certainement pas que depuis plus de 50 ans, précisément depuis 1922, le Luxembourg et la Belgique vivent dans un régime d'association monétaire.

Le franc luxembourgeois et le franc belge ont toujours eu la même parité, à l'exception cependant d'une très courte période juste avant la seconde guerre mondiale.

Le régime de change fondé sur le double marché des changes a comme base le principe de liberté absolue des mouvements de capitaux, ce qui représente une nécessité absolue pour le fonctionnement et le développement d'une place financière à vocation internationale.

Le régime monétaire, dont une économie aussi ouverte que celle du Grand-Duché a besoin, est celui de

la stabilité. Je voudrais que nos amis belges comprennent le désarroi qui a saisi les Luxembourgeois lorsqu'en février 1982 le gouvernement belge avait unilatéralement décidé de dévaluer le franc.

Avec un léger recul historique de 3 années, il est permis de dire aujourd'hui que cet accident monétaire n'a pas inauguré l'instabilité caractéristique des pays à monnaie faible où chaque dévaluation, à travers les effets pervers qu'elle produit sur l'inflation des prix internes, jette les bases d'une nouvelle dévaluation.

Nous ne pouvons que nous féliciter du redressement qu'a connu le franc belge ces derniers temps. Il est vrai aussi que sur une très longue période, le franc a eu une assez bonne tenue en termes de stabilité interne aussi bien qu'externe. Même si depuis 1972, le franc belge et le franc luxembourgeois se sont dépréciés de 31 pour cent par rapport au Deutsch Mark, il s'agit d'une bonne performance comparée à un certain nombre d'autres monnaies européennes.

Je tiens quand même à rappeler que le Luxembourg attache une grande importance à la stabilité monétaire, non seulement pour des raisons de son développement économique, mais également dans l'optique de la place financière.

Aussi la déclaration belgo-luxembourgeoise du 25 mars 1982, par laquelle les deux gouvernements confirment leur ferme intention de garder le franc belge et le franc luxembourgeois dans le camp des monnaies stables et de mener une politique de solidarité et de stabilité monétaire, est bien davantage qu'une simple déclaration d'intention. Elle est un véritable contrat-programme.

Tout en étant associé avec la Belgique dans le domaine monétaire, le Luxembourg n'a cependant pas abandonné sa souveraineté dans cet important domaine. Ainsi, est-il un des quarante-trois membres fondateurs du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale et a également contribué à promouvoir une plus grande intégration monétaire en Europe. C'est dans cette optique que s'inscrit la participation active du Grand-Duché à la construction et à la mise en oeuvre de l'actuel Système Monétaire Européen qui a procuré à ses participants un cadre remarquable de stabilité et de convergence économique. Nous attachons évidemment une grande importance au développement du SME, comme l'envisage également le nouveau Président de la Commission Européenne.

Cet esprit communautaire des Gouvernements successifs semble s'être transmis aux agents de la place financière qui contribuent d'une façon exemplaire à l'essor de cet instrument communautaire par excellence qu'est l'ECU. Je ne mentionnerai que les différents instruments en ECUS offerts en primeur par des banques luxembourgeoises comme la carte de crédit en ECU, le livret d'épargne en ECU et d'autres possibilités diversifiées d'investissements en ECU.

Dans cet environnement institutionnel, le Luxembourg a également conservé sa pleine liberté en matière de politique monétaire et bancaire, y compris la surveillance des banques. Cette dernière est exercée depuis 1983 par l'Institut Monétaire Luxembourgeois qui concentre également les diverses compétences monétaires.

La ligne générale de la politique en matière de surveillance bancaire peut être caractérisée par les principes suivants:

1. des exigences strictes pour l'accès à l'activité des établissements de crédit, en ce qui concerne les critères de la réputation, des standards professionnels et du capital;
2. un esprit ouvert et critique en ce qui concerne l'innovation financière;
3. un fort engagement en vue de la protection de l'investisseur privé.

Sur base de ces principes, on a développé, au cours des 20 dernières années, un cadre juridique de lois et de règlements, qui vise à établir un équilibre entre la protection de l'épargnant et la liberté de la profession de banquier.

Grâce à cet effort, la reconnaissance du Luxembourg comme partenaire à part entière par les autres pays industriels dotés de systèmes bancaires sophistiqués, a été maintenue et renforcée.

A titre d'exemple parmi d'autres, je me permets de mentionner qu'au delà de son engagement actif dans la coopération institutionnelle entre les autorités de surveillance de la Communauté Economique Européenne, le Luxembourg est, ensemble avec la Suisse, le seul pays à être membre permanent du Comité des Règles et Pratiques de Contrôle Bancaire, mieux connu sous le nom de comité Cooke, dont les membres sont normalement limités aux pays du Groupe des Dix.

Etant donné que les attitudes et orientations prises en matière de surveillance bancaire subissent actuellement d'importants changements, il est précieux pour le Luxembourg d'avoir la possibilité de participer activement à la mise en place de nouvelles règles et recommandations. De cette façon, il est possible d'éviter ou de limiter au minimum des conflits entre la responsabilité des autorités de surveillance, d'une part, et les intérêts des banques et de leurs clients, d'autre part. Le secret bancaire dans un environnement de surveillance sur base consolidée constitue une bonne illustration d'un tel conflit et des moyens de le résoudre.

Le secret bancaire traditionnel protège indifféremment les actifs et les passifs d'une banque. C'est pourquoi, il paralyse la surveillance des banques sur une base consolidée au niveau international, puisque les autorités de contrôle nécessitent des informations sur les crédits individuels accordés par une banque et ses filiales étrangères, si elles souhaitent évaluer convenablement les risques de concentration relatifs aux crédits consolidés du groupe.

Dans le but de surmonter cette difficulté, nous avons opté à Luxembourg pour le secret bancaire asymétrique; ce concept permet le libre flux d'information sur tous les éléments individuels importants du côté de l'actif du bilan d'une banque et donne une protection absolue de confidentialité aux déposants.

Cette solution de compromis a été incorporée dans une nouvelle loi en 1981 et a répondu à la fois au besoin légitime d'information des autorités de contrôle étrangères, responsables de la surveillance de banques-mères ayant des filiales à Luxembourg, et les intérêts commerciaux des banques étrangères actives dans le private banking à Luxembourg.

Permettez-moi maintenant de me concentrer sur les développements récents des activités bancaires et financières à Luxembourg compte tenu des changements, voire des bouleversements qui sont intervenus

dans l'économie mondiale et partant sur les marchés financiers internationaux depuis quelques années.

Au cours des années 70, la place financière du Luxembourg a connu une expansion rapide, puisque le total de ses actifs s'est accru de 30% en moyenne par an. Cette croissance était principalement due aux crédits à court et moyen terme et à l'important volume d'activités sur le marché interbancaire et le marché des devises.

Cependant, à la fin de 1979 et au cours de 1980 et de 1981, le second choc pétrolier, la rapide augmentation des taux d'intérêts et les fortes fluctuations erratiques des taux d'intérêts et des taux de change ont conduit à un malaise sur les marchés internationaux et à une inquiétude grandissante concernant la solvabilité des principaux débiteurs industriels et celle d'un nombre croissant d'emprunteurs souverains. Même si les opérations de crédit des banques luxembourgeoises sont orientées à raison de plus de 70% vers l'Europe occidentale, comme je l'ai déjà mentionné, les banques sont évidemment concernées par ces développements et elles ont pratiqué ces dernières années une politique de prudence visant à renforcer leurs réserves, encouragées en cela par l'attitude positive de nos autorités bancaire et fiscale.

De plus, une concurrence sauvage entre les banques a provoqué une érosion sévère des marges d'intérêts et, dans de nombreux cas, les livres des banques internationales ont fait apparaître des déséquilibres dans les échéances. De ce fait, les bénéfices ont baissé en 1979 et 1980.

En réponse à la rapide détérioration de l'environnement économique, les banques ont fini par opter pour une stratégie de consolidation. A Luxembourg, la consolidation fut engagée dès 1981; elle s'est manifestée sur 3 volets:

1. un ralentissement de la croissance des prêts,
2. une diversification dans le refinancement,
3. un accroissement des opérations hors-bilan génératrices de commissions.

D'une croissance moyenne de 30% par an dans les années 70, le rythme d'expansion du total des actifs des banques a été ramené peu à peu à 10% en 1983, rythme qui s'est maintenu au cours de l'année passée.

Ce ralentissement dans l'activité des prêts était dû en partie au manque de demandes de crédits de la part des pays industrialisés, principal débouché des banques de la place de Luxembourg. Cependant, les banques sont également devenues plus sélectives quant au choix de leurs débiteurs.

Finalement la concurrence sauvage au niveau des marges d'intérêts s'est apaisée étant donné que de plus en plus de banques ont préféré prendre le risque de perdre un client, plutôt que de descendre en-dessous d'une certaine marge minimum.

Pendant les années de forte croissance, le marché interbancaire était de loin la source de refinancement la plus importante pour les euro-banques spécialisées. Toutefois, lorsque les premiers signes de fragilité firent leur apparition sur le marché international des prêts, ses participants devinrent plus attentifs. Les critères de jugement de la qualité des emprunteurs devinrent plus discriminatoires et prêteurs aussi bien qu'emprunteurs visèrent à réduire leur dépendance vis-à-vis de cette

source de refinancement. Ainsi le marché commença à se rétrécir.

Les banques de la place de Luxembourg prirent part à ce processus. Des efforts importants furent entrepris en vue d'une diversification des sources de refinancement hors du marché interbancaire, en attirant des dépôts de clients privés et en offrant des services de gestion de trésorerie aux sociétés. Le développement du private banking entraîna de nouveaux investissements en termes de personnel et de locaux de bureaux. Quoiqu'il soit impensable d'obtenir des résultats spectaculaires du jour au lendemain, ceux obtenus aujourd'hui sont assez significatifs, comme le montrent les chiffres suivants:

En 1979, la relation entre le refinancement par le marché interbancaire et le refinancement par les dépôts non bancaires était de 7,5 à 1 au niveau global de la place. A la mi-84, cette relation n'était plus que de 4 à 1. Ainsi, les banques ont réussi à développer la base des dépôts non bancaires qui constituent une source de refinancement moins coûteuse et bien plus stable que celle du marché interbancaire.

Au début, l'orientation vers le private banking a été favorisée par de très hauts taux d'intérêts à court terme, qui ont facilité l'accès aux nouveaux venus sur ce marché. Entre-temps, les taux d'intérêts ont baissé et les investisseurs privés sont retournés vers les marchés obligataires, procurant ainsi aux banques une bonne occasion d'accroître leurs revenus de commissions sur la gestion de portefeuilles.

L'or a également joué un certain rôle dans le développement de nouvelles sources de revenus.

Le profit est certainement un des meilleurs indicateurs pour estimer le succès des efforts entrepris: sur la base de ce critère, il s'avère que les banques de la place de Luxembourg ont particulièrement bien réussi depuis 1981. Le bénéfice global avant provisions et impôts avait virtuellement stagné de 1977 à 1980. A partir de 1981, le bénéfice s'est de nouveau accru fortement. Une estimation prudente sur la base des résultats de la première moitié de 1984 indique que le niveau de 1983 se sera maintenu en 1984. La rentabilité du total des actifs, y inclus l'interbancaire actif dont le rendement est plus faible, se situe actuellement à environ 1,1% alors qu'elle était de 0,6% en 1980.

Sur base d'un consensus entre les banques et les autorités de surveillance, la presque totalité des bénéfices a été thésaurisée afin de renforcer les provisions pour risques géographiques et les réserves.

Considérant que les provisions pour risques géographiques sont de nature particulière, très différente de celle des provisions spécifiques classiques, elles constituent un élément des fonds propres. De ce point de vue, il résulte que les banques luxembourgeoises ont, grâce à leur effort de thésaurisation, renforcé de façon considérable leur capitalisation. Elles ont ainsi amélioré sensiblement le ratio de solvabilité moyen de la place et, comparées aux systèmes bancaires des pays du Groupe des Dix, elles se placent parmi les premiers.

Comment faut-il alors apprécier les chances de notre place financière face à la concurrence accrue provenant de la création de nouveaux off-shore centers ou d'avantages particuliers offerts par les centres traditionnels? Il faut d'abord dire que la concurrence exerce également

des effets stimulateurs et innovateurs. Les évolutions très récentes démontrent la solidité et la viabilité de la place de Luxembourg, alors que ses caractéristiques propres ainsi que son dynamisme inhérent lui assurent une position spécifique et des avantages éprouvés pour la communauté économique et financière internationale. Dans les circonstances complexes d'une économie mondiale où le processus d'internationalisation et d'interdépendance se poursuit, aucun centre financier ne pourra rassembler toutes les qualités et tous les avantages face à l'ampleur et à la diversité des problèmes. La place financière de Luxembourg s'est formée et s'est développée parce que son cadre politique, administratif et légal correspondait à un certain nombre de besoins spécifiques de la part des acteurs économiques internationaux. Vous savez très bien que nos systèmes économiques se trouvent dans un mouvement permanent. Il appartient donc aux autorités et aux établissements financiers de valoriser constamment les virtualités de ce cadre existant pour répondre aux besoins spécifiques nouveaux des échanges financiers internationaux.

L'adaptation et l'innovation sont en effet, dans le monde financier, les clés de la réussite et de la compétitivité.

Voilà pourquoi l'adaptation de notre législation aux nécessités d'une place financière internationale se fait régulièrement et, je dirais, de manière permanente.

Il est vrai que jusqu'au milieu des années 70, la législation d'encadrement du secteur financier était claire, saine et relativement peu spécifique. Trois textes en formaient l'essentiel:

- Le premier, un arrêté grand-ducal de 1945, donne une définition sommaire de la notion de banque et instaure un organe de contrôle.
- Le second, un arrêté grand-ducal de 1965, règle certaines questions spécifiques relatives aux banques, d'une part, et aux valeurs mobilières, d'autre part. En ce qui concerne les valeurs mobilières, l'arrêté grand-ducal de 1965 donne des définitions sommaires des notions de valeurs mobilières et d'offre publique; il prévoit également l'intervention de l'autorité de surveillance pour assurer d'une part l'équilibre du marché des capitaux et d'autre part l'information objective du public.
- Le troisième texte, l'arrêté grand-ducal de 1972, règle en termes très généraux l'établissement et la surveillance des organismes de placement collectif.

Les caractéristiques communes des 3 textes mentionnés sont leur généralité, l'instauration d'une habilité pour l'autorité de surveillance, mais également la parcimonie des moyens de contrainte attribués à cette même autorité.

Le résultat en était le développement progressif d'une pratique administrative qui prenait la forme de circulaire du Commissaire au Contrôle des Banques. L'avantage majeur de ce cadre souple était de permettre un développement peu bureaucratique et ouvert aux innovations. Le désavantage en était le caractère assez largement prétorien qui, avec l'ampleur du développement de la place financière, risquait de devenir vulnérable. Pour cette raison, il s'imposa de donner une base légale plus solide et plus spécifique à l'encadrement du secteur financier. Les réflexions sur la consolidation systématique de la place financière trouvent leur

origine dans la deuxième moitié des années 70 et se sont traduites en un premier jet de quatre lois votées en 1981, 1982 et 1983 respectivement. Ces lois ne sont pas nécessairement des innovations totales quant à leur substance, car, souvent elles reprennent ce qui existait auparavant sous forme de pratique administrative. Dans certains cas, cependant elles constituent des innovations réelles.

Voici un aperçu de ces quatre lois et des matières qu'elles règlent:

La loi du 23 avril 1981 règle en premier lieu le droit d'établissement et sert en second lieu de véhicule pour légiférer sur certains points qui semblaient prioritaires à l'époque.

La partie consacrée au droit d'établissement se réfère à la première directive du Conseil de la Communauté Economique Européenne en matière bancaire et définit une procédure particulière pour l'octroi de l'autorisation de faire le commerce.

Cette procédure est caractérisée par des exigences d'honorabilité et de compétence renforcées vis-à-vis des promoteurs et des organes d'une banque, ainsi que par l'introduction de la notion de crédit nécessaire dans le chef des promoteurs et enfin par l'exigence d'une direction au moins bicéphale.

Les autres matières réglées par cette loi sont:

- le secret bancaire qui est défini de manière asymétrique, tel que je l'ai déjà mentionné;
- les relations d'information entre l'autorité de surveillance luxembourgeoise et les autorités étrangères;
- l'infrastructure légale pour l'établissement d'une centrale des risques, et finalement
- l'assimilation dans certaines limites, d'emprunts subordonnés pour les besoins du calcul du ratio de solvabilité.

En second lieu, il y a la loi du 10 août 1982 qui règle

- le droit d'injonction et de suspension de l'autorité de surveillance vis-à-vis des banques, ainsi que le
- sursis de paiement, la gestion contrôlée et la liquidation des banques.

Cette loi donne des pouvoirs nouveaux et considérables à l'autorité de surveillance et constitue une innovation majeure.

La loi de 1982 donne à l'autorité de surveillance un arsenal de moyens de pression et de coercition beaucoup plus dosé et de ce fait plus efficace et plus persuasif. Cet arsenal va de l'injonction à la suspension de personnes ou de types d'activité.

Le deuxième volet de cette loi définit un ensemble de mesures précises en cas d'accident.

Ces mesures visent le moratoire temporaire, la gestion contrôlée et la liquidation.

L'objectif est d'assurer la protection de l'égalité des droits de créanciers, la rapidité de la mise en place des dispositifs d'urgence et le déroulement ordonné et sous contrôle judiciaire d'une liquidation si elle devient nécessaire. Le droit de faillite normal n'est plus applicable aux banques.

La troisième loi est celle du 25 août 1983 relative aux organismes de placement collectif.

Cette loi règle de manière détaillée et technique la constitution et la surveillance d'organismes de placement collectif, qu'il s'agisse de fonds d'investissements, de SICAV (société d'investissement à capital variable) ou d'autres formes d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

Dans l'ensemble, on peut dire que cette loi consacre en grande partie la pratique administrative antérieure tout en ajoutant une forme supplémentaire d'organismes de placement collectif, à savoir la SICAV qui n'existait pas dans le droit luxembourgeois et dont la structure était même en contradiction avec le droit luxembourgeois.

Enfin, en dernier lieu, il convient de mentionner la loi du 20 mai 1983 portant création d'un Institut Monétaire Luxembourgeois. Ainsi que je l'ai déjà indiqué auparavant, cette loi tend à regrouper dans une entité distincte de l'Etat les compétences dans le domaine monétaire et bancaire.

Je vous ai présenté le développement de la place financière de Luxembourg, ses problèmes majeurs, ses principaux atouts. Comme j'ai essayé de vous le montrer, cette place a déjà fait preuve de sa solidité et de son dynamisme.

Après avoir connu une remarquable croissance au cours des années soixante-dix qui lui a permis de se hisser parmi les principaux marchés en euro-monnaies, elle a résisté aux turbulences du début des années quatre-vingt en adoptant de nouvelles stratégies, en réorientant ses politiques de refinancement et en diversifiant ses produits par le développement du private banking. Un encadrement juridique souple, mais assurant un développement ordonné des opérations a contribué à cette remarquable stabilité.

Si les perspectives d'avenir sont donc tout à fait positives, je ne pourrai pourtant pas m'abstenir de relever un certain nombre de facteurs qui ne manqueront pas d'influencer le devenir de notre place financière comme de nos économies en général. Un centre financier n'existe certainement pas en vase clos, il est étroitement lié à l'évolution générale d'une économie mondiale caractérisée par une interdépendance croissante.

Il est vrai que nos économies connaissent après une longue période de dépression, un certain nombre de signes positifs: un ralentissement très net de l'inflation,

une certaine reprise de la croissance, un redressement de nos échanges commerciaux, seul le chômage restant pour beaucoup d'économies le point noir majeur.

Cette amélioration du climat économique ne doit pourtant pas nous faire négliger un certain nombre de menaces. Le problème de l'organisation monétaire internationale commande largement à travers l'évolution de nos économies interdépendantes l'avenir économique de la plupart des pays industrialisés comme des pays en développement.

Si une crise financière majeure a pu être évitée pour le moment, la charge de la dette exorbitante pèse sur le développement économique et le devenir politique d'un grand nombre de nations du Tiers Monde. Les nouvelles tentations protectionnistes, étroitement liées à l'évolution monétaire actuelle, menacent également la reprise de nos économies.

Sans vouloir ramener tous les facteurs d'incertitude au seul déficit budgétaire américain, il n'est pas moins vrai qu'il constitue un problème sérieux. Il est la cause principale du haut niveau des taux d'intérêts; il provoque un drainage des capitaux et pousse le taux de change du dollar vers de nouveaux sommets. La maîtrise de l'actuelle insécurité monétaire et financière, à défaut de laquelle il n'y aura pas de sortie de la crise, nécessitera certainement une situation budgétaire plus équilibrée aux Etats-Unis.

De même devons-nous penser à une organisation monétaire internationale plus stable. Le professeur Alexandre Lamfalussy a écrit, il y a quelques temps au sujet de l'instabilité monétaire actuelle: "Il m'est difficile d'imaginer que des fluctuations aussi amples et fréquentes d'une variable aussi importante que les taux de change soient sans effet néfaste sur l'économie. L'allocation optimale des ressources ne peut s'effectuer si les participants au marché ne connaissent pas avec un minimum de probabilité le sens de l'évolution relative de prix aussi essentiels que le taux de change".

Dans cette perspective d'une plus grande stabilité monétaire, le renforcement du système monétaire européen est certainement fondamental.

Je suis sûr que la place financière de Luxembourg, fidèle à son orientation et à sa vocation communautaire, pourra apporter une contribution dynamique à ce processus essentiel pour les économies européennes.

La visite officielle à Luxembourg de Monsieur Chaïm Herzog, Président de l'Etat d'Israël

Du 10 au 12 février 1985, Monsieur Chaïm Herzog, Président de l'Etat d'Israël, accompagné de son épouse, a effectué une visite officielle à Luxembourg où il était l'hôte de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Le Président d'Israël était accompagné de Monsieur Joseph Hadass, Ambassa-

teur, Chef de la Mission d'Israël auprès des C.E., Monsieur Nissan Limor, Directeur de Cabinet du Président, Monsieur Joel Alon, Directeur de la Division Europe au Ministère israélien des Affaires étrangères, et du Colonel Emmanuel Gluska, Aide de Camp du Président.

Au cours de son séjour à Luxembourg, le Président d'Israël a eu notamment des entretiens avec Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et Monsieur Jacques Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères. Il a rencontré également les présidents des institutions européennes installées à Luxembourg, c'est-à-dire Lord Mackenzie Stuart, Président de la Cour de Justice des C.E., Monsieur Marcel Mart, Président de la Cour des Comptes des C.E. et Monsieur Ernest-Günther Bröder, Président du Comité de Direction de la Banque Européenne d'Investissement.

Dans la matinée du 11 février, une réception fut offerte en l'honneur du Président d'Israël par la municipalité de la Ville de Luxembourg à l'Hôtel de Ville. A cette occasion Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, a prononcé une allocution dont nous reproduisons ci-après le texte:

Les Luxembourgeois sont fiers de vous souhaiter aujourd'hui la bienvenue parmi eux. C'est en effet la première fois depuis la création de l'Etat d'Israël en 1947 qu'un chef d'Etat de votre pays nous rend visite.

Je crois pouvoir dire que pour l'ensemble des Luxembourgeois, Israël constitue une réalité quotidienne. Tel est le cas d'abord parce que nombreux sont mes compatriotes qui ont des amis ou des parents en Israël. Tel est encore le cas et je le constate non sans peine, parce que votre région ne connaît malheureusement pas encore la paix. Et soyez assurés que nous sommes unanimes à le regretter. La terre d'Israël est en effet familière à presque tous les Luxembourgeois depuis leur enfance grâce à l'apprentissage des récits bibliques. Notre intérêt n'en est que plus grand pour l'aventure que le peuple d'Israël a osé et continue à oser.

Le combat que vous menez depuis plusieurs décennies pour affirmer votre droit à l'existence et pour donner un avenir national à votre peuple, ce combat nous le vivons avec vous, alors que les Luxembourgeois se rappellent très bien, trop bien les dures épreuves qu'entraîne la privation de l'identité nationale et de la liberté et que les souffrances du peuple d'Israël sont ressenties profondément dans ce pays dont beaucoup d'habitants en ont connues de semblables. Aussi sommes-nous particulièrement satisfaits de pouvoir vous faire part à l'occasion de votre visite parmi nous, Monsieur le Président de notre espérance de vous voir arriver bientôt au bout du chemin en trouvant une paix définitive de nature à vous garantir une sécurité durable. Nous désirons vous assurer, Monsieur le Président, que les Luxembourgeois ne céderont jamais sur la nécessité d'une reconnaissance internationale du droit à l'existence de l'Etat d'Israël, reconnaissance indispensable pour donner à l'ensemble de la région un avenir de justice.

Monsieur le Président,

Bien qu'éloignés d'un point de vue géographique nos deux pays se sentent proches. Grâce à l'amitié qui nous lie à nos concitoyens membres du consistoire israélien luxembourgeois vos valeurs nous deviennent plus familières. Par ailleurs nous partageons indéniablement des conceptions morales et politiques qui sont à la base de nos systèmes de gouvernement et de nos modes de vie respectifs. En partageant ces valeurs nous nous sentons devenir parents et ces liens nous semblent d'autant plus forts qu'ils se trouvent cimentés par le souvenir de luttés que leur sauvegarde nous a imposées.

Ce souvenir nous impose toutefois aussi des devoirs. C'est celui d'oeuvrer sans relâche à l'élimination de l'usage de la violence. C'est aussi le devoir de nous battre pour la liberté et pour la démocratie. Nous savons, car nous l'avons appris à nos dépens, que la stabilité politique, la prospérité économique et le bonheur de nos concitoyens n'ont rien de fatal et d'automatique.

Afin de pouvoir bénéficier de ces avantages il nous faut les mériter, et pour les mériter, en ces temps de crise et de tension, l'engagement fervent de tous ceux qui se retrouvent dans ces valeurs est nécessaire. Grâce à l'union des bonnes volontés, grâce aussi au courage des hommes de bonne volonté il sera possible d'arriver à un avenir de liberté et de dignité.

Monsieur le Président,

Cet avenir nous aimerions vous aider à le construire.

Certes l'aide luxembourgeoise ne saurait rester que modeste mais elle est sincère et pourrait constituer un encouragement pour nos amis israéliens d'aller de l'avant dans la recherche de la paix et de ne pas se laisser abattre.

Mais nous savons que le peuple israélien a foi dans son avenir. L'opération récente d'évacuation des juifs d'Ethiopie nous a donné un exemple frappant de l'esprit de fraternité vous animant! Et nous pensons que votre foi dans votre avenir et votre désir de fraternité devraient être récompensés par l'émergence d'une puissante volonté de fraternité authentique capable d'embrasser le peuple d'Israël et les autres peuples de la région.

C'est en formulant ce voeu que j'aimerais vous réitérer, au nom de mes concitoyens, du conseil communal et du collège échevinal, nos sincères souhaits de bienvenue parmi nous.

* * *

Dans sa réponse, le Président a souligné le rôle des deux démocraties que constituent Israël et le Grand-Duché de Luxembourg, toutes deux dédiées à la dignité de l'homme, à la paix et aux progrès.

Au cours d'un dîner offert en l'honneur du Président d'Israël par le Gouvernement luxembourgeois, des discours furent prononcés par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et par Monsieur Chaïm Herzog, Président d'Israël. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours:

Discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement

La première visite d'un Chef d'Etat Israélien à Luxembourg constitue d'évidence un événement d'une portée toute particulière dans le contexte des relations entre nos deux peuples. Il est un fait que les Luxembourgeois ont toujours considéré l'Etat d'Israël, depuis sa création par les Nations Unies en 1947 avec l'appui du Luxembourg, comme un Etat ami et les Luxembourgeois ont constamment éprouvé à l'égard des Israéliens une sincère sympathie. Nous avons en effet suivi avec beaucoup d'attention l'oeuvre de courage et de conviction entamée depuis la création de votre Etat. Nombreux sont nos compatriotes qui vous ont fait part de leur admiration devant les résultats admirables auxquels vous avez abouti.

Cette sympathie naturelle et spontanée n'est cependant pas due au hasard. En effet, le peuple luxembour-

geois a bien compris la difficile situation du peuple d'Israël. Des similitudes existent dans l'histoire de nos peuples même si je suis bien conscient qu'il ne serait pas exact de pousser les parallèles trop loin.

En ce 40e anniversaire de la libération des camps de concentration nous nous rappelons, en effet, avec une intense émotion qu'aucun peuple n'a autant souffert que le peuple juif.

Mais comme l'Etat d'Israël, l'Etat luxembourgeois est un Etat qui avait cessé d'exister et qui a finalement pu renaître, pour voir ensuite son existence remise en question à trois occasions.

Il n'est dès lors pas étonnant que le souci de sécurité qu'éprouvent les Israéliens soit ressenti profondément par l'ensemble des Luxembourgeois.

Eux aussi restent marqués par l'expérience très douloureuse qui s'est terminée en 1945, et au cours de laquelle nous avons été opprimés par un régime totalitaire d'une cruauté inouïe.

Le sentiment d'impuissance que mes compatriotes ont éprouvé au cours de la sinistre période de la 2e guerre mondiale de même que la volonté farouche de ne pas céder, mais au contraire de résister, restent gravés dans la mémoire non seulement de ceux qui ont vécu cette époque mais encore des Luxembourgeois qui n'ont pas l'intention d'oublier les récits de leurs parents.

C'est donc sans hésitations et avec conviction que le Luxembourg a pu se joindre à ses partenaires de la Communauté Européenne et des autres amis d'Israël dans le monde entier pour proclamer l'impérieuse nécessité d'une véritable sécurité pour l'Etat d'Israël, une sécurité qui doit être garantie à tout jamais.

Mais c'est avec une égale conviction, et avec une identique foi dans l'avenir, que les Luxembourgeois ont marqué leur adhésion au 2e principe qui est à la base de la position de l'Europe des Dix vis-à-vis du conflit israélo-arabe, à savoir la justice pour tous les peuples de la région. Le peuple luxembourgeois comprend l'aspiration à la justice de ces autres peuples et leur désir ardent de pouvoir exister en tant que nation. Il comprend parce qu'il a été privé de cette justice, et cela à plusieurs reprises, même si la dernière privation fut la plus pénible, et qu'il connaît donc le prix et la valeur de la liberté.

C'est en cela que notre situation a été similaire à celle des peuples qui doivent ou qui ont dû se battre pour cette liberté et donc similaire à celle du peuple d'Israël.

En parlant de la nécessité de la sécurité pour tous les Etats de la région et de la justice pour tous les peuples, je viens il y a un instant de parler de notre foi dans l'avenir. C'est dans cette foi dans l'avenir, Monsieur le Président, que nos peuples cherchent et trouvent l'espoir et la joie de vivre. Ce sont là de hautes valeurs que nous devons avoir à coeur de garder intactes et de ne pas se laisser diluer au contact des vicissitudes conjoncturelles, même durables.

Monsieur le Président,

C'est parce que nous connaissons et aimons Israël, que nous apprécions le fonctionnement démocratique de vos institutions ainsi que la force que vous tirez de votre idéal, c'est parce que nous connaissons tout cela que nous avons foi dans votre avenir dans la région et foi dans un avenir juste et sûr pour toute la région et

tous ses peuples. C'est également pourquoi le Luxembourg n'hésitera pas d'intervenir, notamment au sein de la Communauté Européenne, en faveur de l'édification de relations entre Israël et l'Europe de nature à refléter la réalité des liens existants dans les domaines politique, économique et culturel.

Monsieur le Président,

Les visites officielles, en raison de leur brièveté et de leur caractère formel, ne sont peut-être pas les meilleures occasions pour souligner et démontrer la chaleur d'une relation d'amitié. Toutefois votre visite nous a donné l'occasion de faire votre connaissance, et d'évoquer avec vous les graves problèmes qui se posent au monde à l'heure actuelle. Nous avons pu constater que nous nous trouvons, en ce début de 1985, dans une période intermédiaire, entre une récente période de tension entre les superpuissances et dans diverses régions du monde dont la vôtre, et une période que nous avons espoir de voir se développer sous de meilleures auspices. Les problèmes d'armement et de développement dominent l'actualité. La sécurité et la justice, nous ne pouvons pas ne pas le voir, constituent ainsi les soucis primordiaux de l'humanité toute entière. Il est malheureux de constater que trop souvent ces deux objectifs semblent se contredire, voire se contrarier. Les ressources de l'humanité sont certes très vastes, il n'en reste pas moins que les pertes de temps et un mauvais emploi du temps sont la cause d'innombrables souffrances, souffrances particulièrement insupportables dans les pays en voie de développement. Les valeurs qui sont les nôtres tant dans le domaine moral que dans celui de la politique, nous poussent à affirmer avec force que la recherche de la sécurité et la recherche de la justice ne peuvent et ne doivent pas être incompatibles.

Votre visite à Luxembourg ainsi que les nombreux autres contacts existants entre nos deux Gouvernements et nos deux peuples sont autant d'occasions pour faire ce constat. Ils doivent nous fortifier mutuellement dans notre volonté de prouver que la fraternité entre les hommes est possible.

Pour quiconque a la lourde responsabilité de diriger des hommes, la difficulté de faire entendre la voix de la raison constitue une épreuve permanente. Tel est particulièrement le cas lorsque certaines plaies sont encore ouvertes. Il serait vain de vouloir faire face à cette tâche souvent accablante si l'espoir et une volonté farouche d'oeuvrer en direction d'une juste solution n'habitaient pas dans nos coeurs.

Aussi permettez-moi de formuler le voeu que l'amitié entre nos deux peuples et le développement de nos relations puissent nous permettre de concrétiser ensemble ce qui, pour l'instant, n'est qu'un espoir.

Permettez-moi de lever mon verre et de boire à votre santé, à la prospérité de l'Etat d'Israël, à l'amitié entre nos peuples et à la réconciliation entre nos peuples au Proche-Orient.

* * *

Allocution prononcée par Monsieur le Président de l'Etat d'Israël, Chaïm Herzog

Mon épouse et moi-même sommes très touchés par cet accueil chaleureux et merveilleux avec lequel nous avons été reçus durant notre visite dans votre si beau pays.

Bien que nous n'ayons pas eu dans le passé le plaisir de visiter votre pays, j'ai eu par contre le privilège de rencontrer ses représentants les plus éminents. J'ai eu l'insigne honneur de servir avec Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean dans les rangs de la 32ème brigade de la Division Blindée des Guards dans les Forces Alliées qui combattaient pour la libération de l'Europe. Précédemment, nous avons suivi ensemble chacun venant de son pays, les cours de l'Académie Militaire Royale en Angleterre où nous avons obtenu nos galons d'officier. Je me souviens encore de ces instants vibrant d'émotion lorsque Son Altesse Royale le Prince Félix, le père de Son Altesse Royale le Grand-Duc passa en revue la parade de l'Académie Royale.

Je me rappelle aussi avec émotion cette grande épopée de la Libération de l'Europe et du Luxembourg, qui a subi le joug de la conquête et a souffert profondément de l'invasion nazie à laquelle il s'était opposé si héroïquement.

Cet héroïsme, ce n'était pas la première fois que le Luxembourg devait le prouver. Le Luxembourg a connu des heures difficiles au cours de son histoire, face à des voisins beaucoup plus puissants. Cependant, le peuple luxembourgeois a su toujours trouver cette force morale afin de préserver son indépendance et celle de son pays, peut-être parce qu'il n'a jamais voulu être autre que lui-même, fidèle à ses traditions, tout en maintenant des rapports de bon voisinage avec les pays proches. Votre devise: "Nous voulons être ce que nous sommes" définit de la manière la plus judicieuse et la plus digne le caractère noble de votre peuple et j'oserais dire de bon gré et franchement que votre devise pourrait s'appliquer aussi au peuple juif qui a retrouvé son indépendance sur la terre de ses Ancêtres.

Israël s'efforce de rassembler tous ses fils dispersés à travers les continents aussi bien proches que lointains. Nous essayons d'édifier à la fois une société nouvelle qui soit basée sur la justice et la démocratie. Ce n'est pas là une tâche facile, elle exige beaucoup d'efforts pour assurer notre sécurité, une vigueur morale et des ressources financières considérables.

Un petit peuple, se mesurant à de telles entreprises, ne peut les réaliser qu'avec la coopération constante et fructueuse de tous les peuples et tout d'abord celle des peuples qui lui sont proches par leur passé historique, leur identité culturelle et la similarité de leurs vues.

L'Etat juif, qui voit s'accomplir durant notre époque, sa renaissance, a une histoire et une identité culturelle très ancienne avec les pays européens, avec tout ce qu'il peut y avoir de positif, mais aussi avec le souvenir de l'holocauste et des persécutions du passé.

L'Etat d'Israël a retrouvé son indépendance à l'époque où commençait à s'édifier l'Europe des Commu-

nautés dont le Luxembourg devait servir de fonts baptismaux.

Dès le début de cette coopération européenne Israël a voulu prendre part, même si ce n'était pas comme partenaire à part entière, à cette nouvelle entreprise si innovatrice dans les domaines sociaux et économiques. C'est ainsi qu'au cours des années, Israël signa des accords importants avec les Communautés européennes. Nous formons l'espoir que les échanges commerciaux et les projets conjoints dans les domaines de la science, de la technologie et de l'économie iront en se multipliant.

C'est précisément avec vous, le pays qui est peut-être le plus petit par sa géographie dans la communauté, mais par contre un des plus stables et des plus attachés aux aspirations de la communauté, c'est avec vous particulièrement, que nous espérons développer et élargir cette coopération. Notre fervent espoir est de voir cette solidarité entre petits Etats, partageant les mêmes valeurs spirituelles et démocratiques, être aussi bénéfique dans les domaines économiques et commerciaux.

Notre aspiration à la paix est un des principes de base de morale dans le Judaïsme et dans l'âme du peuple juif. Voilà trente six ans que nous aspirons à une situation où nos voisins nous acceptent comme des partenaires qui oeuvrent pour le bien-être de la région et du Moyen-Orient.

Dans notre progression vers ce but, nous avons signé un accord de paix avec l'Egypte et nous souhaitons avoir des relations correctes avec les différentes communautés du Liban tout en assurant la sécurité du nord d'Israël.

C'est dans cet esprit que nous lançons des appels constants au Roi Hussein d'entamer des négociations avec nous afin de trouver des solutions acceptables par les deux parties aux problèmes qui nous séparent.

C'est en formant des vœux fervents de voir reprendre le processus de paix au Moyen-Orient, pour le bien-être non seulement de notre région mais aussi de l'Europe, car en fait, nos destins sont liés, que j'ai le plaisir de lever mon verre et de porter un toast à la santé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, du Gouvernement et du peuple du Luxembourg et pour la paix dans notre région et dans le monde entier.

* * *

Le programme de la visite officielle du Président d'Israël comportait aussi une visite du Musée de l'Etat et une promenade sur la Corniche. Dans la matinée du 12 février, le Président d'Israël a quitté Luxembourg pour rejoindre Strasbourg où il devait prendre la parole devant le Parlement Européen.

Visite officielle à Luxembourg du Secrétaire général de l'OTAN

Le 17 janvier 1985, Lord Carrington, Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a effectué une visite officielle à Luxem-

bourg. Le Secrétaire général de l'OTAN a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais de Luxembourg. Il a également eu des entretiens

avec Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Monsieur Jacques Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, et Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique. Au cours d'un déjeuner offert en l'honneur du Secrétaire général de l'OTAN par le gouvernement luxembourgeois, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé l'allocution suivante:

It is my great pleasure to welcome you on behalf of the government on your official visit as secretary general of Nato to Luxembourg. This is your first visit to our capital in your new capacity, but for years your career as one of the most outstanding British politicians has been followed with great interest in Luxembourg and is well known to all of us.

As the new secretary general of Nato allied governments could hardly have chosen somebody whose political career could better reflect the twin approach of the HARMEL doctrine, namely defence and dialogue:

The variety of your political career embraces such different functions as secretary of state for defence and in more recent years secretary for foreign and commonwealth affairs, where your name will forever be associated with the successful conclusion of the long and difficult negotiation-process having led to the independence of Zimbabwe.

Some 40 years ago during the second world war you already showed your dedication to the defence of the free world and you participated in the liberation of Brussels, the city where you now assume your new responsibilities.

So we welcome in you a man of great international experience, of an already solid reputation in his new functions, a man who has raised high expectations and in whom we place our full confidence.

Since your informal contacts with Luxembourg authorities some 10 months ago, elections in the Grand-Duchy have led to the formation of a new government. As all previous governments, this present government is strongly dedicated to the North Atlantic Alliance and is resolved to participate actively with its allies in the defence of peace and freedom in Europe. For more than 35 years solidarity with our North Atlantic friends and allies has been one of the pillars of the Luxembourg foreign policy.

At the last ministerial meeting in Brussels my colleagues had the occasion to voice our concern about the arms race and the nuclear threat which both led to doubts in large parts of our population about the validity of our defence strategy. In full accordance with the Bonn summit declaration as well as the recent Washington declaration, the Luxembourg government expresses its strong hope and desire that agreements allowing major reductions in all categories of weaponry can be reached between East and West.

Arms reductions are not just moral ideals: they will be a decisive contribution to a better security at the

lowest possible level of armement.

Being fully aware of the effects concrete arms reduction results will have on public opinion support to NATO, we are all the more happy to note that your first official visit here in Luxembourg coincides with a new opening in East-West relations. The recent Geneva talks between secretary Shultz and foreign minister Gromyko leave us with the hope that 1985 could be a year of substantial improvement in the East West relations. A better atmosphere in the relationship with the other part of the European continent as well as a successful outcome of the newly resumed Soviet-American dialogue would serve the interests of all people both in the East and in the West.

I do agree with those who think that euphoria at this particular moment would not serve the interests of these newly resumed efforts. We have to prepare an always impatient public opinion for long and difficult negotiations, but, on the other hand, I'm convinced that it is our political responsibility not to appear pessimistic or cynical about the real possibilities of this first round of Shultz-Gromyko talks. If we were to appear too pessimistic, the East as well as our own public opinions would be inclined to doubt our real preparedness to come to concrete results. Our approach to the tasks of the forthcoming months must be a realistic one but the far-reaching aims of our efforts should appear clearly to our public opinion.

Whatever results we can achieve in the field of arms reductions, we will have to remain firmly committed to strong defence. Structural constraints and economic realities pose natural limits to the Luxembourg military contribution. But the alliance may be assured of our political solidarity with its effort to defend peace and freedom in the North Atlantic area. Defence and deterrence - together with arms control and dialogue - remain the suitable instruments to pursue this goal, as the alliance has restated it once more in its Washington declaration on East West relations.

This policy of ours can only be successful if we succeed in maintaining interallied cohesion and transatlantic solidarity. Timely and full consultation as we enjoyed it for the last years, will be an important contribution to this aim.

In one of your first speeches in your new capacity as Secretary general of the Alliance, you have stressed in a much more comprehensive way the outstanding problems which the Alliance has to face in the near future. The orientation which the Alliance's activity has taken since then under your outstanding chairmanship, led me to believe that in the years to come the Alliance will be equal to the challenges it has to face.

So I would like to ask you to raise your glasses, to the success of the Alliance, to the peace and freedom we have enjoyed for more than 35 years, to your health, Secretary general, and a successful completion of your tasks in the years to come.

La nouvelle Commission des Communautés Européennes

Le 4 décembre 1984, les représentants des gouvernements des Etats membres des Communautés Européennes réunis au sein du Conseil Européen ont désigné

les 14 membres de la Commission des Communautés Européennes pour la période du 6 janvier 1985 au 5 janvier 1989. Lors d'une réunion informelle des membres

désignés, les 7 et 8 décembre 1984 à Royaumont en France, il a été procédé à la répartition des responsabilités au sein de la Commission.

Cette répartition a été formellement confirmée lors de la première réunion de la nouvelle Commission le 7 janvier 1985 à Bruxelles:

Monsieur Jacques Delors (France), Président de la Commission, Secrétariat général, Service juridique, Groupe du porte-parole, Service commun interprétation-conférences, Bureau de sécurité, Affaires monétaires, Coordination des fonds structurels,

Monsieur Franciscus H.J.J. Andriessen, vice-président, Agriculture, Pêche,

Monsieur Henning Christophersen, vice-président, Budget, Contrôle financier, Personnel et Administration,

Lord Cockfield, vice-président, Marché intérieur, Service de l'Union douanière, Fiscalité, Institutions financières,

Monsieur Karl-Heinz Narjes, vice-président, Affaires industrielles, Technologies de l'information, Recherche et science, Centre commun de recherche,

Monsieur Lorenzo Natali, vice-président, Coopération et développement, Elargissement,

Monsieur Claude Cheysson, Politique méditerranéenne et relations Nord-Sud,

Monsieur Alois Pfeiffer, Affaires économiques, Emploi, Crédit et investissements, Office statistique,

Monsieur Grigoris Varfis, Politique régionale, Relations avec le Parlement,

Monsieur Willy De Clercq, Relations extérieures et politique commerciale,

Monsieur Nicolas Mosar, Energie, Agence d'approvisionnement Euratom, Office des publications,

Monsieur Stanley Clinton Davis, Environnement, Protection des consommateurs, Sécurité nucléaire, Forêts, Transports,

Monsieur Carlo Ripa di Meana, Questions institutionnelles, Problèmes concernant l'Europe des citoyens, Politique de l'information, Secteur culturel, Tourisme,

Monsieur Peter Sutherland, Concurrence, Affaires sociales éducation, formation.

Monsieur Jacques Delors, Président de la Commission, a présenté le 14 janvier 1985 à Strasbourg devant le Parlement Européen les orientations politiques de la nouvelle Commission. Le 24 janvier 1985, les membres de la Commission, à l'exception des membres de la Commission précédente reconduits dans leurs fonctions, ont pris devant la Cour de Justice des Communautés Européennes à Luxembourg l'engagement solennel prévu à l'article 10, paragraphe 2, du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés Européennes.

A cette cérémonie présidée par Lord Mackenzie Stuart, Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, ont assisté notamment Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Monsieur Jacques Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre du Travail, Monsieur Robert Goebels, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Visite officielle de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, au Danemark

Monsieur Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Etrangères, a effectué les 2 et 3 avril 1985 une visite officielle à Copenhague, à l'invitation de Monsieur Uffe ELLEMANN-JENSEN, Ministre danois des Affaires Etrangères. Monsieur POOS a été accompagné par l'Ambassadeur accrédité au Danemark, Monsieur Adrien MEISCH, par le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Jean DONDELINGER et par son Conseiller spécial, Monsieur Nicolas SCHMIT.

Durant son séjour au Danemark, Monsieur Jacques F. POOS a eu des conversations avec son collègue danois ainsi qu'avec Monsieur Palle SIMONSEN, Ministre des Finances. Le Ministre luxembourgeois a rendu visite à Monsieur Poul SCHLÜTER, Premier Ministre du Danemark.

Les conversations ont porté pour l'essentiel sur les affaires de l'Europe et sur la manière de laquelle les

Gouvernements danois et luxembourgeois perçoivent les développements futurs de la Communauté Européenne.

Au cours d'une réunion de travail au Ministère danois des Affaires Etrangères, les deux délégations ont pu constater que nonobstant une différence dans les accents placés sur certaines questions actuellement débattues dans les instances européennes, il n'y a pas de véritable divergence entre les vues des deux Gouvernements, notamment quant à la nécessité de renforcer et de développer le marché intérieur et de renforcer dans leur action les Institutions de la Communauté. Les deux Ministres des Affaires Etrangères ont également passé en revue les autres questions d'actualité dans le domaine de la politique internationale.

En fin d'après-midi du 2 avril, Monsieur Jacques F. Poos a donné à la Société Danoise de Politique Etrangère une conférence sur le thème: "L'avenir de l'Eur-

ope: l'approche d'un petit pays", suivie d'un débat public.

La deuxième journée du séjour au Danemark du Ministre des Affaires Etrangères a permis à celui-ci de visiter notamment un certain nombre d'entreprises moyennes, avant de rencontrer, avant son départ pour Luxembourg, la "Business Community" danoise.

A l'issue d'un dîner offert au Ministre luxembourgeois et à sa délégation, Monsieur ELLEMANN-JEN-

SEN, Ministre des Affaires Etrangères du Danemark, s'est félicité du développement de rapports cordiaux et suivis entre les deux pays. Monsieur POOS, de son côté, a également rendu hommage au dynamisme et à l'activité de la communauté danoise au Grand-Duché, plus particulièrement aux établissements bancaires et financiers danois installés à Luxembourg et aux fonctionnaires danois des Institutions et services de la Communauté implantés à Luxembourg.

La Conférence sur la situation d'urgence en Afrique

A l'initiative de Monsieur Perez de Cuellar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, une conférence sur la situation d'urgence en Afrique s'est déroulée les 11 et 12 mars 1985 à Genève. Le Luxembourg fut représenté à cette conférence par Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et à la Coopération. Nous reproduisons ci-après le texte du discours du Secrétaire d'Etat Robert Goebbels prononcé à cette occasion:

L'extrême gravité des difficultés que connaît le continent africain, et particulièrement l'Afrique sub-saharienne, où la sécheresse et la désertification ont exacerbé une situation déjà préoccupante, ne peut nous laisser indifférents. La communauté internationale ne saurait se résoudre à ce qu'à l'aube du vingt et unième siècle, des populations entières continuent à être décimées par la famine ou la malnutrition.

Un environnement économique défavorable, des conditions climatiques difficiles et des faiblesses structurelles ont jusqu'à présent empêché les pays d'Afrique d'atteindre des taux de croissance économique satisfaisants et de procurer à leurs populations un niveau acceptable de bien-être.

Dans de nombreux pays d'Afrique, la situation s'est maintenant aggravée à un point tel que la principale préoccupation n'est plus d'assurer le développement économique, mais à tout le moins la simple survie. Le symptôme le plus visible de la situation difficile dans laquelle se trouvent de nombreux pays d'Afrique est la grave pénurie alimentaire actuelle.

Ceci est un constat, non un jugement.

Devant la gravité de la situation, il ne sert à rien de s'acharner sur les responsabilités - bien réelles - des anciennes puissances coloniales, ou sur la politique de prestige de certains nouveaux dirigeants africains, qui, à l'instar d'un colonel que je ne nommerai pas, savent mieux organiser les célébrations de leurs révolutions que l'approvisionnement des plus déshérités de leurs sujets.

Les enfants qui meurent de faim attendent de nous non pas des explications idéologiques, mais une aide urgente et désintéressée.

Aussi est-il indispensable que la solidarité de la communauté internationale soit mise à contribution: de nombreux pays donateurs ont d'ailleurs réagi dès que l'ampleur du désastre a commencé à se dessiner. Mais la tâche est immense, l'effort à fournir paraît considérable: des quantités très importantes de produits alimentaires doivent être rassemblées rapidement et leur distribution doit être organisée de manière à ce que l'aide bénéficie dans les meilleures conditions aux populations sinistrées.

Un effort de coordination s'impose donc si l'on veut mobiliser l'élan de solidarité et d'assistance qui est nécessaire et si l'on veut résoudre avec un maximum d'efficacité les difficultés existantes en matière de fourniture de vivres, de transport et de distribution.

Dans ce contexte, il convient de se féliciter de l'initiative du Secrétaire Général des Nations Unies de mettre sur pied un Bureau des Nations Unies pour les opérations d'urgence en Afrique, qui aura pour tâche d'assurer une meilleure coopération sur le terrain entre tous les éléments du système des Nations Unies.

Un rôle important lui revient dans l'effort commun visant à ce que l'aide extérieure soit fournie en temps opportun aux populations qui en ont le plus besoin et que la distribution soit organisée de manière aussi efficace et coordonnée que possible.

Le Luxembourg participe pleinement à l'effort international de solidarité en faveur des pays en voie de développement: traditionnellement nous consacrons une part très importante de notre aide publique au développement à des actions d'assistance par le canal d'organisations multilatérales spécialisées dans le domaine du développement.

Un autre axe important de notre effort d'assistance passe par la voie de la coopération bilatérale, qui, compte tenu de nos moyens limités, se concentre sur un certain nombre de projets précis, ceci afin de donner un maximum d'efficacité à notre contribution. Cette coopération bilatérale avec un certain nombre de pays en développement, dont plusieurs figurent parmi les pays les moins avancés, se situe essentiellement dans les domaines agro-alimentaire, sanitaire et éducatif.

Afin d'améliorer à la fois le volume et l'efficacité de son assistance aux pays du Tiers-Monde, le Gouvernement prépare un train de mesures législatives visant à associer plus largement la solidarité et les efforts de l'ensemble des particuliers et des entreprises aux efforts de la communauté nationale.

Il est ainsi prévu que les organisations non gouvernementales qui présenteront un projet de développement répondant aux critères de notre politique globale de coopération verront leurs engagements financiers doublés par l'intervention d'un Fonds de développement qui sera créé dans le courant de cette année. Ce Fonds canaliserà par ailleurs les aides directes du Luxembourg à des pays du Tiers Monde.

Nous sommes convaincus que ces dispositions, qui allient l'effort public à la générosité privée, conféreront une qualité nouvelle à notre politique de coopération en l'adaptant au mieux aux besoins des pays bénéficiaires.

Le Luxembourg n'est pas resté insensible à la situation que connaissent un certain nombre de pays en raison de la famine et de la sécheresse en Afrique subsaharienne: mon Gouvernement a tenu à s'associer pleinement aux efforts de solidarité de la communauté internationale en faveur des populations affectées par la crise:

D'une part, il participe aux opérations d'urgence entreprises récemment par les Communautés Européennes en faveur de l'Afrique. Mon collègue italien, Monsieur Forte, s'exprimant au nom de la Présidence du Conseil des Communautés, et le Commissaire au développement Monsieur Natali, vous ont exposé respectivement vous exposeront les objectifs et l'ampleur de cette action.

Sur le plan national, et malgré ses moyens limités, le Gouvernement luxembourgeois a déjà doublé l'année dernière les crédits consacrés à l'aide alimentaire en faveur des pays frappés par la famine. Ne disposant pas de moyens logistiques propres, et soucieux que notre assistance parvienne dans les meilleures conditions aux populations concernées, nous canalisons celle-ci par l'intermédiaire d'organisations multilatérales ainsi que par le Fonds Européen de Développement.

La gravité de la situation actuelle demande un effort immédiat de la part de la communauté internationale. Aussi, mon pays se déclare-t-il prêt à fournir une contribution supplémentaire aux aides déjà distribuées d'un montant de 20 millions de francs. Cette somme est destinée à venir en aide aux pays les plus gravement touchés.

Il s'agit dans l'immédiat de parer aux besoins alimentaires les plus urgents. C'est l'un des objectifs principaux de cette Conférence. Mais l'assistance alimentaire, pour indispensable qu'elle soit, ne doit pas conduire à réduire les pays sinistrés à la condition d'éternels assistés.

L'action de la communauté internationale doit également viser à créer les conditions dans lesquelles les populations affectées puissent prendre en main leur propre sort, de manière à ce qu'à terme, l'indépendance alimentaire devienne réalité.

A l'avenir, il ne suffira pas de faire appel à la solidarité des pays donateurs, aussi importante soit-elle: l'aide alimentaire devra s'inscrire dans une stratégie de développement menant à l'auto-suffisance.

Un effort particulier de réflexion et d'imagination s'avère nécessaire afin d'adapter les méthodes et les moyens d'action aux problèmes gigantesques auxquels tout un continent se voit confronté.

Notre attention doit également se porter sur l'environnement économique international. Le protectionnisme grandissant empêche un développement harmonieux des échanges. La dette très importante de nombreux pays constitue trop souvent un fardeau étouffant. Enfin le désordre monétaire ne fait qu'aggraver la situation.

J'espère que notre contribution, bien que modeste, sera considérée comme un geste d'amitié et de solidarité à l'égard des peuples d'Afrique si durement touchés par la famine. Individuellement, l'impact de nos actions ne peut être que limité. Si au contraire nous agissons ensemble et de manière concertée, nous réussirons à mobiliser les ressources, l'imagination et l'engagement nécessaires pour tenter de rechercher des solutions appropriées aux graves difficultés auxquelles l'Afrique se voit confrontée.

Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme à Vienne

Le 19 et 20 mars 1985 a eu lieu à Vienne une conférence ministérielle du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme. Le Luxembourg était représenté à cette conférence par Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères. En marge de la conférence, le Secrétaire d'Etat a signé le Protocole No 8 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme. Nous reproduisons ci-après le texte du discours prononcé par Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, à l'occasion de la conférence:

Comme notre Secrétaire Général, M. Marcelino Oreja l'a relevé récemment à Genève, les droits de l'homme constituent "le commencement et l'aboutissement de toute l'action" du Conseil de l'Europe.

Voilà pourquoi il convient de saluer l'initiative de l'Autriche de convoquer la présente conférence ministérielle.

Comme cette conférence ne pourra probablement pas se répéter de sitôt, il serait utile que les droits de

l'homme soient désormais discutés de manière plus approfondie dans les réunions régulières du comité des ministres.

Dès son entrée en fonction, le nouveau Gouvernement luxembourgeois a souligné l'importance qu'il attache aux droits de l'homme et plus particulièrement aux activités du Conseil de l'Europe en ce domaine.

En février le Luxembourg a été le cinquième Etat à ratifier le Protocole No 6 sur l'abolition de la peine de mort, dont il a de la sorte déclenché l'entrée en vigueur. Mon premier acte officiel dans le cadre du Conseil de l'Europe a été de signer, en novembre passé, le Protocole No 7. Et en marge de cette conférence je viens de signer le Protocole No 8 qui rationalise l'organisation de la Commission et de la Cour des droits de l'Homme.

Je voudrais maintenant exposer notre position en ce qui concerne certaines innovations proposées dans les rapports des délégations suisse et autrichienne, que je tiens à féliciter pour ce travail stimulant, même si nous n'adhérons pas en ce stade de la discussion à toutes leurs propositions.

Faut-il donner à la Cour des Droits de l'Homme compétence pour donner des interprétations de la Convention, ceci sur demande d'une juridiction nationale?

L'article 177 du traité instituant la CEE confère une pareille compétence à la Cour de Justice des Communautés Européennes qui statue à titre préjudiciel sur des demandes d'interprétation d'un point de droit communautaire que lui soumettent les juridictions nationales. Mais son rôle s'arrête là: jamais la Cour de Justice ne connaît du fond de l'affaire, ni de l'affaire tout entière.

Dans le cadre de la Convention européenne des Droits de l'Homme, la Cour (et bien entendu avant elle la Commission) n'a pas compétence pour statuer à titre préjudiciel. Mais elle connaît du fond de l'affaire, car après l'épuisement des voies de recours internes les particuliers peuvent saisir la Commission, qui à son tour peut soumettre une affaire à la Cour.

S'il faut choisir entre compétence d'interprétation à titre préjudiciel et compétence quant au fond, c'est sans doute cette dernière qui offre, et de loin, les plus grandes garanties aux justiciables.

On ne peut raisonnablement songer à créer une compétence d'interprétation préjudicielle à côté de la compétence quant au fond, car la co-existence des deux entraînerait une longueur absolument déraisonnable des procès.

Plutôt que d'obliger les juges nationaux à référer l'interprétation des articles de la Convention à la Cour de Strasbourg on s'efforcera de diffuser, parmi eux, la connaissance de la jurisprudence des organes strasbourgeois.

Faut-il fusionner la Commission et la Cour actuels en une seule grande Cour des Droits de l'Homme?

Nous n'y sommes pas fondamentalement opposés, mais nous avons quelques doutes sur l'efficacité réelle d'une telle mesure.

Actuellement la Commission filtre les requêtes individuelles et elle écarte celles qui sont manifestement irrecevables; elle agit en outre comme amiable compositeur entre les partis pour trouver une solution de commun accord.

S'il n'y avait qu'une grande Cour des Droits de l'Homme, donc un organe unique, cette dernière serait aussitôt obligé de constituer en son sein une chambre spéciale destinée à écarter les requêtes manifestement irrecevables, si elle ne tient pas à être submergée par toutes sortes de demandes farfelues.

Donc de ce côté là on ne gagnerait pas beaucoup. Et on voit mal la Cour, appelée à trancher des litiges, s'efforcer de trouver des solutions à l'amiable entre les parties. Bref, nous restons, pour le moment, plutôt réservés face à une éventuelle fusion des organes actuellement existants. Ceci d'autant plus que la mise en vigueur du Protocole No 8, qui rationalise l'organisation de la Commission et de la Cour, devrait permettre une évacuation beaucoup plus rapide des affaires.

Faut-il permettre aux requérants individuels de saisir la Cour?

Il ne fait aucun doute que pareille réforme aurait une portée fondamentale. Si elle était adoptée dès maintenant elle justifierait, à elle seule, la convocation de cette conférence.

Mais elle rend plus nécessaire que jamais un filtrage préalable des requêtes pour écarter celles qui sont manifestement farfelues et constitue donc un argument de poids pour le maintien de la Commission dans sa forme actuelle.

Connaissant les réticences de certains Etats devant une telle réforme, nous aimerions reprendre à notre compte une vieille idée mise en avant par la Cour des Droits de l'Homme, et que le président de la Cour vient de réitérer ici, qui consiste à faire élaborer un protocole facultatif qui permettrait au requérant individuel de porter son affaire devant la Cour, de la même manière qu'un Etat peut le faire, sur la base du rapport de la Commission; idée qui cadre parfaitement avec le principe de "l'égalité des armes" sous-jacent à toute la convention.

Evidemment, si l'individu peut saisir la Cour, il n'est plus nécessaire que la Commission garde le droit d'en faire autant car jusqu'ici elle était censée agir à la place et dans l'intérêt du requérant individuel. Pour les Etats qui ne se sentiraient pas en mesure d'accéder au protocole facultatif, le système actuellement en vigueur continuerait.

En tout état de cause nous attachons beaucoup d'importance à ce que les travaux pour l'élaboration du protocole facultatif commencent dans les meilleurs délais.

Faut-il réduire les compétences du Comité des ministres?

Dans l'immédiat nous ne le pensons pas; le Comité des ministres peut utilement trancher des requêtes comportant des aspects politiques, notamment des requêtes interétatiques.

Mais à condition que le Comité des ministres change les règles de procédure qu'il s'est donné lui-même à propos de l'article 32: si la majorité des deux tiers nécessaire pour constater la violation de la Convention par un Etat n'est pas atteinte, ledit Etat n'est pas automatiquement acquitté, ni considéré comme innocent. Il faut, à cette fin, un autre vote de blanchissage à la majorité des deux tiers également.

Nous estimons que les principes généraux du droit

pénal en vigueur dans tout Etat de droit, qui permettent de considérer comme innocent une personne acquittée faute de preuves suffisantes, devraient également être transposés dans le contexte de l'interprétation de l'article 32. A notre avis l'exigence d'un vote spécial pour prouver l'innocence d'un Etat, qui n'a pas été condamné, ne trouve pas sa base dans le texte de l'article 32.

Que faut-il faire d'autre dans l'immédiat?

Améliorer les conditions de travail matérielles de la Commission et de la Cour, actuellement absolument insuffisantes. Certaines ressources financières pourraient être dégagées, si on supprimait des activités du Conseil de l'Europe qui font manifestement double emploi avec d'autres organisations, si, suivant la formule de M. Marcelino Oreja, on faisait moins pour faire mieux, même si un effort budgétaire supplémentaire peut s'avérer nécessaire.

Faut-il créer un haut commissaire européen aux droits de l'homme?

Quel sera son rôle? Il devrait agir comme médiateur sur le plan européen et comme avocat général auprès de la Cour des Droits de l'Homme. Or, son premier rôle se recoupe avec celui des médiateurs qui exercent déjà leurs activités dans un certain nombre de nos pays.

Par ailleurs, n'oublions pas que l'Assemblée parlementaire exerce déjà ce rôle en tenant de temps en temps des débats sur la situation des droits de l'homme dans certains des pays membres du Conseil de l'Europe.

Dans son second rôle, celui d'avocat général, le haut commissaire ferait dans une certaine mesure double emploi avec le juge rapporteur et n'ajouterait qu'à la lourdeur et la complexité des procédures des organes strasbourgeois.

Donc, en résumé, nous ne voyons que peu d'avantages à ce qu'on crée un haut commissaire européen aux droits de l'homme.

Je voudrais maintenant nommer quelques activités pour lesquelles le Conseil de l'Europe devrait, de notre avis, intensifier ses efforts.

Une haute priorité devrait être accordée à l'élaboration d'une convention européenne contre la torture, ou pour employer une expression peut-être plus adéquate, contre les traitements inhumains ou contraires à la dignité de la personne.

Nous connaissons d'ores et déjà le projet élaboré par l'Assemblée parlementaire qui figure en annexe à sa recommandation 971 de 1983, et dont l'innovation, révolutionnaire mais essentielle, serait l'inspection des lieux de détention par une commission de personnalité indépendante, qui aurait tout loisir de s'entretenir librement avec les personnes privées de liberté pour constater d'éventuels mauvais traitements.

Je dois dire que nous avons été agréablement surpris par les progrès afférents réalisés aux Nations Unies et ayant abouti à l'adoption, le 10 décembre 1984, de la convention contre la torture. Dès le 4 février dernier, vingt signatures y avaient déjà été apposées. Mon pays, qui, pour des raisons techniques, n'avait pas pu être parmi les premiers signataires, s'est joint à eux le 22 février.

L'avance prise par les Nations Unies dans ce domaine

précis doit maintenant stimuler nos pays à accélérer leurs travaux pour la mise sur pied de l'instrument européen en voie d'élaboration.

Nous attachons également beaucoup de prix à la définition de nouveaux droits destinés à ceux déjà prévus dans la Convention et dans les protocoles additionnels.

Je crois que ce fut un ancien secrétaire général du Conseil de l'Europe qui exprima l'opinion que la mise sur pied d'un système efficace de protection des droits économiques, culturels et sociaux était pour le Conseil de l'Europe une question de crédibilité.

Je pense que cet appel est toujours valable et que même son actualité s'est accrue.

Donner une assise stable à l'acquis social et économique est le souci de millions d'Européens. Bien entendu chacun de nos pays a son système de sécurité sociale bien élaboré, mais en cas de crise le risque d'une atteinte à l'un ou l'autre de ces droits existe.

Le manque d'emplois ne fait-il pas parfois hésiter des particuliers à revendiquer certains de leurs droits sociaux par crainte de perdre leur occupation?

Une garantie internationale renforcerait certainement la position de l'individu dans son propre pays.

Je me rends bien compte que certains droits, pourtant fondamentaux, se laissent, pour des raisons de technique législative, difficilement libeller comme des droits de l'homme. Leur formulation risque ou bien d'être trop complexe ou bien de se présenter, à défaut de définition suffisante, comme étant sans contenu.

J'approuve les efforts entrepris jusqu'à présent au Conseil de l'Europe pour dégager au moins quelques droits sociaux et économiques justiciables. Le Luxembourg souhaite que ce travail continue.

Mais pour ceux des droits, qui ne se prêtent pas à l'application du mécanisme de garantie existant, j'appuie la proposition autrichienne tendant à prévoir un système de contrôle par une commission, qu'elle soit de conciliation ou qu'elle dispose de pouvoirs plus étendus, ce qui évidemment serait encore plus souhaitable.

Un autre domaine qui mérite une attention prioritaire est l'éducation en matière de droits de l'homme, à laquelle le Gouvernement luxembourgeois attache la plus haute importance et qui doit non seulement communiquer un savoir, mais avant tout créer des attitudes de tolérance vis-à-vis d'autrui, de respect de la diversité des autres.

Je voudrais terminer en mentionnant deux domaines dans lesquels le Conseil de l'Europe pourrait utilement intensifier ses activités.

D'abord, conformément à son rôle de pionnier, de laboratoire d'idées en matière de droits de l'homme, le Conseil de l'Europe devrait approfondir la conception des droits de l'homme qui nous est commune, afin de mettre nos pays en mesure de prendre encore plus fermement position dans les organisations des Nations Unies.

Nous y constatons trop souvent, que ce qui pour nous est un droit inaliénable de la personne humaine opposable à l'autorité de l'Etat, devient, par une véritable perversion du langage, un droit du "peuple" dans l'esprit de ceux qui confondent le peuple et leur propre pouvoir.

Et certains Etats ne se font pas faute pour invoquer ces prétendus droits pour renforcer leur oppression des hommes.

Ce qu'il faut empêcher, c'est le changement qualitatif de certains droits fondamentaux.

Ce changement qualitatif a été mis en évidence avec beaucoup de clarté et de courage par M. Peter Leuprecht, directeur des Droits de l'Homme au secrétariat général du Conseil de l'Europe, auquel j'aimerais rendre hommage.

Comme ils sont inhérents à la personne humaine, les droits de l'homme sont à la fois universels et indivisibles, et on ne peut établir, entre eux, des hiérarchies en opposant droits politiques et droits économiques, en prétendant, par exemple, que les premiers n'ont un sens que dans les pays riches.

Il n'est pas besoin d'être un pays riche pour respecter la vie d'autrui, pour éviter d'emprisonner ses semblables ou pour renoncer à des traitements inhumains, cruels ou dégradants.

Mais ne devrions-nous pas dire aux pays du tiers monde qui se croient forcés d'adopter des mesures autoritaires pour assurer la mise en route de leur déve-

loppement, que les droits de l'homme constituent la contrepartie indispensable de toute politique de développement volontariste, qu'ils constituent, avec les libertés politiques, un acquis définitif et précieux de l'histoire?

En deuxième lieu j'aimerais bien que le comité des ministres reprenne une proposition luxembourgeoise et élabore une déclaration sur le démocratie.

Aucune notion n'a été plus défigurée de son sens que celle de démocratie, dont se parent même des régimes totalitaires, ce qui constitue à la fois un hommage du vice à la vertu et une preuve irréfutable du rayonnement éclatant du régime politique que nous chérissons tous.

La démocratie pluraliste procède des libertés politiques qui à leur tour procèdent des droits de l'homme.

Notre assemblée parlementaire a tenu une conférence sur la démocratie il y a un an et demi et le Président Karl Ahrens en a excellemment résumé les traits essentiels du gouvernement du peuple par le peuple.

A nous de reprendre ces idées pour en faire une déclaration bien formulée dont le rayonnement pourrait être considérable.

La première séance publique de la Chambre des Députés en 1985

A l'occasion de la première séance publique de la Chambre des Députés, Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, a prononcé le 23 janvier 1985 une allocution dans laquelle il a dressé un court bilan de l'année qui vient de s'achever et relevé les tâches qui attendent la Chambre au cours de la nouvelle année.

Au cours de cette même séance la Chambre a procédé à l'assermentation de Monsieur Willy Bourg, premier suppléant sur la liste du Parti Chrétien-Social dans la circonscription Centre, qui occupera le siège devenu vacant à la suite de la démission de Monsieur Nicolas Mosar, nommé membre de la Commission des Communautés Européennes.

Voici le texte de l'exposé du Président de la Chambre des Députés:

1984 a été pour notre pays une année de changement politique. Par la volonté de l'électeur la majorité et l'opposition sont différentes de ce qu'elles étaient. C'est là un événement tout à fait normal dans un régime démocratique bien compris et si nous ne partageons pas les mêmes convictions, ni les mêmes idées et aspirations, nous avons cependant tous la même patrie, au bien-être et à la prospérité de laquelle nous sommes appelés à contribuer de toutes nos forces. C'est pourquoi je souhaite ardemment que pendant les temps difficiles qui courent, chacun prenne encore davantage conscience de sa mission et n'oublie jamais que la seule raison d'être de sa présence dans cette enceinte est celle

d'oeuvrer pour le plus grand bien du pays et de sa population.

L'année qui vient de s'ouvrir a été proclamée par l'O.N.U. année internationale de la jeunesse. Comme il s'agissait d'un heureux présage, le Parlement issu des élections de juin dernier s'est à son tour notablement rajeuni et pourra désormais dialoguer encore mieux et davantage avec les jeunes du pays, favoriser leur participation à la vie politique et sociale, nationale et communale, et poser au cours de l'année 1985 les jalons d'une action renforcée sur tous les plans qui intéressent et concernent la jeunesse. En évoquant les problèmes de nos jeunes, un grand souci nous préoccupe avant tout autre: le chômage. Si d'un point de vue général nous sommes parvenus jusqu'ici à limiter le taux de chômage à 2% - ce qui nous met dans une situation enviable vis-à-vis des autres pays - il n'en est pas moins vrai qu'une attention particulière devrait être accordée aux mesures et activités novatrices susceptibles d'enrayer le chômage des jeunes tout comme d'ailleurs l'abus des drogues, les handicaps, la violence et la criminalité de même que l'abandon de l'école qui trop souvent sont le corollaire du désarroi de nombreux jeunes en face du vide qui s'ouvre devant eux.

Une fois de plus nous avons vu s'achever une année où les événements réjouissants ou heureux côtoyaient les catastrophes et la terreur. Tandis que nous nous souvenons avec plaisir des moments qui nous ont apporté joie et satisfaction, nous ne pouvons oublier les instants

que nous avons vécus avec un profond bouleversement. Les images qui nous sont parvenues de la famine en Ethiopie et dans d'autres pays africains se sont gravées à jamais dans notre mémoire. Je l'ai dit et je le répète, la lutte contre la famine est une obligation pour nous tous. De nouveaux accents dans la politique d'aide au développement sont à poser sans cesse dans un élan de solidarité honnête avec le Tiers-Monde.

En jetant notre regard sur l'année 1984, nous pouvons constater avec gratitude que la paix a pu être sauvegardée en Europe. Il s'agit là certainement du succès de la politique consécutive du Pacte Atlantique qui garantit une protection efficace contre une attaque et encourage le dialogue entre les Etats concernés. Les événements et les pourparlers des dernières semaines nourrissent de nouveaux espoirs.

En vue de poursuivre et relancer l'oeuvre d'unification démocratique de l'Europe, nous serons appelés à faire connaître notre attitude à l'égard du projet de traité instituant l'Union européenne dans une prise de contact avec une délégation de la commission institutionnelle du Parlement Européen. J'espère ne pas me tromper en affirmant d'ores et déjà qu'un tel rapprochement entre les peuples de l'Europe ne pourra qu'accroître leur solidarité et renforcer, par une union encore plus étroite, les sauvegardes de la liberté et de la paix.

En parlant de paix, je pense au mois de mai prochain où nous allons commémorer le 40e anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre Mondiale. Cette date mémorable, où fut mis fin définitivement au joug nazi, doit nous inviter tous à un exercice de réflexion sur les valeurs irremplaçables que constituent l'unité, la tolérance, le respect de l'opinion d'autrui et le patriotisme.

A l'intérieur du pays les réalisations qui ont pu se faire sous l'impulsion de l'Etat et de la politique méritent reconnaissance, tout comme les omissions et les fautes doivent être désignées par leur nom. Les hommes et les systèmes ont leurs défauts. Il serait malhonorable de vouloir le nier ou de faire comme si nous vivions dans le meilleur des mondes, alors que la perfection n'en est guère. Mais il ne faut pas en conclure, comme certains ont tendance à le faire, à une crise de l'Etat voire de notre système démocratique. Il appartient au Parlement d'enrayer les abus et de tirer d'éventuelles fautes commises dans le passé les conclusions qui s'imposent. Cette faculté à l'autocorrection, qui est un des avantages de la démocratie ne manquera pas de susciter la compréhension de tous ceux qui ont l'esprit critique.

Souvent, trop souvent, on reproche à la Chambre des Députés de ne pas être suffisamment assidue à la tâche. Je réfute énergiquement ces critiques qui se basent la plupart du temps sur des apparences trompeuses. Les statistiques, le volume du travail accompli, le nombre et la durée des réunions de commissions, le travail préparatoire accompli au sein des groupes politiques, le contact permanent avec les forces vives de la nation sont là pour démontrer le contraire.

Dès la deuxième semaine du mois de janvier les commissions parlementaires ont repris leurs travaux et préparé l'ordre du jour des premières séances publiques de cette année. Oui, l'actuelle Chambre des Députés - à laquelle a été confiée la haute et responsable mission de se pencher sur une révision de plusieurs articles de notre Constitution - accomplit un dur travail et mérite la confiance des électeurs: les députés n'ont nullement la

prétention d'être au-dessus de qui que ce soit, car ils se considèrent comme les serviteurs du peuple tout entier.

Aussi avons-nous l'intention de nous attaquer sans délai à plusieurs grandes réformes. Si on excepte le niveau d'activité très insatisfaisant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, la situation conjoncturelle en général s'est améliorée au cours de l'année passée. Notre économie étant largement tributaire de l'étranger, nous savons que cette amélioration est avant tout le résultat d'une reprise de la conjoncture à l'échelle européenne pour ne pas dire mondiale. Des projets de loi portant renouvellement des mesures de reconversion économique et sociale dans le commerce et l'artisanat ainsi que de la législation ayant pour objet de stimuler l'expansion économique sont sous examen. La croissance de la production dans l'industrie sidérurgique en 1984 par rapport à 1983 nous rend également plus optimistes sans que nous sachions toutefois en ce moment si nous sommes définitivement sortis du tunnel. Nous devons également moderniser l'institution communale et l'adapter aux exigences modernes notamment par une réforme de la loi sur l'organisation communale et des districts. C'est dans ce contexte que la Chambre devra se prononcer prochainement sur un projet de loi qui tend à conserver et à donner à l'institution communale la place qu'elle mérite au sein de nos institutions. La réforme de la législation sur les baux à loyer constitue une autre pièce-maîtresse du programme à évacuer au cours des mois à venir tout comme le débat sur l'état de la nation et celui sur la politique en matière de protection de l'environnement où j'aimerais qu'on s'émeuve aussi du danger des pesticides, tant au niveau de la production qu'à celui de l'utilisation. Et n'oublions pas les importantes décisions qu'il y a lieu de prendre dans le domaine de la radiodiffusion par satellite. La Chambre devra également se pencher à bref délai sur une réforme de la procédure budgétaire afin de la rendre moins rigide et moins stérile.

1985 est également l'Année européenne de la Musique, cette musique qui, sous ses nombreuses formes est une manière de franchir les barrières linguistiques et politiques et un élément important des valeurs culturelles fondamentales de l'individu. Puisse la haute tradition musicale européenne également influencer nos débats pour que ceux-ci se déroulent en parfaite harmonie et sans fausses notes!

Voilà, chers collègues, quelques réflexions que j'avais à coeur de vous communiquer en ce jour de première séance publique de la nouvelle année. Je voudrais y associer mes voeux les plus chaleureux pour votre bonheur personnel et celui de vos familles, sans oublier notre personnel, la presse parlementaire et les forces de l'ordre qui tout au long de l'année ont la garde des tribunes. Puissiez-vous tous disposer en 1985 de la santé, de la force et de la clairvoyance indispensables pour mener à bien la lourde mais passionnante tâche que nous a confiée l'électeur! C'est lui que nous représentons; son intérêt et son bien-être doivent rester notre souci majeur.

Il me tient à coeur d'exprimer à tous les habitants du pays, luxembourgeois et étrangers - et en premier lieu au Chef de l'Etat et à Sa Famille - les souhaits sincères de la Chambre des Députés vers laquelle se tourneront également en 1985 les regards de tous ceux qui mettent dans notre institution leurs espoirs et leur confiance. Ne les décevons pas!

Le Prix Joseph Bech 1985

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée le 19 avril 1985 à Luxembourg, le Prix Joseph Bech 1985 de la Fondation F.V.S. de Hambourg a été remis au Vicomte Etienne Davignon, ancien vice-président de la Commission des Communautés Européennes. Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé le discours solennel et fit l'éloge du récipiendaire. C'est ensuite Monsieur Charles Bech qui remit le Prix Joseph Bech 1985 au Vicomte Etienne Davignon. Des bourses de voyage ont été remises à trois jeunes militants européens: Lila Vassilacou (Grèce), Françoise Stammet (Luxembourg) et André-Marie Poncelet (Belgique). Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement:

La cérémonie annuelle de remise du Prix Joseph Bech - pour lequel je tiens d'ailleurs à remercier une nouvelle fois son fondateur, Monsieur Toepfer - est l'occasion à la fois d'un hommage à l'homme d'Etat luxembourgeois dont nous commémorons ainsi le souvenir, et l'occasion aussi d'honorer une personnalité qui oeuvre dans l'esprit de Joseph Bech sur le plan de l'entente internationale, et surtout de la Communauté de destin des Européens.

Ces derniers mois, et les semaines que nous vivons, nous portent quasi quotidiennement à évoquer la fin de la Deuxième Guerre Mondiale et les débuts, il y a quarante ans, d'une nouvelle ère de paix et de solidarité entre hommes et femmes libres - et décidés à le rester. Aucune personnalité n'a sans doute, dans ce pays, marqué du sceau de sa sagesse et de sa vision politique cette période des années 1944 et 45 autant que l'ancien Ministre des Affaires Etrangères.

Voici une semaine, le peuple luxembourgeois a commémoré le 40e anniversaire du retour triomphal, après cinq années d'exil, de Sa Souveraine, la Grande-Duchesse Charlotte, suivant de quelques mois le retour du Gouvernement qui, avec le Chef d'Etat et sa famille, s'était volontairement et délibérément soustrait à l'emprise de l'occupant.

La guerre avait fait considérablement évoluer les idées sur les objectifs et les moyens de la coopération internationale. L'expérience de la Société des Nations avait prouvé les limites de la diplomatie de conférence. Seul un effort combiné engageant la totalité des ressources humaines et matérielles avait finalement permis de mettre un terme à la montée du nazisme et assuré sa défaite. Cette solidarité internationale allait devoir être consolidée et organisée: tel du moins était le rêve des hommes d'Etat de 1945, quand l'Organisation des Nations Unies fut créée. La guerre, froide certes, démontra rapidement la fragilité de cette expérience. Mais elle permit aussi un essor prodigieux de la coopération dans une multitude de domaines entre les démocraties occidentales, grandes et petites.

L'alliance atlantique - nous l'oublions trop aujourd'hui - chassa la peur viscérale des démocraties convalescentes d'Europe Occidentale d'avoir, un jour qui paraissait proche, à subir le sort de la Pologne ou de la Tchécoslovaquie.

Mais avant tout et surtout, l'idée d'une Europe Unie fascina à la fois ceux qui avaient mesuré l'impasse des

nationalismes exacerbés de l'entre-deux-guerres, et ceux qui, ignorant les causes profondes, n'avaient comme premier souci que le désir d'éviter à tout jamais le retour au chaos. L'heure était pour les Européens d'organiser leur vie en commun et de se doter progressivement des moyens et des instruments de politiques communes, qui ne seraient plus celles des Etats individuellement, mais celles d'une communauté qui désormais prendrait en charge une destinée commune.

Pour BECH, les liens personnels établis durant les années sombres - et qui souvent ne faisaient que relayer des rapports cordiaux remontant à l'avant-guerre - ont constitué un acquis précieux, surtout quand ces affinités étaient agrémentées par le charme personnel et l'humour serein de notre ancien Ministre d'Etat.

En particulier, nous savons que des relations personnelles chaleureuses et confiantes s'étaient, durant les années de guerre, établies entre BECH et le Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, Pol Henri SPAAK, dont par la suite le Vicomte DAVIGNON, que nous honorons ce soir, allait devenir un des plus proches collaborateurs.

Notre pays doit à Joseph BECH non seulement une part substantielle de sa notoriété sur le plan diplomatique international: nous lui devons également un concept de politique internationale, et plus particulièrement européenne, qui veut que le Grand-Duché participe, dans toute la mesure de ses moyens et de ses possibilités, à la création et à la consolidation d'un ordre communautaire fondé sur les efforts en faveur de la paix, sur le développement d'une solidarité politique et économique avec les pays démocratiques - à commencer par les Européens - qui sont ses alliés naturels. L'apparente sérénité de Joseph BECH, même dans les situations difficiles, n'a cependant jamais admis la facilité. Ainsi il a toujours refusé l'invocation de la petite dimension de notre pays comme argument en faveur d'une exemption pour les Luxembourgeois de payer le prix de la solidarité, ou de porter la charge de leur contribution, sous tous les aspects, aux entreprises communes sur le plan international et européen.

Il me semble important de rappeler, à l'occasion d'une commémoration de Joseph BECH, aussi ces quelques éléments fondamentaux qui étaient à la base de son action politique en tant que Ministre des Affaires Etrangères et temporairement Chef du Gouvernement. Car cette maxime du comportement politique, aujourd'hui comme hier, reste déterminante si l'on veut que notre pays conserve et développe son rôle et ses prérogatives de partenaire dans les organisations dont il fait partie, et surtout d'Etat membre d'une Communauté Européenne.

Le concept de Joseph Bech en matière de politique internationale, et surtout de politique européenne, implique qu'un petit pays ne peut pas invoquer sa faible dimension et ses capacités contributives réduites pour prétendre en quelque sorte à un traitement spécial permanent, qui lui serait acquis de plein droit, simplement parce que la contribution qu'il fournit est, toutes proportions gardées, modeste au point d'être insignifiante en termes de volumes globaux, et donc déterminante pour l'ensemble de la Communauté internationale ou européenne.

Ce n'est qu'ainsi que le Grand-Duché est parvenu à tenir sur le plan international, et surtout européen, un rôle qui dépasse notablement celui que lui confèrent normalement la dimension de son territoire, le nombre de ses habitants et le poids de son économie. Encore qu'à l'échelle du Grand-Duché, la Belgique peut légitimement se considérer comme un grand, il est réconfortant de rappeler que cette attitude de tout temps fut identique à celle constamment prise par Paul Henri SPAAK.

Sur ce point particulier, comme sur d'autres, je tiens aussi à souligner l'analogie entre la démarche intellectuelle et politique qui fut celle de Joseph BECH, et celle que vous-même avez suivie, à travers les différentes péripéties de votre prestigieuse carrière. Mais quand on sait combien votre philosophie politique européenne a été nourrie au sérail d'un des plus illustres des contemporains de BECH - à savoir Paul Henri SPAAK - on n'est pas surpris par pareille concordance qui - enjambant l'espace d'une génération - fait de vous sur le plan spirituel et en dépit de la différence d'âge, un disciple aussi de BECH.

* * *

Je m'en voudrais cependant de pérorer plus longuement sur ce ton de gravité qui - même s'il devait convenir à une célébration académique - ne correspond pas à votre personnalité, ni ne reflète le ton et la manière des propos que Joseph BECH vous aurait tenus s'il eut été donné à lui-même de vous accueillir dans sa famille spirituelle.

Car, à entendre tous ceux qui vous connaissent, et dont beaucoup vous admirent, votre sérieux n'est pas de la gravité. Au contraire. Vous avez réussi l'exploit peu commun d'atteindre le début de la cinquantaine en conservant une remarquable fraîcheur dans le comportement et le langage, qualité qui n'a pas fini de semer l'épouvante parmi vos contradicteurs.

Vous êtes de la génération de ceux qui sont entrés dans la vie professionnelle - la diplomatie, dans votre cas, - une douzaine d'années après la guerre mondiale, au moment où l'Europe réalisait l'énormité de son retard et le handicap de sa division.

Vos premiers pas dans le service diplomatique belge furent sans doute grandement facilités par le renom qu'avaient déjà acquis au service de votre pays vos ancêtres, plus particulièrement durant les deux générations précédant la vôtre. Mais sans doute le fait de porter un nom de grande renommée peut à certains égards également devenir une gêne. Cette gêne - si jamais elle existait - vous l'avez brillamment surmontée.

Vous avez passé une grande partie de votre enfance et de votre prime jeunesse en Europe centrale, surtout à Budapest - où vous êtes né - et à Berlin. Durant votre séjour dans la capitale du Reich, au sein de votre famille, vous étiez sans doute trop jeune pour appréhender ce qui allait être le sort de l'Europe. Mais votre père, l'Ambassadeur DAVIGNON, conserve dans la mémoire des historiens unanimes sur ce point le mérite - hélas très rare à l'époque - d'avoir été des peu qui avaient reconnu, dit et répété que, quel que soit le désir de paix des démocraties occidentales, il n'y aurait à plus long terme pas de paix concevable entre le régime de Hitler et les nations européennes décidées à s'opposer un jour ou l'autre à la poursuite de l'expansion national-

socialiste, quel que fût leur souci légitime et la capacité de compromis de nos peuples. Cet enseignement, vous l'avez retenu, et partagé avec SPAAK, lequel - dans de longues conversations à Londres avec BECH, alors que tombaient les bombes de la Luftwaffe - avait reconnu n'avoir pas suffisamment tôt compris et accepté les messages de son Ambassadeur à Berlin. Sans doute y a-t-il là une des clefs nécessaires pour comprendre les rapports de confiance qui par la suite vous ont lié à cet éminent homme d'Etat, qui devint votre patron une fois que - selon la tradition familiale - vous aviez franchi le seuil du Ministère des Affaires Etrangères.

Depuis lors, il n'y a plus eu de grand affaire politique et économique en Europe ou dans le monde où vous n'étiez impliqué d'une manière ou d'une autre.

Les débuts des Communautés Européennes vous ont trouvé jeune Secrétaire d'Ambassade. Quand la Belgique se trouva confrontée à une soudaine accélération du processus de l'histoire ponctuée par l'accès rapide à l'indépendance des pays colonisés, vous étiez - jeune conseiller - au coeur du drame congolais. Les récits concordent à vous reconnaître une dose de courage et de lucidité qui a sauvé un certain nombre de vies.

Fermée la parenthèse de l'indépendance congolaise, pour vous du moins, ce fut d'emblée l'aventure européenne qui vous accapara, et qui n'est pas prête à vous lâcher. Les historiens souligneront sans doute un jour que ce n'est pas un pur hasard qui fait coïncider le début des efforts d'unification européenne avec la fin du rôle colonisateur des pays de notre continent et de la Grande-Bretagne. Cet aspect de l'histoire contemporaine est sans doute encore peu exploré, et en tout état de cause il restera couvert par la préoccupation plus immédiate des européens d'organiser ce qui sera désormais leur vie en commun, et leur recherche d'une unité profonde.

Pour les gens de notre génération, la grande aventure est celle de l'Europe, et le grand défi est l'affirmation de l'Europe dans un monde qui endéans quelques décennies a remis en cause tout ce qui auparavant paraissait acquis.

Au début des années soixante, l'Europe économique - à travers un Marché commun qui paraissait promis à une réalisation rapide - avait manifestement le vent en poupe. Par contre, l'antagonisme entre les conceptions de ceux qui alors étaient les tenants de ce qu'on qualifiait, la "supranationalité" et les partisans de "l'Europe des Patries" faisait apparaître un risque de cassure que les esprits les plus lucides et les plus engagés voulurent éviter à tout prix. Une initiative politique française connue sous le nom de "plan Fouchet" étant vouée à l'échec, du fait notamment de l'opposition des trois pays de Benelux, opposition à laquelle vous n'étiez pas étranger. Il fallut élaborer et faire adopter un autre concept. Le hasard - qui, dans votre cas a généralement la main heureuse - voulut qu'un petit groupe de diplomates, couverts par les Ministres de Affaires Etrangères de l'époque, établisse les règles et entame la pratique de ce qu'on appelle depuis lors la Coopération Politique Européenne. Ce processus fut conçu et élaboré par ce qu'on appelle de nos jours un "Comité Politique", mais qui à l'époque était plus amplement connu comme "Comité Davignon". Mais comme si cela ne devait pas suffire, il y eut successivement des "Plans Davignon", "Rapports Davignon", bref tout un système Davi-

gnon. Au point que, interloqué par ce phénomène, un groupe de politologues japonais se mit en route vers le sud de la France pour situer aux bords du Rhône, dans le département du Vaucluse, l'étrange esprit dont émanaient avec une aussi grande régularité des messages difficilement déchiffrables mais dont l'objectif final clairement décrit étaient l'organisation et l'affirmation d'une puissance nommée Europe.

S'il fallait faire un compliment au Vicomte DAVIGNON, ce serait d'avoir régulièrement su tourner la page et aborder un nouveau chapitre, avant que le précédent ne devienne fastidieux.

Ce fut Léo TINDEMANS, alors Premier Ministre de Belgique, qui eut l'idée de faire nommer Membre de la Commission des Communautés Européennes le plus prestigieux diplomate de Belgique. La chance d'Etienne DAVIGNON fut que, dans les milieux politiques, personne n'avait pris au sérieux pareille idée. A la Commission Européenne elle-même, présidée alors par le Britannique Roy JENKINS, la perspective de voir arriver le Vicomte DAVIGNON ne souleva pas que de l'enthousiasme. Pensez: une douzaine d'amateurs en face d'un vrai professionnel, qui exigerait le portefeuille des relations extérieures, c'est-à-dire la fonction de Ministre des Affaires Etrangères de la Communauté Européenne!

C'est dans de telles circonstances que se manifeste le génie manoeuvrier du Vicomte DAVIGNON. Contrairement à l'attente générale, il n'a même pas postulé pour le portefeuille des relations extérieures. A un ami, qui lui exprimait sa surprise de ne pas le voir prendre office dans la compétence qui était indubitablement la sienne, il répondit avec la modestie qui le caractérise: "tout le monde ici sait qu'en matière de relations extérieures je suis le meilleur. Personne ne se doute que je sais aussi traiter de politique industrielle. Et c'est ce que je vais leur démontrer".

Ce sont sans doute les huit années durant lesquelles vous avez fait partie de la Commission Européenne qui vous ont le plus marqué. Vous auriez pu être le brillant technicien: tous ceux qui vous connaissent s'y attendaient. Mais très rapidement il est apparu à l'évidence que pour être un grand commis de l'Europe vous n'en étiez pas moins détenteur d'un message politique que vous alliez faire dans une large mesure partager par le Collège dont vous étiez membre, puis Vice-Président.

Vous avez acquis une grande notoriété - et vous n'en avez jamais été vraiment surpris. Vous avez concentré sur votre personne un certain nombre de critiques parfois virulentes - surtout quand vous avez pris en charge l'épineux dossier de la restructuration sidérurgique européenne. Avec deux autres dossiers de crise: celui de la construction navale et celui des textiles, ce plan de restructuration a requis une grande partie de votre temps et de votre énergie, sans cependant jamais vous accaparer à un point où vous auriez émergé comme un expert. Vous avez, au contraire, toujours évité d'être "l'expert qualifié", de peur sans doute d'y perdre une partie de votre liberté d'imaginer et d'agir. Les Gouvernements dont - avec François-Xavier ORTOLI et Franz ANDRIESEN - vous avez été quelques années durant l'interlocuteur obligé, se sont rapidement rendus compte que la Commission Européenne développait sur le plan des réalités industrielles et sociales un concept économique judicieusement équilibré, lequel s'est

avéré en dernière analyse comme étant le seul préservant à une industrie restructurée et adaptée aux nouvelles conditions de marché sa réelle chance d'avenir. Les chances de succès final d'une opération aussi délicate, et aussi lourde également en sacrifices, ont été longtemps évaluées avec beaucoup de scepticisme. Peut-être cela vous a-t-il affecté. Toujours est-il que vous ne l'avez pas laissé paraître. Progressivement le concept de restructuration industrielle de la Commission a été accepté par les Gouvernements aussi bien que les partenaires sociaux. Certes, ce genre d'acceptation n'est jamais sans réserves, ni critiques. Et, par ailleurs, l'assainissement de l'industrie "classique", qui lui assigne une place proportionnellement moins grande que celle qu'elle avait tenue dans le passé, ne serait en termes économiques généraux pas valable si elle n'était étroitement liée au développement des "industries d'avenir".

Pénétré de prime abord déjà par cette certitude, vous avez consacré - surtout au cours des plus récentes années - une grande part de votre ingéniosité à l'élaboration des politiques dites nouvelles.

Au sein de la Commission présidée par Gaston THORN vous avez vu vos compétences initiales s'élargir vers le domaine de la recherche et de la science. Un certain nombre de projets importants - dont le plus cité, mais non le seul, est le projet ESPRIT - ont ainsi été adoptés et commencés à être mis en oeuvre. Vous avez de ce fait apporté une contribution éminente à l'élaboration d'une stratégie industrielle de l'Europe.

Durant les huit années de votre passage au Berlaymont, il est arrivé souvent que l'opinion publique, jusque dans les cercles, dits initiés, vous a attribué généralement le mérite du dynamisme et de l'ingéniosité dont on créditait, occasionnellement, la Commission. Sans doute récuseriez-vous pareille insinuation.

Mais le fait est que vous avez bénéficié, et que vous continuez à jouir, de la flatteuse réputation d'être une des personnalités européennes parmi les plus imaginatives et les plus dynamiques. Vos rapports toujours excellents avec l'ensemble de la presse n'ont fait qu'arrondir et amplifier une image qui, pour l'essentiel, est exacte. Aussi est-il facile de comprendre que vous avez à la fois séduit et inquiété la classe politique - dans votre pays, et au-delà. Quel dessein ne vous a-t-on pas prêté? Votre réponse - telle en tout cas qu'elle transparaît à travers votre comportement - est que vous entendez d'abord être vous-même.

Si, à cet égard, je puis vous rassurer, je le fais volontiers: les curateurs de la fondation Joseph BECH attribuent généralement le prix annuel à une personnalité qui, au moment de recevoir cette distinction, se trouve être pleinement engagée dans l'action sur le plan du concret et de la créativité. Ce n'est pas le passé que nous honorons. C'est le présent que nous saluons et l'avenir que nous encourageons. Dans l'époque que nous vivons de nouvelles perspectives s'ouvrent à une cadence époustouflante. Le danger pour les Européens, bercés encore dans l'illusion d'une supériorité que d'ores et déjà ils ont perdue, est de se laisser dégrader au rôle d'une puissance de deuxième choix. Sans doute aurions-nous des excuses: après tout, le processus d'unification européenne est très récent et l'avantage que conférait aux Européens leur supériorité d'antan continue à produire ses effets sur le plan des mentalités et des comportements. Le réflexe, qui a été le vôtre au

cours des récentes années, et qui consiste à placer dans un seul et même contexte la restructuration des industries traditionnelles et le développement rapide de nouvelles technologies est sans doute la seule approche véritablement réaliste. Soudainement la Communauté Européenne a découvert qu'il existe un marché intérieur, et que ce marché - pour fonctionner - requiert encore une multitude d'adaptations, parfois sous forme de nouvelles règles ou de normes communes. Mais sans doute plus souvent encore et plus simplement il exige l'abandon simultané des protections dont chaque Etat européen a cru devoir s'entourer dans le louable souci de préserver ses acquis, fût-ce au risque de se trouver à l'écart des bénéfices du décloisonnement extraordinaire qui est en voie de s'accomplir dans un espace qui purement et simplement est celui de la planète.

C'est à pousser vers la prise en considération de ce phénomène nouveau - et révolutionnaire - que vous employez votre talent multiple et votre expérience considérable.

Joseph BECH, et ses contemporains voulurent que l'Europe se fasse pour elle-même, pour ses peuples, pour sa culture. Cette ambition reste valable, et sans doute le seul reproche qu'on pourrait faire aux Gouvernements et aux peuples européens serait de ne pas l'avoir réalisé assez vite. Mais, depuis lors, le monde a

commencé à bouger, et il évolue très vite. Le combat pour l'unité européenne se trouve de ce fait déplacé: ce ne sont plus nos discussions à Bruxelles ou à Luxembourg qui décident de la maîtrise de l'avenir. C'est le poids de l'Europe à l'extérieur de notre continent qui déterminera probablement avant la fin de ce siècle le niveau et le mode de vie de nos concitoyens.

C'est cela, Cher Vicomte DAVIGNON, qu'au cours des dernières années que vous avez essayé de faire comprendre. Vous y avez réussi dans une large mesure. Mais vous-même vous ne vous cachez certainement pas qu'il reste tant à faire, et que le temps presse.

Si aujourd'hui la remise du Prix Joseph BECH s'accompagne d'une interrogation sur ce que peuvent être les chances de l'Europe - et donc de nous tous ici - je suis certain de rester dans l'esprit à la fois de celui à la mémoire duquel ce prix est conféré, mais aussi du récipiendaire, en posant la question si véritablement nous avons encore la force de l'imagination et de l'aventure? Car rien n'est définitivement acquis.

Et c'est, finalement, votre constant refus d'accepter les blocages et impasses, et la résignation - autant que la prodigieuse réussite personnelle que vous avez su réaliser - qui ont paru aux Membres du Curatoire du Prix Joseph BECH être une ample justification pour la décision que j'ai l'honneur et le plaisir d'exécuter.

Le Groupe des Plans Nucléaires de l'OTAN réuni à Luxembourg

Le Groupe des Plans Nucléaires (NPG) de l'OTAN a tenu sa 37^e réunion ministérielle à Luxembourg les 26 et 27 mars 1985, sous la présidence de Lord Carrington, Secrétaire général de l'OTAN. A cette réunion ont assisté: pour la Belgique, Monsieur Freddy Vreven, Ministre de la Défense nationale, pour le Canada, Monsieur Eric Nielsen, Ministre de la Défense nationale, pour le Danemark, Monsieur Hans Engell, Ministre de la Défense, pour la République Fédérale d'Allemagne, Monsieur Manfred Wörner, Ministre fédéral de la Défense, pour la Grèce Monsieur l'Ambassadeur Stylianos Vassilicos, pour l'Italie Monsieur Giovanni Spadolini, Ministre de la Défense, pour les Pays-Bas, Monsieur Jacob de Ruijter, Ministre de la Défense, pour le Portugal, Monsieur l'Ambassadeur Antonio Vaz-Pereira, pour l'Espagne, Monsieur l'Ambassadeur Jaime de Ojeda, pour la Turquie Monsieur Zeki Yavuzturk, Ministre de la Défense, pour le Royaume-Uni, Monsieur Michael Heseltine, Secrétaire d'Etat à la Défense, pour les Etats-Unis d'Amérique Monsieur Caspar Weinberger, Secrétaire à la Défense et pour le Luxembourg Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique.

Au cours de cette réunion, le Secrétaire américain à la Défense a fait part d'une lettre adressée à ses collègues ministres de la défense concernant une participa-

tion aux recherches sur le système de défense stratégique (SDI).

Relevons que les ministres de la Défense ont été reçus en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais de Luxembourg et qu'un dîner a été offert en leur honneur par le gouvernement luxembourgeois. Au cours de ce dîner Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement a prononcé le discours suivant:

Au nom du Gouvernement Luxembourgeois et en mon propre nom, je suis heureux de vous souhaiter une cordiale bienvenue dans notre capitale à l'occasion de cette 73^e réunion ministérielle du Groupe des Plans Nucléaires de l'OTAN. En accueillant chez nous cette réunion - importante à la fois par son objet et par le moment où elle se tient - le Luxembourg veut manifester sa pleine solidarité avec l'Alliance Atlantique et sa politique de défense de la paix et de la liberté, ce qui depuis 35 ans constitue un des piliers de notre politique étrangère.

Quand demain matin S.A.R. le Grand-Duc recevra le Secrétaire Général, les Ministres et Chefs de Délégation, le Président du Comité Ministériel et les Hauts Commandants de l'OTAN, ce sera encore - au-delà du geste de haute courtoisie à l'égard de nos illustres invi-

tés - la confirmation au plus haut niveau de la solidarité avec nos alliés atlantiques.

Le Groupe des Plans Nucléaires se réunit à un moment particulièrement important et peut-être crucial pour notre Alliance. Il y a deux semaines ont commencé à Genève des négociations fondamentales entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique en même temps que M. GORBATCHEV a accédé à la direction suprême de l'Union Soviétique. Les deux événements soulèvent dans nos pays et à travers le monde entier d'énormes espoirs en même temps qu'ils donnent lieu à des spéculations infinies.

En attendant des preuves tangibles des intentions véritables des nouveaux dirigeants soviétiques nous avons pris acte avec satisfaction des déclarations du Politbureau de jeudi dernier en faveur d'une amélioration des relations avec l'Ouest, du retour à la détente et à la coopération pacifique et de sa volonté d'arriver à un accord dans les pourparlers de Genève.

Dans le contexte de ces négociations l'opinion publique porte une attention particulière sur l'initiative de défense stratégique des Etats-Unis. Nous savons que de son côté l'Union Soviétique déploie depuis longtemps des efforts considérables dans ce domaine. Le projet de SDI est si vaste, il ouvre des perspectives si infinies, il est à l'heure actuelle encore entouré de tant de mystère, d'incertitudes et d'inconnues: il aura en cas de réalisation des conséquences et des répercussions si incommensurables tant sur le plan stratégique que, par ses immenses retombées technologiques, dans le domaine économique, qu'il donne fatalement lieu à d'innombrables interrogations, spéculations et controverses.

Nous espérons avec ferveur que les négociations de Genève aboutiront à un accord, car nous sommes conscients que de leur résultat peut dépendre le sort de l'humanité. Si elles réussissent, elles peuvent changer le cours de l'histoire et constituer le début d'une ère nouvelle.

Ladies and Gentlemen,

We are quite aware that these negotiations will be long, very long, and that at the same time our public opinion is impatient and worried about a possible failure of these negotiations. The role of public opinion in our democratic countries is of the utmost importance. We risk to see the Soviet Union engage in a new propaganda effort with the aim to put pressure on our governments and to divide the Alliance. It will be up to our national governments to assure an adequate information of our public thus enlarging the indispensable political consensus about our defence policy. For many years to come the nuclear forces of the alliance will continue to represent the ultimate deterrent needed to assure our security. To maintain such a deterrence potential will be of vital importance to all of us.

In the months and years to come the cohesion of the Alliance - both the intellectual and moral cohesion of our alliance - solidarity and firmness will all the more be needed to permit the Geneva negotiations to come to a successful end. To assure and to maintain this cohesion and the solidarity of ours, continued and close consultations among the United States and their allies are essential. In this context we welcome the recent initiatives taken by our American friends who are fully aware of the need of such consultations. I would like to take

this opportunity to express our deep satisfaction for the work performed by the American negotiators in Geneva. They assume enormous responsibilities not only towards their country and their allies but also towards mankind.

Monsieur le Secrétaire Général,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes peut-être arrivés à un tournant dans l'histoire de notre Alliance et des relations Est-Ouest. Je formule les vœux les plus fervents pour que nous soyons assez forts, assez unis et assez sages pour relever le défi et saisir la chance historique qui s'offre à nous. C'est dans cet esprit que je vous souhaite une fructueuse conclusion de vos importants travaux dans l'intérêt de la force et de la vitalité de l'Alliance et ainsi dans l'intérêt de la sauvegarde de la paix et de la liberté.

* * *

A l'issue de la réunion du Groupe des Plans Nucléaires de l'OTAN à Luxembourg, le communiqué final suivant a été publié:

Le Groupe des plans nucléaires (NPG) de l'OTAN a tenu sa réunion ministérielle à Luxembourg, les 26 et 27 mars 1985. L'Espagne y a assisté en tant qu'observateur.

2. Sur la base d'un exposé fort complet du Secrétaire à la défense des Etats-Unis, nous avons examiné la situation des forces nucléaires, notamment en ce qui concerne tous les aspects des négociations qui ont récemment commencé à Genève et le programme de modernisation des moyens stratégiques des Etats-Unis. Les forces stratégiques de l'OTAN sont l'ultime moyen de dissuasion permettant de préserver la sécurité, la paix et la liberté. C'est pourquoi nous appuyons les efforts fournis par les Etats-Unis et le Royaume-Uni pour maintenir la crédibilité du potentiel de dissuasion de leurs moyens nucléaires stratégiques.

3. Nous nous félicitons des perspectives qu'ouvrent les pourparlers entamés le 12 mars, à Genève, sur les systèmes d'armes défensives et spatiales, les forces nucléaires stratégiques et les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous avons examiné les chances de progrès dans chacun de ces domaines, en soulignant qu'il est essentiel que les membres de l'Alliance continuent de se consulter étroitement. Nous avons noté que ces négociations seront difficiles, longues et complexes. Nous appuyons fermement l'approche des Etats-Unis à l'égard de celle-ci et nous lançons un appel à l'Union soviétique pour qu'elle y participe de façon constructive.

4. Nous avons poursuivi les larges consultations engagées sur les implications politiques et stratégiques de l'initiative de défense stratégique des Etats-Unis. Celle-ci vise à déterminer dans quelle mesure les réalisations récentes de la technologie pourraient ouvrir la perspective d'un accroissement sensible de l'efficacité de la défense contre les missiles balistiques. Nous donnons notre appui au programme de recherche des Etats-Unis sur ces technologies, dont le but est de renforcer la stabilité et la dissuasion à des niveaux réduits d'armes nucléaires offensives. Ces recherches, menées dans le respect du traité ABM, répondent aux intérêts de sécurité de l'OTAN et doivent continuer. A ce propos, nous

accueillons avec satisfaction le fait que les Etats-Unis invitent leurs alliés à étudier leur participation à ce programme.

5. Nous avons relevé avec préoccupation les efforts intensifs déployés depuis longtemps dans le domaine de la défense stratégique par l'Union soviétique, qui est déjà la seule au monde à posséder des systèmes ABM et antisatellites. Le programme de recherche américain sur la défense stratégique est une marque de prudence face à ces activités de l'URSS et, en outre, subit manifestement l'influence des violations de traité signalées par le Président des Etats-Unis.

6. Nous nous inquiétons de l'accroissement ininterrompu des forces nucléaires de l'Union soviétique. Nous notons que celle-ci achève les travaux de développement et d'essai d'une large gamme de nouveaux systèmes stratégiques, comprenant deux missiles balistiques intercontinentaux (ICBM), un nouveau missile balistique lancé à partir de sous-marins (SLBM) et un nouveau bombardier. Une nouvelle génération de missiles de croisière à lanceurs terrestre, aérien et naval est actuellement mise en service. L'arsenal actuel de SS-20 se compose de 414 lanceurs, soit 1.242 têtes. L'URSS continue de moderniser et d'améliorer ses forces nucléaires à plus courte portée.

7. En contraste avec le développement des forces nucléaires soviétiques à tous les niveaux, l'OTAN a pour politique de ne conserver que la quantité minimale d'armes nucléaires nécessaire à la dissuasion. A Montebello, en 1983, nous avons décidé de supprimer 1.400 têtes au cours des cinq ou six prochaines années. Le SACEUR a présenté le plan qu'il a établi en vue d'y parvenir d'ici à la fin de 1988. Ce plan prévoit des réductions pour toute une série de têtes. Si l'on tient également compte du retrait de 1.000 têtes faisant suite à la double décision de 1979, le nombre total des têtes retirés d'Europe depuis 1979 s'élèvera à 2.400, l'arsenal de l'OTAN tombant ainsi à son niveau le plus bas depuis vingt ans. En outre, étant donné qu'une tête supplémentaire est enlevée pour chaque tête de Pershing 2 ou de missile de croisière à lanceur terrestre (GLCM) mise

en place, le niveau des stocks de l'OTAN ne sera pas affecté par le déploiement des FNI à plus longue portée.

8. Dans le contexte des réductions agréées à Montebello, nous avons également décidé de prendre les mesures requises pour améliorer nos forces dans toute la gamme de leurs moyens, afin de préserver la crédibilité de la dissuasion. En conséquence, le SACEUR a été chargé de formuler des recommandations. Dans le cadre de ce processus, il nous a soumis un rapport sur les aspects de la décision de Montebello concernant les améliorations et visant à maintenir, à l'appui de la riposte graduée, une structure de forces nucléaires apte à la survie, efficace et capable de réagir rapidement. Nous sommes convenus d'examiner en détail les recommandations du SACEUR et de poursuivre nos étroites consultations sur la mise en oeuvre de ses propositions d'amélioration. En même temps, nous avons rappelé que nous sommes résolus à continuer d'améliorer le potentiel de défense classique de l'OTAN.

9. Nous avons pris note des progrès réalisés dans les déploiements de FNI à plus longue portée par certains pays membres, ainsi que de la reprise des négociations sur les systèmes des FNI. Nous avons examiné, en particulier, les perspectives d'évolution de ces pourparlers et apporté notre soutien à la position de négociation adoptée par les Etats-Unis, en étroite consultation avec leurs alliés. Nous soulignons que l'OTAN est déterminée à poursuivre l'installation de missiles des FNI à plus longue portée selon le calendrier établi, à défaut d'obtenir dans les négociations avec l'Union soviétique des résultats concrets rendant un déploiement inutile. Cependant, nous rappelons que nous sommes disposés à revenir sur notre décision, à arrêter ou à modifier le déploiement des FNI à plus longue portée - et même à retirer et à démonter les missiles déjà en place - dès la conclusion d'un accord équilibré, équitable et vérifiable, prescrivant de telles mesures.

10. Le point de vue de la Grèce a été formulé dans une déclaration consignée au procès-verbal; le Danemark a réservé sa position sur la partie relative aux FNI.

Conjoncture de l'économie luxembourgeoise en 1984 et perspectives pour 1985

— Evolution en 1984

En 1984 l'économie luxembourgeoise a connu une nette amélioration de l'activité. L'environnement international plus positif s'est traduit par une demande extérieure en progrès sensible, notamment en ce qui concerne les produits industriels. La demande intérieure semble être restée plus hésitante. En effet, la consommation privée, et celle des administrations, n'ont pas connu de développement important. Les effets d'une certaine reprise des investissements productifs ont été tempérés par une demande toujours faible dans la construction qui a continué à fléchir.

Abstraction faite de difficultés limitées à certaines branches, l'année 1984 a été marquée dans l'ensemble par un redressement sensible de l'activité qu'on peut présenter schématiquement comme suit:

1. Dans l'agriculture on a pu noter, selon le rapport budgétaire du Ministère de l'Agriculture, une croissance de la production totale de 6.3% par rapport à 1983, sous l'impact de la production végétale.

2. La production industrielle dans son ensemble a connu une évolution extrêmement dynamique. L'indice de la production industrielle a connu au cours des

9 premiers mois de 1984 par rapport à la même période de 1983 une croissance de 14.1%.

a) La production sidérurgique enregistre un taux de croissance (pour ces mêmes périodes de référence) de 22%.

Relevons que pour l'ensemble de l'année la production d'acier brut a atteint 3 987 444 t, soit une progression de 21.1% par rapport à 1983.

Parallèlement à cette augmentation quantitative, les entreprises sidérurgiques ont bénéficié d'une amélioration très prononcée des prix unitaires.

b) La croissance des autres industries a également été très dynamique (+10.9% pour les 9 premiers mois de 1984 par rapport à la même période de 1983).

3. La branche de la construction a poursuivi le déclin persistant depuis plusieurs années, du moins en ce qui concerne le gros-oeuvre et le génie civil. L'indice d'activité a reculé pour ces deux branches de 14.3% au cours des 9 premiers mois par rapport à la même période de 1983. La situation dans les branches du parachèvement est restée fort diversifiée, le suremploi chronique par-ci cotoyant de réelles difficultés par-là.

4. La situation dans les services a été également fort contrastée: évolution positive dans les transports terrestres et fluviaux grâce à la reprise industrielle, stagnation sinon recul dans beaucoup de branches du commerce, légère baisse de l'activité touristique à la suite des conditions climatiques médiocres, faible progression de l'activité du secteur bancaire, qui semble avoir enregistré par ailleurs une amélioration sensible des bénéfices.

La reprise du niveau d'activité semble donc avoir été plus dynamique que nous ne l'avions escompté antérieurement. Il est vrai que les données relatives à la croissance industrielle (hors sidérurgie) viennent seulement de devenir disponibles.

Dans ces conditions, le taux de croissance du PIB devra sans doute être révisé à la hausse. En termes réels il pourrait dépasser pour 1984 le taux de 3%. (Si l'on considère l'optique SEC, où la croissance industrielle a un impact supérieur, le taux de croissance sera encore plus élevé, avoisinant sans doute les 4%, alors que la méthode luxembourgeoise a fourni des taux plus élevés tant que le secteur bancaire était en rapide progrès).

Si la situation sur le marché de l'emploi ne s'est pas améliorée, du moins la dégradation rapide notée au cours des années précédentes a-t-elle pu être enrayerée en 1984. Une meilleure flexibilité du marché de l'emploi et la reprise conjoncturelle ne sont sans doute pas étrangères au phénomène d'une relative décélération du nombre de chômeurs.

Néanmoins le chômage partiel a été très important. Ceci traduit le fait qu'après de nombreuses années de crise conjoncturelle, la marge de manoeuvre de beaucoup d'entreprises est émoussée. Le nombre croissant de faillites confirme cette interprétation.

L'évolution salariale en 1984 a été relativement modérée. L'échelle mobile a fait progresser la masse des salaires et traitements de 5.7% en moyenne annuelle. L'amélioration réelle par salarié est estimée à 1%, alors que les effectifs salariés se sont accrus de 0.5%.

La masse salariale nominale a progressé d'environ 7.2%.

Sur le plan de l'inflation, on a connu en 1984 un très net fléchissement, les taux de hausse intraannuelle en décembre 1984/83 n'y ont plus été que de 2.3%. En moyenne la hausse des prix a encore progressé de 5.6%. Ceci place de nouveau le Luxembourg parmi les pays les plus stables de la Communauté, encore que le taux d'inflation reste le double de celui de la R.F. d'Allemagne¹⁾.

En ce qui concerne la situation du commerce extérieur, on ne dispose malheureusement que de chiffres des 5 premiers mois de 1984.

On y dénote une très forte progression des exportations (37.2%), surtout de produits sidérurgiques, alors que l'évolution des importations est également très dynamique (+33.7%).

Le solde déficitaire, suivant la tendance des 5 premiers mois aurait encore légèrement augmenté.

- Perspectives

Après la reprise en 1983 et l'accélération connue en 1984, la situation de départ pour la croissance en 1985 est différente.

En ce qui concerne la production industrielle par exemple, l'année 1983 a permis, après deux années de record, de rejoindre le niveau de 1980. L'année 1984 a dépassé sensiblement ce niveau. La phase de récupération des niveaux atteints antérieurement semble donc toucher à son terme. De ce point de vue le taux de croissance à atteindre en 1985 serait donc probablement inférieur à celui de 1984.

On peut penser par ailleurs que l'impulsion sectorielle qu'a exercé en 1984 la sidérurgie sera moins forte en 1985, les exportations de produits sidérurgiques

¹⁾ La mesure de l'inflation est toutefois entachée d'une césure du fait que l'allocation de chauffage qui avait été retranchée des prix des combustibles au 1er semestre de 1984 ne l'a plus été au 2e semestre. Le taux de 5.6% ne représente dès lors qu'une valeur centrale.

Commerce extérieur

Unité: millions de francs

Spécification	1982	1983	5 mois de		Variations ¹⁾	
			1983	1984	en % 1984/83	5 mois
Exportations	101.9	111.4	43.3	59.4	37.2	
Importations	124.6	135.6	49.3	65.9	33.7	
Solde commercial	-22.7	-24.4	-6.0	-6.5		

¹⁾ non compris les importations de gaz et d'électricité

devant accuser sans doute une progression plus modérée.

Le tassement de la conjoncture internationale auquel s'attendent la plupart des experts devrait freiner aussi l'expansion des autres industries exportatrices.

A voir la croissance importante des importations en 1984, on peut attendre une légère décélération en 1985 tant en valeur qu'en prix; le déficit du commerce extérieur devrait par conséquent se stabiliser.

En ce qui concerne la demande intérieure, la consommation privée pourrait connaître une légère reprise, à la suite d'une augmentation des revenus disponibles des ménages en termes réels. En termes nominaux la progression des revenus, notamment salariaux, serait cependant modeste en raison de la poursuite du freinage de l'inflation exerçant aussi un effet modérateur sur le jeu de l'indexation.

On escompte par ailleurs une amélioration du niveau de la formation brute de capital fixe, en ce qui concerne tant les investissements productifs que les investissements dans la construction résidentielle à la suite du plan de relance de la construction.

Le niveau d'activité en 1985 serait donc encore en progrès par rapport à 1984 encore qu'à un taux plus modéré. La contribution de la demande extérieure, qui serait moindre, serait relayée quelque peu par la demande intérieure.

La croissance du P.I.B. en volume pourrait atteindre 2% environ.

Ces évolutions auraient pour conséquence aussi une réduction des tensions sur le marché de l'emploi, la progression du chômage pouvant se ralentir encore. Il est douteux cependant qu'à l'encontre de la plupart des

pays partenaires, on puisse réussir une compression du taux de chômage. En effet, si la croissance permet sans doute une reprise de l'embauche, il semble qu'elle soit accompagnée d'une augmentation de l'offre de main d'oeuvre par l'augmentation du taux d'occupation. A taux d'occupation constant on pourrait s'attendre à une légère détente, provoquée par la venue sur le marché du travail de générations fortes.

En ce qui concerne les prix de la consommation, les experts internationaux s'attendent à une réduction du taux d'inflation chez nos principaux pays partenaires (dans l'hypothèse technique habituelle de prix nominaux du pétrole et de taux de change inchangés). La décélération des prix à l'importation qui en résulterait au Luxembourg, contribuerait donc à réduire encore légèrement le taux annuel d'inflation. Dans ces conditions on peut estimer qu'il n'y aura pas plus de deux échéances de l'échelle mobile en 1985 (soit au milieu de l'année et en automne).

En ce qui concerne l'évolution des finances publiques, le compte prévisionnel de 1984 n'est pas encore disponible. Il apparaît toutefois que les conditions d'exécution de ce budget ont été bonnes. Tant du côté des dépenses que du côté des recettes on ne prévoit pas de divergences notables par rapport aux chiffres du budget voté, compte tenu de crédits supplémentaires (dotations) à allouer aux Fonds d'investissements publics (1.5 milliards de F).

Rappelons finalement que l'évolution économique internationale continue de présenter des risques graves pour mettre en cause le profil d'évolution relativement optimiste esquissé précédemment.

Extrait de la publication No 4/84 du STATEC, "La situation économique au Grand-Duché".

L'industrie du papier, de l'imprimerie et de l'édition dans la statistique au Grand-Duché

Les études publiées dans ces colonnes ont été réalisées par le STATEC dans le cadre de la préparation d'un prochain cahier économique sur l'économie industrielle du Luxembourg.

1. Délimitation du champ

La branche comprend trois activités principales: la fabrication d'articles d'emballage qui ne joue qu'un rôle subordonnée, la presse quotidienne et les autres imprimeries (appelées encore "imprimeries de labour") qui se taillent la part du lion et enfin l'édition dont le véritable essor intervient à la fin des années 70.

Dans la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE), la branche correspond à la classe 47. Le tableau 1 fournit des indications plus précises sur la structure de la branche et les activités économiques qu'elle recouvre de 1966 à 1980.

Tableau 1 - Champ de la branche

NACE	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
groupe	sous-groupe
472	Transformation du papier et carton, fabrication d'articles en pâte
	4724 Fabrication d'articles d'emballage, de conditionnement, de présentation
473	Imprimerie et industries annexes
	4731 Imprimerie de presse quotidienne
	4732 Imprimerie de labour
	4733 Reliure, brochage et dorure
	4734 Industries connexes à l'imprimerie
474	Edition
	4741 Edition de livres
	4742 Edition d'images, gravures, cartes postales
	4743 Edition musicale
	4744 Edition de journaux et de périodiques
	4745 Autre édition

2. Nombre et taille des entreprises

Le tableau 2 révèle de grandes fluctuations de l'échantillon qui proviennent du fait que l'enquête sur la production industrielle est exhaustive pour les entreprises occupant 20 personnes et plus, alors que pour les petites entreprises, fort nombreuses au niveau des imprimeries de labour, de la reliure et de l'édition, le STATEC procède par sondage. L'enquête de 1973 portait sur 71 entreprises, celle de 1980 couvrait plus de 80 entreprises. Compte tenu de données de l'Administration de l'Enregistrement, on peut estimer le nombre des entreprises en 1966 à env. 65, à presque 80 en 1970, à 85 en 1973 et à quelque 95 en 1980. Au début des années 70 il y a augmentation des imprimeries de labour, alors qu'à la fin des années 70 apparaissent de nouvelles entreprises d'édition. En dehors de l'édition de journaux, ces entreprises sont de petite taille et leur chiffre d'affaires est le plus souvent inférieur à 1 mio Flux (situation en 1980).

Plus significatives d'un point de vue industriel sont les entreprises occupant 20 personnes et plus. Leur nombre oscille entre 8 et 10 de 1966 à 1975, avant d'augmenter et de fluctuer entre 13 et 14 entre 1976 et 1980. Ces entreprises appartiennent à raison de 70% à la sous-branche "imprimeries". Si le nombre des entreprises de type industriel a augmenté, cela n'a empêché la survivance et même le développement des entreprises artisanales qui constituent plus de 80% de la totalité des entreprises. Leur importance économique est toutefois plus limitée et l'on peut même parler d'une assez grande concentration dans la branche, où quatre entreprises (groupe Bourg-Bourger, Imprimerie Centrale, Editpress et Imprimerie Saint-Paul) jouent un rôle prédominant que A. Ries caractérise en ces termes: "On constate ainsi que les quatre "grands" emploient actuellement la moitié de la main-d'oeuvre du secteur P.I.E. (papier, imprimerie, édition) et réalisent environ les deux tiers du chiffre d'affaires total. C'est encore eux qui assurent la quasi-totalité des exportations; dans ce domaine, Bourg-Bourger occupe une position exceptionnelle, puisque contrairement aux trois autres „grands“, cette entreprise travaille avant tout pour les marchés d'exportation." ¹⁾

¹⁾ Adrien Ries: L'économie de la presse écrite au Grand-Duché de Luxembourg, in: Presse écrite et télécommunications, Institut Grand-Ducal, section des sciences morales et politiques, Luxembourg 1983 p. 63.

Tableau 2 - Nombre et taille des entreprises de l'échantillon

Personnel occupé	1966	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
0 - 5	14	12	12	14	34	18	17	18	31	30	34	40
6 - 9	9	10	11	11	15	14	16	16	16	13	16	16
10 - 19	8	13	10	12	14	12	13	8	11	16	14	12
20 - 49	7	4	5	3	3	4	4	7	8	8	7	8
50 - 99	2	3	3	3	2	1	1	4	1	3	4	3
100 - 149	-	-	-	-	1	2	2	1	2	1	1	1
150 - 199	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	-
200 - 499	-	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2
500 et plus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	41	44	43	45	71	53	55	56	71	73	78	82
Total des entreprises occupant 20 personnes et plus	10	9	10	8	8	9	9	14	13	14	14	14

3. Principaux résultats des enquêtes sur la production industrielle et sur les investissements ²⁾

3.1 Production

La gamme de production est très variée et comprend la fabrication de sacs en papier de grande contenance, les quotidiens, les hebdomadaires, les prospectus, affiches, cartes de visite, formulaires etc. Parmi tous ces produits ceux de la presse écrite sont le mieux connus ³⁾. Cinq quotidiens sont édités et imprimés au Luxembourg, un (le "Républicain Lorrain") est importé de France. Certains quotidiens souffrent d'un tirage réduit avec pour conséquence des dépenses tendant à dépasser les recettes.

Tableau 3 - Les quotidiens luxembourgeois en 1981

Source: Enquête A. Ries

Nom	Année de parution du 1 ^{er} numéro	Tirage	Nombre de pages publiées	
			pages	pages standard 510x368
Luxemburger Wort	1848	79.207	9.866	12.070
Tageblatt	1913	25.632	7.370	6.061
Lëtzebuenger Journal	1948	8.000	4.836	3.571
Zeitung vom Lëtzebuenger Vollek	1946	8.000	3.992	2.417
Haut	1981	4.500	9.000	2.970
Le Républicain Lorrain	1918	17.000	13.000	16.624

"La presse quotidienne luxembourgeoise connaît un problème économique majeur: elle tire 60% de ses revenus de l'abonnement, mais les tarifs d'abonnement sont soumis au contrôle public des prix. Elle doit donc compenser le manque à gagner au niveau du prix de vente par des recettes publicitaires relativement plus importantes, mais les tirages modestes imposent des limites assez strictes à cet égard. D'où les difficultés économiques réelles de certains quotidiens et la décision prise par les pouvoirs publics d'instaurer une aide financière à la presse." ⁴⁾

²⁾ voir aussi tableau 9

³⁾ cf. A. Ries op. cit. L'auteur a réalisé une enquête auprès des imprimeries et nous empruntons à son étude les principaux résultats statistiques. Le lecteur intéressé consultera utilement cette étude pour de plus amples détails. Les autres renseignements statistiques proviennent de l'enquête du STATEC.

⁴⁾ A. Ries op. cit. p. 65

Assez curieusement les subventions telles qu'elles ressortent des enquêtes du STATEC sont légèrement inférieures à l'aide directe de l'Etat à la presse écrite (quotidiens + hebdomadaires). ⁵⁾ Sur la période 1976-1981, la ventilation des aides selon les quotidiens est la suivante: Luxemburger Wort: 32%; Tageblatt: 29%; Journal: 20% et Zeitung: 19%.

Autre produit important des imprimeries: les **hebdomadaires**, dont Ries estime le chiffre d'affaires à quelque 200 mio Flux en 1981. Le tableau 4 fournit les principales indications sur les hebdomadaires. Les autres **périodiques**, dont le nombre dépasse 130 réalisent un chiffre d'affaires entre 100 et 150 mio Flux. Reste à mentionner la presse gratuite, dont le développement est intervenu au cours des années 70 et dont le chiffre d'affaires peut être estimé à quelques 100 mio Flux en 1981.

Le nombre des livres imprimés au pays est en augmentation lente; M. Ries estime qu'il se situe aux environs de 200 titres par an en moyenne pour la période 1978-1981. Sur un échantillon de 243 titres, l'auteur a pu établir que le tirage moyen s'élevait à 1783 exemplaires avec un volume moyen de 242 pages. Par langue, la répartition était la suivante: allemand: 40%, français 30%, luxembourgeois: 11%, autres langues 19%.

Tableau 4 - Les hebdomadaires

Source: Enquête A. Ries

Nom	Année de parution du 1 ^{er} numéro	Tirage	Nombre de pages publiées en 1981
Revue	1945	26.000	6.328
Télécran	1978	20.455	5.564
Telespill	1981	5.000	1.872
Sonndesblad	1867	10.000	1.008
Bauer	1946	7.000	795
Land	1954	6.000	828
Auto-Fan	1979	6.000	1.040
News Digest	1981	2.000	400
Mettelstand	1982	n.d.	./.
Lux Post	1968	59.013	810
Weekend	1980	49.313	832
Minettsblad	1980	28.587	174
L'Hôtelier	1980	3.050	416
De Gastronom	1982	2.300	./.

Tableau 5 - La presse gratuite

Source: Enquête A. Ries

Périodicité	Nombre de titres	Tirage	Nombre de pages en 1981	
			Total	dont publicité
Hebdomadaires	5	140.000	3.089	1.605
Bimensuels	4	94.000	1.092	763
Mensuels	5	92.000	920	585
Total	14	326.000	5.101	2.953

La **structure de la production** se caractérise par la prédominance des imprimeries, mais leur poids relatif a tendance à diminuer. En 1966 elles interviennent à raison de 97,7% dans la production totale, alors qu'en 1980 leur contribution n'est plus que de 85,5%. Ce recul

⁵⁾ De 1976 à 1980 les subventions sont en moyenne de 11,2% inférieures à l'aide directe de l'Etat.

s'explique par la croissance de la fabrication d'articles d'emballage, mais avant tout par celle de l'édition qui intervient pour plus de 10% dans la production en 1980. L'importance accrue de l'édition s'explique par son développement intrinsèque, mais aussi par sa séparation de l'activité des imprimeries. Au cours des années 60 et au début des années 70 l'édition était partie prenante de l'activité des imprimeries, ce qui explique l'absence de chiffres pour la période 1966-69. Au niveau des imprimeries, les imprimeries de labeur constituent le sous-groupe le plus important, suivies immédiatement par les imprimeries de presse quotidienne, l'activité connexe aux imprimeries ne jouant qu'un rôle secondaire.

De 1966 à 1980 la **valeur de la production** a plus que sextuplé, le taux de croissance annuel moyen atteignant 14,5%. Les croissances les plus fortes ont été enregistrées entre 1972 et 1974 (+ 24,3%, + 19,4% et + 28,5%). Cette forte croissance s'explique que en partie par une croissance en volume, mais aussi par la progression des coûts de production engendrée surtout par le prix du papier, matière première principale. En 1974 la valeur de la production augmenta de 28,5% et la consommation intermédiaire de 41,4%. ⁶⁾ Depuis 1976 l'augmentation de la consommation intermédiaire est régulièrement plus élevée que celle de la production.

Tableau 6 - Structure de la production

en %

Sous-branche	1966	1970	1975	1980
Imprimerie de presse quotidienne	48,4	43,3	39,0	41,3
Imprimerie de labeur	49,3	49,0	48,4	44,2
Articles d'emballage, reliure et activités connexes à l'imprimerie	2,3	2,3	5,0	3,9
Edition *)	-	5,3	7,6	10,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

*) Chiffres disponibles à partir de 1970

Les calculs à prix constants du STATEC indiquent une croissance en termes de volume de 3,3% entre 1970 et 1980, période au cours de laquelle il y a alternance de phases de croissance (1973-74, 1976-77 et 1979-80) et de décroissance (1971-72, 1975 et 1978).

3.2 Exportations

Compte tenu de l'importance primordiale des imprimeries (de la presse quotidienne et de labeur) il n'est pas étonnant de constater l'orientation principale de la branche vers le marché national. Jusqu'en 1971, la part des exportations dans le chiffre d'affaires ne dépasse pas le seuil de 10%. Au fil des années 70 on constate une augmentation régulière de la part des exportations, passant de 9,4% en 1970 à 23,5% en 1974 et à 29,9% en 1977. Depuis 1977 cette augmentation marque un temps d'arrêt et se stabilise à un niveau de 29%. A. Ries cite deux facteurs de l'élargissement des marchés d'exportation: "l'ouverture du marché commun et l'implantation de certaines institutions européennes à Luxembourg d'une part, les investissements des entreprises, l'introduction au Grand-Duché de nouvelles technologies de composition et de reproduction ainsi que la

⁶⁾ D'après les indices de l'étranger, le papier utilisé par les imprimeries a augmenté en 1975 de 30,4% en R.F.A. et l'indice du prix de gros du papier et des cartons a progressé de 38,1% en Belgique.

disponibilité de capacités de production supérieures aux besoins du marché luxembourgeois d'autre part." 7)

Le pourcentage des exportations dans le chiffre d'affaires telle qu'il ressort de l'enquête, appelle une remarque. Les exportations ne comprennent pas les chiffres relatifs au Journal officiel des Communautés européennes et aux autres publications de l'Eurooffice imprimées à Luxembourg (Imprimerie Centrale). Ces publications sont livrées à l'Office des publications officielles des Communautés Européennes (Eurooffice) situé à Luxembourg, qui à son tour les expédie vers les différents pays de la Communauté. Pour cette raison, les livraisons n'apparaissent pas sous forme d'exportations industrielles et par conséquent la part des exportations sous-estime l'importance réelle des marchés étrangers. Pour 1981, A. Ries chiffre les dépenses pour ces publications à 5,6 mio d'Ecus, soit env. 231 mio Flux ou 8,5% du chiffre d'affaires de la branche.

Les exportations proviennent dans leur grande majorité des imprimeries (87,7% en 1980). Au début ce sont surtout les imprimeries de presse quotidienne qui exportent, mais au milieu des années 70, les imprimeries de travail prennent le dessus intervenant à raison de 50,9% dans les exportations contre 36,8% pour les premières (moyennes 1976-80).

Pour évaluer l'incidence sur la balance commerciale, il faut prendre en considération la part de la consommation intermédiaire qui doit être importée. Entre 1970 et 1980 celle-ci fluctue entre 44,3% (1972) et 64,8% (1979), la moyenne s'établissant à 50,6%. Vu que les exportations représentent moins d'un tiers du chiffre d'affaires, l'effet positif sur la balance commerciale (c'est-à-dire les exportations moins la consommation intermédiaire importée) se réduit à seulement 7,5% de la valeur des exportations. Au niveau de la balance courante (balance commerciale + balance des services y c. les revenus des facteurs capital et travail + balance des transferts courants), il faudrait encore déduire les rémunérations des frontaliers dans la mesure où celles-ci ne sont pas dépensées au pays, mais étant donné le faible nombre de frontaliers, celles-ci ne représentent qu'une quantité négligeable.

3.3 Emploi et rémunérations

Mise à part un léger recul de 5,4% en 1971, l'effectif total de la branche n'a cessé d'augmenter. Entre 1966 et 1980, il augmente d'env. 465 unités, ce qui correspond à un taux de progression annuel moyen de 2,4%. A remarquer que l'introduction de l'informatique et l'augmentation de la productivité à la fin des années 70 n'ont pas conduit à une réduction du nombre d'emplois.

L'évolution de l'emploi par sous-branche s'apparente à celle de la structure de la production: les imprimeries constituent l'employeur principal mais leur part relative dans l'emploi de la branche a tendance à reculer, passant de 97% en 1966 à 88,3% en 1980. Dans les années 60, les imprimeries de travail occupaient presque la moitié de la main-d'oeuvre (49,2% en 1966 contre 47,8% pour les imprimeries de presse quotidienne), situation qui se renverse dès 1970 et en 1980, les premières occupent 37,8% de l'effectif total contre 50,5% pour les secondes. La baisse de la part relative des imprimeries s'est faite au profit de la sous-branche édition qui passe de 2,4% en 1970 à 7,7% en 1980.

7) A. Ries op cit. p. 58

Tableau 7 - Evolution de l'emploi par sous-branche en %

Sous-branche	1966	1970	1975	1980
Imprimeries de presse quotidienne	47,8	49,6	44,8	50,5
Imprimeries de travail	49,2	44,4	43,2	37,8
Articles d'emballage, reliure et activités connexes à l'imprimerie	3,0	3,6	5,8	3,9
Edition	-	2,4	6,2	7,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

La structure de l'emploi selon le statut professionnel s'est modifiée. Le nombre des ouvriers augmente moins vite que celui des employés qui double entre 1966 et 1980. Le taux de croissance annuel moyen atteint 5,3% pour ces derniers contre 1,8% pour les ouvriers, en raison de la sophistication du processus de production (p. ex. informatisation nécessitant une main-d'oeuvre de plus en plus qualifiée ayant généralement le statut d'employé). L'essor de la sous-branche édition va dans le même sens. Quant au nombre de non-salariés (des propriétaires surtout) on constate une relative constance (entre 80 et 90 personnes), les fluctuations s'expliquant principalement par le degré d'exhaustivité variable des enquêtes sur la production industrielle.

La main-d'oeuvre féminine, de l'ordre d'un tiers, fluctue autour d'une moyenne de 30,8%.

En matière de rémunérations, il faut signaler l'effet à la baisse qu'exercent les travailleurs à temps partiel (porteurs et porteuses de journaux) sur le salaire et le coût salarial annuels moyens. Leur effectif total (env. 200) est compris dans celui des ouvriers, mais leur rémunération est nettement inférieure à celle des ouvriers à temps complet à qualification plus élevée. Ce phénomène qui influence le niveau, ne joue quasiment pas dans l'évolution. On constate une hausse régulière pour toutes les variables: des 1966 à 1980 le coût salarial augmente à un rythme annuel moyen de 11,2%, le salaire annuel moyen brut de 9,9%. Même en termes réels la croissance reste remarquable, la rémunération des salariés progressant à un rythme annuel moyen de 4,4%.

3.4 Investissements

"La Belle au bois dormant", pour utiliser une expression de A. Heiderscheid caractérisant les imprimeries 8), vient d'être secouée par la révolution électronique. Comparées à ce bouleversement, les innovations et modernisations avant les années 70 apparaissent comme des bricolages, voire des rafistolages. La modernisation intervenue au niveau des grandes imprimeries se situe sur deux plans.

D'abord au niveau de la composition technique. D'après Heiderscheid, il s'agit d'une véritable révolution technologique: la vieille linotype, inventée en 1889 par Ottmar Mergenthaler, est mise au rancart et à sa place s'installe la composition électronique par système intégré, "au point que le plomb, jadis omniprésent, devient chose rare en imprimerie." 9) A côté de l'intro-

8) A. Heiderscheid: L'imprimerie, la presse et l'électronique, in: Presse écrite et télécommunications, Institut grand-ducal, section des sciences morales et politiques, Luxembourg 1983.

La description des innovations récentes dans les imprimeries s'inspire dans une large mesure de l'article précité.

9) ibid p. 11

duction de l'ordinateur au niveau de la composition, la deuxième modernisation intervient dans le domaine de l'impression, où le procédé typo fait place au procédé offset¹⁰⁾. Ce dernier, connu depuis des dizaines d'années sur les machines à plat, put être introduit sur les rotatives vers les années 1975 suite à la baisse de son prix de revient et du coût d'impression lui-même.

L'introduction de ces techniques nouvelles a surtout concerné la presse quotidienne: "Dans toutes les grandes imprimeries qui assurent l'édition d'un journal, nous rencontrons aujourd'hui la photocomposition électronique et la rotative offset."¹¹⁾ Dans les imprimeries de labeur la linotype a survécu dans les petites entreprises qui se voient soit obligées d'opérer à moyen terme des investissements de reconversion, soit fortement concurrencées par les entreprises plus performantes et donc menacées de disparition.

Les gains de productivité ont évidemment été énormes. Pour l'Imprimerie Saint-Paul par exemple, la composition électronique permet l'exposition de quelque 600.000 caractères typographiques par heure, alors qu'un excellent typographe ne réalisait que rarement une moyenne de 6.000 frappes par heure de travail. De même, la nouvelle rotative réduit le temps d'impression du "Luxemburger Wort" d'au moins un tiers, sinon de moitié. Les gains de productivité n'ont pas entraîné des réductions d'emplois, les nouvelles technologies nécessitant de nouvelles professions (d'où reconversion du personnel) et même de nouveaux emplois (p.ex. + 65 unités pour l'Imprimerie Saint-Paul).

Les modernisations intervenues dans les imprimeries ressortent clairement des données chiffrées. Les dépenses d'investissement se situent en effet depuis 1973 (à 1975 près) au-delà du seuil des 100 mio Flux par an et atteignent leur maximum en 1977 avec 409 mio Flux. Elles ont été particulièrement intenses en 1974, 1977 et 1978, où 47,5% du total des investissements de la période 1970-80 ont été effectués. Pour la même période le rapport investissements/chiffre d'affaires atteint le niveau appréciable de 12,1%.

L'analyse par catégorie permet d'établir le rangement suivant: en premier lieu figurent les investissements en machines, installations et autre matériel d'équipement (58,9%), suivis par les constructions de bâtiments et les acquisitions de biens immobiliers (34,6%). Ensemble avec les achats de terrains non bâtis (3,4%), ces dernières constituent 38% du total des investissements et s'expliquent par la nécessité de nouveaux lieux de production devant abriter les rotatives offset et par la réorganisation de services entiers. Les investissements en moyens de transport (3,1%) n'ont joué qu'un rôle secondaire.

Les investissements nets - c.-à-d. les investissements bruts moins les amortissements - qui traduisent l'ac-

¹⁰⁾ A. Heiderscheid (ibid. p. 11) en donne les définitions suivantes:

- La typographie (Buchdruck) est le procédé primitif et normal d'impression; le papier est en contact direct avec la plaque qui contient le texte ou les clichés en haut-relief; cette plaque, en plomb, a été récemment remplacée par une plaque en nylon.
- L'offset est avant tout un procédé d'impression indirecte. La plaque en zinc ou en aluminium reproduit la page à imprimer d'abord sur un cylindre en caoutchouc qui la reporte ensuite sur le papier.

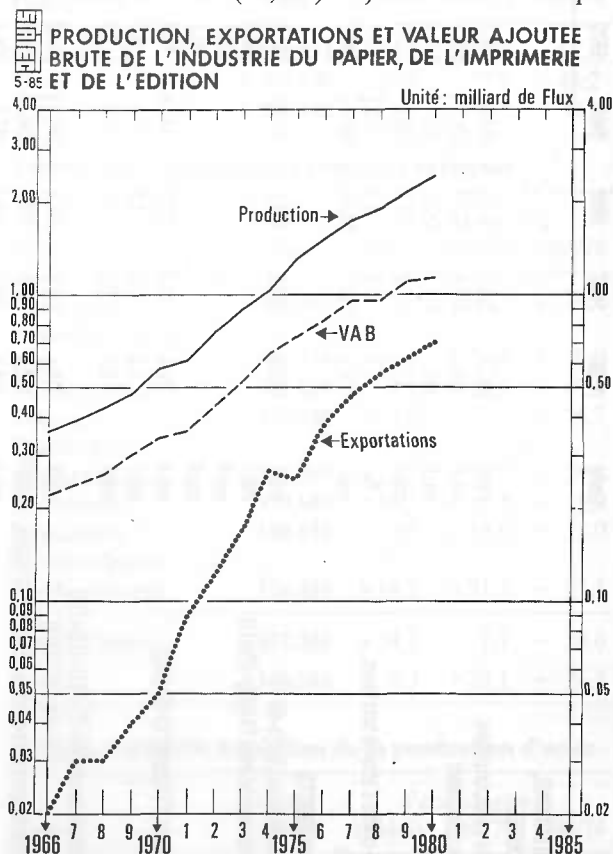
¹¹⁾ ibid. p. 12

croissement du capital productif, dépassent 1 milliard de Flux (1.010,4 mio) entre 1970 et 1980. Cet accroissement du capital productif permet, du moins aux grandes imprimeries, d'envisager l'avenir avec optimisme. L'accroissement des capacités de production au-delà des exigences du marché national constitue toutefois le revers de la médaille et nécessitera une prospection accrue des marchés étrangers afin de mieux rentabiliser les nouvelles installations à travers un niveau plus élevé des commandes.

3.5 Valeur ajoutée brute

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (coût salarial + excédent net + amortissements) augmente de manière ininterrompue, son niveau quintuplant entre 1966 et 1980, et dépasse le milliard de Flux depuis 1979. Evolution quasi identique pour la valeur ajoutée par personne active qui ne connaît qu'une légère baisse en 1978, liée à la baisse de l'excédent net d'exploitation. Celle-ci s'explique par la mise en marche des nouvelles installations des imprimeries de la presse quotidienne.

Au niveau des composantes de la valeur ajoutée brute, on remarque la part prépondérante du coût salarial (en moyenne presque deux tiers) qui a même tendance à augmenter en fin de période. Cette prépondérance s'explique par la forte intensité de la main-d'oeuvre: on constate par ailleurs que le coût salarial atteint en moyenne presque le niveau de la consommation intermédiaire (94,2%).¹²⁾ L'excédent net par



¹²⁾ Jusque 1969 le coût salarial dépasse même la consommation intermédiaire. Le renchérissement des matières premières et des techniques de production augmente toutefois l'écart entre les deux variables et en 1979/80 le rapport coût salarial/consommation intermédiaire ne s'élève plus qu'à 71,8%. (voir N° 2).

Extrait de la publication "Echo de l'Industrie" no 2, 1985).

Tableau 9 - Principaux résultats des enquêtes sur la production industrielle et sur les investissements

Spécification	Unité	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
PRODUCTION, VENTES, EXPORTATIONS, CONSOMMATION INTERMEDIAIRE																
(1) Valeur de la production (toutes taxes comprises)	mio F	363,2	388,6	425,4	484,6	569,8	608,4	756,0	902,9	1.160,5	1.319,2	1.523,8	1.764,5	1.895,3	2.194,3	2.412,5
(2) Chiffre d'affaires (toutes taxes comprises)	mio F	398,5	422,8	462,4	524,1	605,1	632,1	792,3	941,8	1.198,2	1.384,6	1.584,4	1.832,5	1.946,4	2.238,2	2.461,8
(3) Chiffre d'affaires (hors taxes)	mio F	386,1	410,1	450,0	509,7	578,4	599,0	749,3	891,9	1.138,1	1.294,3	1.509,9	1.746,5	1.854,9	2.137,6	2.354,3
(4) Valeur des exportations	mio F	19,9	27,2	28,6	39,8	53,6	88,4	121,4	174,6	267,7	245,9	378,8	472,1	554,2	623,2	698,1
(5) Part des exportations dans le chiffre d'affaires hors taxes	%	5,2	6,6	6,4	7,8	9,3	14,8	16,2	19,6	23,5	19,0	25,1	27,0	29,9	29,2	29,7
(6) Consommation intermédiaire	mio F	128,1	134,7	143,4	166,8	209,8	231,4	286,2	344,0	486,3	543,1	659,7	767,9	881,4	1.058,7	1.181,7
VALEUR AJOUTEE, IMPOTS INDIRECTS																
(7) Valeur ajoutée brute au prix du marché (7)=(1)-(6)	mio F	235,1	253,9	282,0	317,8	343,7	362,6	450,9	535,6	655,0	742,4	836,9	974,9	991,0	1.123,3	1.213,0
(8) Valeur ajoutée brute au prix du marché (hors TVA) (8)=(7)-(11)	mio F	360,0	377,0	469,8	558,8	674,2	776,1	864,1	996,7	1.014,0	1.135,5	1.230,7
(9) TVA facturée aux clients	mio F	26,7	33,2	43,0	49,9	60,1	70,3	74,5	86,0	91,4	100,6	107,5
(10) TVA en amont déductible	mio F	10,4	18,8	24,1	26,6	40,9	36,6	47,3	64,2	68,4	88,5	89,7
(11) Impôt sur le chiffre d'affaires resp. TVA due [(11)=(9)-(10)]	mio F	12,4	12,8	12,5	14,4	16,3	14,4	18,9	23,3	19,2	33,7	27,2	21,8	23,0	12,2	17,8
(12) Autres impôts indirects	mio F	4,3	5,3	5,9	7,6	8,5	8,7	11,8	13,7	17,7	18,3	23,0	21,5	33,7	22,9	30,7
(13) Subventions	mio F	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,6	0,3	0,2	2,7	9,4	14,4	13,9	13,0	14,7
(14) Valeur ajoutée brute au coût des facteurs (14)=(7)-(11)-(12)+(13) (14)=(16)+(17)+(18)	mio F	218,5	235,8	243,6	285,9	335,3	355,2	439,6	522,2	637,5	726,8	823,4	967,8	971,2	1.113,5	1.197,0
(15) Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par personne active (15)=(14):(25)	1.000 F	182,5	197,5	218,6	234,7	255,0	285,6	333,8	379,9	443,1	480,7	544,2	633,4	605,2	688,5	717,6
(16) Coût salarial total	mio F	145,5	154,3	168,4	192,7	206,4	225,3	276,7	330,9	401,9	473,9	568,8	636,3	712,6	756,4	852,5
(17) Excédent net d'exploitation	mio F	53,4	60,2	72,0	76,5	102,5	100,6	126,1	153,5	177,7	181,9	188,3	254,9	165,7	254,5	226,4
(18) Amortissements	mio F	19,6	21,4	23,2	26,7	26,4	29,3	36,8	37,8	58,0	71,0	66,3	76,6	92,9	102,7	118,0
INVESTISSEMENTS																
(19) Total des dépenses d'investissement, dont:	mio F	39,3	63,4	49,5	113,2	213,2	88,9	114,5	409,0	327,6	208,7	153,6
(20) - machines, installations et autre matériel d'équipement	mio F	20,9	42,8	42,6	84,1	136,8	89,2	73,1	203,0	195,1	97,5	70,1
(21) - moyens de transport	mio F	1,4	1,3	3,2	3,9	3,6	2,6	6,3	5,8	10,6	9,7	7,2
(22) - construct. de bâtiments et acquisit. de biens immobiliers	mio F	12,6	19,3	3,4	25,2	34,8	6,9	29,9	197,0	119,6	95,7	75,4
(23) - achats de terrains non bâtis	mio F	4,4	—	0,3	—	38,0	0,2	5,2	3,2	2,3	5,8	0,9
(24) Investissements nets (24)=(19)-(18)-(cessions)	mio F	14,3	34,3	11,0	63,7	154,9	27,5	45,1	310,3	233,3	82,0	34,0
EMPLOI																
(25) Effectif total	abs.	1.197	1.194	1.206	1.261	1.315	1.244	1.317	1.375	1.439	1.512	1.513	1.528	1.605	1.617	1.688
(26) Nombre moyen d'ouvriers	abs.	886	914	922	947	979	930	971	1.006	1.095	1.088	1.091	1.090	1.136	1.125	1.143
(27) Nombre moyen d'employés	abs.	211	203	208	225	258	253	269	273	263	340	352	354	398	402	434
(28) Pourcentage de main-d'oeuvre féminine	%	31,9	31,3	31,0	29,7	29,1	30,9	31,6	30,7	30,2	31,0	31,9
(29) Nombre d'heures travaillées ¹	1.000 h	1.798,5	1.790,7	1.858,0	1.883,1	2.494,7	2.263,7	2.466,5	2.527,5	2.613,9	2.769,1	2.677,8	2.637,1	2.658,3	2.735,2	2.851,5
REMUNERATIONS																
(30) Coût salarial annuel moyen (30)=(16):(26)+(27)	1.000 F	121,6	129,2	139,6	152,8	166,9	190,5	223,1	258,8	295,9	331,9	394,2	440,6	464,4	495,3	540,8
(31) Salaire annuel moyen brut	1.000 F	105,6	109,6	117,3	128,4	131,9	148,2	177,3	203,9	232,2	264,3	299,6	341,6	351,4	369,5	398,8
(32) Traitement annuel moyen brut	1.000 F	178,6	191,3	206,3	215,2	220,5	258,0	285,0	336,0	402,9	397,2	492,6	523,8	557,0	617,7	661,8
(33) Rémunération annuelle moyenne des salariés (en termes réels)	1.000 F	119,6	121,4	126,7	134,3	133,1	145,2	161,2	174,8	183,5	184,9	197,2	205,9	209,3	215,0	219,2
(34) Part du coût salarial dans la val. aj. brute (34)=(16):(14)	%	66,6	65,4	63,9	65,1	61,5	63,4	62,9	63,4	63,0	65,2	69,1	65,8	73,4	67,9	71,2
(35) Part de l'excédent net dans la val. aj. brute (35)=(17):(14)	%	24,4	25,5	27,3	25,9	30,6	28,3	28,7	29,4	27,9	25,0	22,8	26,3	17,0	22,9	18,9

¹ 1966-1969 heures payées, à partir de 1970 heures travaillées

² discontinuité due à l'introduction de la TVA

contre, qui représente la rémunération du capital, n'intervient en moyenne qu'à raison d'un quart dans la valeur ajoutée.

La valeur ajoutée brute aux prix du marché hors TVA (VAB au coût des facteurs + impôts indirects - subventions) est constamment inférieure à la valeur ajoutée brute y compris TVA, ce qui provient de la TVA due positive, étant donné le niveau relativement faible des exportations.

4. Conclusion

Travaillant pour un marché relativement abrité, la majeure partie des entreprises de la branche ont fait preuve d'efforts de modernisation et de reconversion qui leur permettent d'envisager le proche avenir avec optimisme. A terme, la révolution en cours dans les moyens de communication constitue certes une menace, même pour les grandes entreprises très performantes, alors que les petites entreprises artisanales

subiront davantage la concurrence des entreprises à niveau technologique élevé. Dans l'industrie du pays le poids de la branche n'a cessé d'augmenter comme l'indique le tableau suivant. De 1966 à 1980 sa part relative dans l'emploi industriel est passée de 2,5% à 3,8%, dans les exportations de 0,1% à 0,9% et dans la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de 1,6% à 3,0%.

Tableau 8 - Evolution de la part en % de l'industrie du papier, de l'imprimerie et de l'édition dans l'emploi, les exportations et la valeur ajoutée de l'industrie.

Variables	1966	1970	1975	1980
Emploi	2,5	2,8	3,0	3,8
Exportations	0,1	0,1	0,5	0,9
Valeur ajoutée brute au coût des facteurs	1,6	1,3	2,7	3,0

L'activité de l'ARBED en 1984

Productions

ARBED S.A.

Après des baisses successives de 7,4% en 1982 et de 6,2% en 1983, la **production d'acier** de la société mère ARBED S.A. a augmenté de 21,1% en 1984 pour s'élever à un total de 3.987.440 t.

Cette progression considérable d'une année à l'autre, largement supérieure à l'augmentation moyenne de la production communautaire (+ 9,7%), a été réalisée dans le respect rigoureux des limitations imposées par le régime des quotas. De ce fait, certains commentaires s'imposent:

La forte augmentation de la production d'acier de l'ARBED s'explique pour moitié seulement par la hausse de la demande enregistrée sur les marchés non-réglés ainsi que par l'élargissement des quotas intervenu en cours d'exercice, deux facteurs dont ont profité d'ailleurs tous les producteurs européens.

Trois autres facteurs y ont contribué d'une façon déterminante:

- la compensation d'un recul supérieur à la moyenne communautaire enregistré en 1983 à la suite de l'arrêt temporaire d'installations en voie de modernisation;

- l'accélération de la production des entreprises que l'ARBED approvisionne en demi-produits;

- la livraison par l'ARBED de demi-produits et de laminés finis (fil machine et profilés) à Cockerill Sambre (280.000 t en 1984), dans le cadre des accords de synergie avec la sidérurgie belge.

La régression de la production de minerai en 1984 («minette» locale extraite par la division des Mines françaises) est la conséquence d'un enfournement plus intensif de minerais riches importés.

La **production de laminés** a augmenté en 1984 de 674.000 t ou 24,2% par rapport à l'exercice précédent pour s'élever à 3.457.355 t. Le tableau suivant fait ressortir une augmentation exceptionnellement forte de la production de demi-produits et de fil machine.

Evolution des productions de base

Productions	Tonnes 1984	Variations en %		
		1984/83	1984/79	1984/74
Minerai de fer	4.452.574	- 4,3	- 35,7	- 58,8
Fonte	2.767.930	+ 19,5	- 27,2	- 43,2
Acier	3.987.440	+ 21,1	- 15,7	- 30,5

ARBED S.A.: Evolution de la production de laminés

Produits	Tonnes 1984	Variations en %		
		1984/83	1984/79	1984/74
Demi-produits	926.085	+ 85,7	+ 80,5	+ 118,4
Poutrelles à larges ailes	532.319	+ 13,1	+ 28,0	+ 12,0
Aciers marchands	502.009	+ 3,3	- 23,8	- 49,8
Tôles	445.740	+ 3,0	- 0,1	- 15,7
Feuillards et larges plats	396.499	+ 1,5	- 58,2	- 59,3
Fil machine	379.683	+ 58,3	+ 15,1	- 6,0
Palplanches	150.610	- 5,9	- 15,9	- 13,0
Profilés légers et matériel de voie	124.410	+ 18,2	- 51,2	- 57,1
TOTAL laminés	3.457.355	+ 24,2	- 7,7	- 20,0
Tubes	146.561	- 0,3	+ 20,1	+ 26,3

Groupe ARBED: Evolution de la production d'acier

Société	Tonnes 1984	Variations en %		
		1984/83	1984/79	1984/74
ARBED S.A.	3.987.440	+ 21,1	- 13,7	- 30,5
SIDMAR	3.355.815	+ 19,3	+ 21,8	+ 48,4
ARBED Saarlouis (*)	2.804.823	--	- 24,6	- 41,4
Belgo-Mineira	842.232	+ 3,6	+ 6,3	+ 15,3
TOTAL Groupe	10.990.310	+ 12,9	- 7,5	- 18,7

Dans le cas des demi-produits, l'évolution est essentiellement attribuable à la demande accrue de la part de la MMR-A, ainsi qu'aux livraisons effectuées à Cockerill Sambre. Pour le fil machine, il faut ajouter à ce dernier facteur un marché relativement soutenu en 1984 ainsi que la faiblesse anormale de la production en 1983, due essentiellement à l'arrêt du train d'Esch-Schiffange pour travaux de modernisation.

Par rapport aux années 1979 et 1974, il convient de relever la diminution sensible de la production de feuillards, de profilés légers et d'aciers marchands, évolution qui reflète l'orientation de la production vers la fabrication de produits à plus haute valeur ajoutée.

Dans les divisions de la société engagées dans la **première transformation de l'acier**, la fabrication de tubes soudés, après une augmentation de 22,8% en 1983 ayant conduit à une production record, a accusé une faible baisse de 0,3% à la suite de la fermeture du marché des Etats-Unis en fin d'exercice.

Après les modifications structurelles intervenues dans le domaine des tréfileries, la production de tréfilés propre à ARBED S.A. a été réduite en 1984 aux divisions de Gentbrugge et de Roermond.

Groupe ARBED

La **production d'acier** des sociétés ayant appartenu en 1984 au groupe ARBED s'est établie à 10.990.000 t, en augmentation de 12,9% par rapport à l'exercice précédent.

Cette progression, elle aussi supérieure à la moyenne communautaire, est due aux productions élevées d'ARBED S.A. Luxembourg et de SIDMAR.

La **production de laminés** du groupe ARBED s'est élevée en 1984 à 9,02 millions de t, soit 13% de plus qu'en 1983. Dans ce secteur, il convient de signaler qu'en dehors des fortes augmentations constatées chez ARBED/MMR-A et SIDMAR, la production d'ARBED Saarstahl a progressé de 9,4%, alors que des incidents techniques intervenus en début d'année ont maintenu la production d'acier de cette société à son niveau de 1983.

Dans le domaine des **produits tréfilés**, la production mondiale du groupe ARBED s'est élevée à 1.037.000 t.

Cette production comprend les tonnages réalisés en 1984 par les tréfileries allemandes, rattachées à Techno-ARBED Deutschland, qui se sont établis à 340.000 t. La production des tréfileries regroupées dans TechnoARBED Luxembourg a atteint 207.000 t. Les tréfileries brésiliennes ont produit 490.000 t.

Effectifs et coût du personnel

Effectifs

Au **Grand-Duché de Luxembourg**, le mouvement de réduction du personnel s'est ralenti en 1984 par rapport à l'exercice précédent: avec 993 départs, le taux de régression est revenu à 7,1% de l'effectif total, contre 10,3% en 1983.

Ces chiffres tiennent compte de 449 membres du personnel nés en 1928 et autorisés de ce fait à partir en préretraite au 1.1.1985 en vertu des accords conclus en 1984 entre le gouvernement luxembourgeois et les partenaires sociaux. Pour 1986, plus de 500 membres du personnel se sont déclarés disposés à faire usage de leur droit à la préretraite dans le courant de l'année.

Dans les **divisions étrangères**, par contre, la diminution a été anormalement forte, si l'on tient compte de la reprise par TechnoARBED Deutschland de la division de St.-Ingbert (RFA), qui avait employé 737 personnes en 1983: avec 797 départs dans l'ensemble des divisions étrangères, le taux de réduction s'est élevé de ce fait à 40%, contre 6,7% en 1983.

Au **total**, l'effectif a diminué de 1.790 ouvriers et employés, soit un taux de régression de 11,2%, contre 9,9% un an plus tôt.

Evolution du personnel

Personnel (au 31/12)	Variations en %			
	1984	1984/83	1984/79	1984/74
Effectif à statut sidérurgique occupé au Grand-duché dont:				
- Division anticrise	13.023	- 7,1	- 28,3	- 45,7
- Personnel MMR-A occupé par l'ARBED	494	- 51,9	- 62,0	---
Effectif des divisions étrangères	9	---	---	---
Effectif total ARBED S.A.	1.203	- 40,0	- 58,7	- 68,3
	14.226	- 11,2	- 32,5	- 48,8

Depuis le début de la crise, fin 1974, l'effectif total a diminué de 13.540 personnes ou 48,8%. Dans ces départs, la préretraite et les sorties de propre gré sont intervenues, pratiquement à parts égales, pour quelque 60% du total.

En ce qui concerne plus particulièrement la **division anticrise**, commune avec la MMR-A, l'effectif-ARBED a diminué encore de plus de la moitié pour revenir à 494 personnes en fin d'exercice. Cette nouvelle compression du personnel de la division anticrise, dans l'optique de la résorption définitive de celle-ci à la fin de 1986, a été possible malgré le fait qu'une centaine d'ouvriers et employés, touchés par la fermeture partielle de la division de Dudelange, sont venus gonfler provisoirement ses rangs en fin d'exercice.

Tous les autres membres du personnel affectés par les arrêts d'installations à Dudelange, soit 889 personnes, ont été intégrés dans les divisions luxembourgeoises ou ont pu bénéficier des dispositions légales en matière de préretraite.

L'ARBED a poursuivi en 1984 la politique systématique de non-licenciement adoptée depuis le début de la crise.

Coûts du personnel

Les réductions de salaires et de traitements consenties au Grand-Duché de Luxembourg pour les exercices 1983 et 1984 (6% en moyenne pour tout le personnel sidérurgique et un sacrifice supplémentaire de FLUX 100 millions par an imposé par le gouvernement sur les rémunérations du personnel hors-cadre et les pensions complémentaires), ainsi que la diminution de l'effectif ont permis, en 1984, de compresser le **coût total du personnel** de 4,9%.

Cette baisse est nettement inférieure, cependant, à la réduction de 8% enregistrée au cours de l'exercice précédent. Elle est imputable, par ailleurs, pour une très large part au dégageant d'effectifs en rapport avec la

cession de la division de St.-Ingbert à TechnoARBED Deutschland.

Compte non tenu de l'incidence du personnel de St.-Ingbert dans les chiffres de 1983, le coût total du personnel est resté pratiquement inchangé au cours de l'exercice sous revue.

Exprimé en **coût horaire** d'un ouvrier occupé dans les usines luxembourgeoises, le coût salarial a augmenté de 9,3%, contre 3,4% seulement en 1983 et 6,2% en 1982.

Par contre, le niveau élevé de la production a fait baisser de 12,9% le **coût du personnel à la tonne de laminés** produite, alors que ce rapport avait enregistré des hausses de 2,1%, 4,8% et 5,9% au cours des années 1983, 1982 et 1981.

Résultats de l'exercice 1984

Le **chiffre d'affaires** d'ARBED S.A. a augmenté de 18,2% en 1984 pour s'élever à FLUX 56,741 milliards, contre 48,018 milliards en 1983.

Avec FLUX 10,512 milliards, de **résultat d'exploitation** (après aides publiques) dépasse de 24,7% le mon-

tant de 8,433 milliards réalisé en 1983. Même après déduction des aides publiques reçues, il s'agit en l'occurrence du résultat d'exploitation le plus favorable jamais enregistré par notre société.

Compte tenu des amortissements, en hausse de 24,6%, qui se sont élevés à FLUX 5,796 milliards (dont 1,564 milliard d'amortissements extraordinaires) et d'une charge financière en régression sensible (elle a diminué de 8,2% pour tomber à 3.685 milliards, contre 4,012 milliards en 1983 et 4,587 milliards en 1982), le bilan de l'ARBED au titre de l'exercice 1984 fait ressortir un **bénéfice** de FLUX 645 millions.

Ce premier solde positif enregistré depuis 1974 fait ressortir un **cash flow** de FLUX 5,924 milliards, en hausse de 3,647 milliards sur l'exercice précédent.

Extraits des rapports de l'ARBED sur l'exercice 1984, présentés lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 1985).

La Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion (RTL) en 1984

L'activité du Commissariat auprès de la CLT s'est située en 1984 sur deux plans. D'une part le commissaire a exercé ses fonctions de contrôle et de surveillance à l'égard de la CLT conformément au cahier des charges, d'autre part il a participé aux négociations tendant à préparer l'entrée de la CLT dans l'ère de la télédiffusion par voie de satellite.

En matière de radiodiffusion la CLT ne peut guère étendre davantage sa pénétration sur le marché francophone où les sondages ont continué à classer RTL comme première parmi les radios de langue française. Quant au poste allemand, la nouvelle direction mise en place s'est attachée à apporter des modifications de programme en vue d'accroître l'audience de RTL en Allemagne. Les émissions dans notre langue nationale se sont enrichies de productions culturelles de très bonne tenue (émissions de musique classique, émission de philosophie du dimanche matin "Neie Forum", magazine culturel "Frequenzen", etc.) répondant aux exigences de qualité du cahier des charges.

En matière de télévision francophone les efforts soutenus de la compagnie sur le plan de la programmation et de la promotion ont réussi à reconquérir la majeure partie de l'auditoire perdue à la suite de l'accident d'avion qui avait mis hors d'usage le pylône de Dudelange sur une période prolongée.

Un nouveau programme de télévision en langue allemande a été lancé le 2 janvier 1984 sous le sigle de RTL-Plus. Il est destiné à étendre de façon massive le cercle de ses spectateurs dans les années à venir lorsque la télévision terrestre aura fait place à la télévision par voie de satellite.

Les activités prédécrites de la CLT se placent dans le cadre des prescriptions du cahier des charges. Ajoutons que la CLT a parfaitement joué son rôle d'informateur

objectif et impartial à l'occasion de la transmission des résultats des dernières élections législatives au Luxembourg.

Sur le plan de l'équipement technique la station s'est conformée pleinement aux exigences du cahier des charges aux termes duquel le poste doit être "constamment perfectionné et adapté aux progrès de la science et de la technique de manière à satisfaire en tout temps aux exigences et conditions d'une station d'émission moderne".

La villa Louvigny, siège social et siège principal d'exploitation de la CLT, est devenue peu à peu trop exigue pour contenir toutes les installations techniques et le nombreux personnel (environ 480 personnes) que requiert une station radiophonique et télévisuelle internationale. Aussi les services de la CLT ont-ils dû être répartis au fil des années sur un certain nombre de bâtiments ne répondant pas toujours aux exigences techniques spécifiques d'une entreprise moderne et radiotélédiffusion.

Cette situation ne répond plus entièrement aux conditions du cahier des charges qui dispose que "les installations . . . devront comporter, si possible, dans un même emplacement tous les locaux qu'exigent le bon fonctionnement, l'entretien et la surveillance de la station, entre autres les bureaux administratifs, les studios, et les salles accessoires . . ."

En vue de mettre fin à cet état de choses peu satisfaisant la CLT a acquis il y a plusieurs années à Kirchberg un terrain destiné à recevoir une construction moderne répondant à toutes les règles de l'art d'une exploitation de radiotélédiffusion de l'envergure de la CLT.

L'assemblée générale du 15 mai 1984 a fixé pour l'exercice 1983 le résultat bénéficiaire à 1.065.889.186

francs, soit une augmentation de 53.245.216 francs par rapport à l'exercice précédent. Pour leur part les résultats pour 1984 à fin août dépassent les prévisions de la CLT.

En contrepartie de la concession de radiodiffusion que l'Etat a attribuée à la CLT, le Trésor public a perçu de la part du concessionnaire à début octobre 1984 à titre d'impôts et de redevances:

A titre d'impôts:

avances -		
impôt sur le revenu des collectivités	470	mio F
impôt commercial communal	130	mio F
impôt sur la fortune	15,95	mio F
soldes -		
impôt sur le revenu des collectivités	2,31	mio F
impôt commercial communal	4,46	mio F
impôt sur la fortune	4,14	mio F

A titre de redevances:

avances	360	mio F
complément	180	mio F

Total perçu: 1.166,86 mio F

Fin 1984, le Trésor touchera encore prévisiblement à titre d'impôts 185,31 mio F et à titre de redevances 460 mio F, soit un total de 645,31 mio F au grand total pour toute l'année 1984 1.812,17 mio F.

Le rapport du commissaire pour l'année 1983 concluait à propos des projets de la CLT en matière de télédiffusion par satellite qu'il y avait de sérieuses raisons d'espérer que les négociations franco-luxembourgeoises tendant à l'attribution à la CLT de deux canaux appartenant à la France et à leur exploitation dans le système de satellites français de télévision directe, pourraient être clôturées au plus tard dans les premiers mois de l'année 1984. Cette prévision ne s'est malheureusement pas réalisée malgré les efforts des deux délégations gou-

vernementales en vue d'arriver à un accord cadre rapidement. A mesure qu'avançaient les pourparlers de nouvelles difficultés surgissaient auxquelles il fallait trouver une solution. Entretemps les experts des deux Gouvernements ont mis sur pied un projet relativement circonstancié de procès-verbal de négociations franco-luxembourgeoises qui devrait faciliter la rédaction des actes juridiques à conclure entre les deux Etats (accord intergouvernemental) et entre les deux Etats comme concédants et la CLT comme concessionnaire. Le projet de procès-verbal contient les chapitres suivants:

I.- Objet de l'Accord franco-luxembourgeois; II.- Dispositif juridique (1. Régime de la concession, 2. Régime des activités de radiodiffusion du concessionnaire); III.- Dispositif économique; IV.- Obligations du concessionnaire relatives aux programmes diffusés en langue française (1. Obligations générales de programmation, 2. Obligations concernant la programmation d'oeuvres cinématographiques et de fiction télévisées, 3. Création et production audiovisuelles); V.- Obligations relatives aux ressources du concessionnaire luxembourgeois en ce qui concerne le programme diffusé en langue française; VI.- Contrôle et surveillance.

Ce procès-verbal a permis aux deux Gouvernements d'arriver à un accord politique, suite auquel les actes proprement juridiques (accord intergouvernemental franco-luxembourgeois; contrat de concession octroyé par les deux Etats à la CLT; cahier des charges à remplir par la CLT) pourront être rédigés pour être soumis aux instances constitutionnellement compétentes.

Rappelons pour terminer que l'attrait particulier de la solution franco-luxembourgeoise réside, entre autres, en ce que la CLT bénéficiera pour ses programmes francophone et germanophone à émettre via le satellite français, de la zone de couverture très favorable de la France et du monopole sur le territoire français de la publicité comme moyen de financement de ses programmes.

La Bourse de Luxembourg en 1984

Situation générale

En début de l'année 1984, malgré des signes de redressement de plus en plus nombreux au niveau de l'économie mondiale, le climat sur les marchés monétaires et financiers est resté soumis à de fortes tensions. Souvent celles-ci étaient liées à l'inquiétude des prêteurs face à l'ampleur de l'endettement international et les difficultés de paiement de nombreux pays.

Les taux d'intérêt sur la devise des Etats-Unis sont demeurés très fermes tout au long du premier semestre, maintenant la devise américaine à un niveau très élevé.

Vers le milieu de l'année, les taux d'intérêt américains ont amorcé une baisse sensible qui n'a cependant pas affecté la valeur du dollar US. Même en fin d'année, alors que les taux d'intérêt américains affichaient une chute nette, s'inscrivant en-dessous des 10%, le bil-

let vert s'est maintenu à un niveau proche de ses cours les plus élevés.

Outre l'envolée du dollar américain, l'année 1984 a été marquée, sur le plan monétaire, par le succès de l'ECU. Le réajustement du panier au mois de septembre dernier a été bien accueilli. Malgré la diminution de la part des monnaies fortes au profit de monnaies plus faibles et l'introduction de la drachme grecque dans le panier, une baisse des taux d'intérêt en ECU s'est manifestée. L'ECU a confirmé sa qualité première de stabilité qu'assure un panier composé de monnaies fortes et tempéré par des monnaies plus faibles.

Malgré la suppression de la "withholding tax" américaine, signée par le président Reagan le 18 juillet 1984, le nombre d'émissions obligataires sur le marché européen des capitaux a atteint un nouveau sommet.

Selon des statistiques bancaires luxembourgeoises 726 émissions d'euro-obligations ont été lancées pour une contre-valeur de plus de 71,5 milliards de dollars US, ce qui représente un accroissement de 62% par rapport à 1983, année au cours de laquelle l'on avait enregistré 481 émissions euro-obligataires pour un montant de 44,2 milliards de dollars US. Le dollar américain est resté, de loin, avec 78,9% du marché, la principale devise d'émission, suivi du DM. Quant à l'ECU, il s'est approprié, en quatre ans d'utilisation, la troisième place.

D'autres caractéristiques de l'année ont été l'important accroissement des émissions à taux flottant et le succès des émissions assorties de warrants, ainsi que la grande souplesse du marché envers l'originalité des nouveaux instruments d'émission.

En fin d'année, et suite à une libéralisation accrue des marchés financiers japonais, le marché de l'euro-yen s'est affermi avec les premières émissions en yen de sociétés industrielles étrangères.

La Bourse de Luxembourg a connu en cette année 1984 la même activité intense que celle qui a régné sur le marché euro-obligataire. Le nombre d'admissions à la cote a atteint le chiffre record de 519 unités pour 351 en 1983. La Cote officielle de la Bourse de Luxembourg recense ainsi le nombre impressionnant de 2.712 valeurs, parmi lesquelles 322 sont à revenu variable.

Le marché secondaire en Bourse de Luxembourg est également resté très animé tout au long de l'exercice mais n'a plus enregistré les accroissements spectaculaires des trois années antérieures. Le volume total des échanges s'est accru de 18%, respectivement 17,32% pour les valeurs à revenu fixe et 20,7% pour les actions, parts, certificats d'actions et fonds d'investissement.

Le marché national des valeurs mobilières

Le volume total des émissions publiques de valeurs mobilières sur le marché national des capitaux s'est inscrit légèrement au-dessus du volume de 1983. Il s'est chiffré à 11,52 milliards de francs et 15 émissions contre

11,21 milliards en 1983. Alors que les institutions internationales et les émetteurs étrangers s'approprièrent plus de la moitié du marché, les institutions financières luxembourgeoises n'y recouraient que dans des proportions nettement plus faibles que les années antérieures.

Les valeurs à revenu fixe

Le marché national des emprunts obligataires

En 1984, la Cote officielle de la Bourse de Luxembourg a vu l'inscription de 14 emprunts obligataires libellés en franc luxembourgeois, pour un montant global de 11,2 milliards de francs, soit une augmentation de 14,29% par rapport à l'exercice précédent. En tenant compte des 6 emprunts venus à échéance durant l'année 1984, le nombre total des emprunts en franc luxembourgeois négociés en Bourse de Luxembourg a ainsi été porté à 161 unités.

Admission à la cote d'emprunts émis en francs luxembourgeois 1)

	1982	1983	1984
Fonds d'Etat	5(2.500)*	3(2.250)**	2(3.000)****
Emetteurs luxembourgeois	6(2.900)	9(4.650)***	4(2.300)
Emetteurs étrangers	2(1.000)	2(1.200)	2(1.100)
Institutions internationales	4(2.200)	3(1.700)	6(4.800)
T o t a l	17(8.600)	17(9.800)	14(11.200)

1) entre parenthèses les montants émis en millions de francs luxembourgeois

* : 2 emprunts émis en 1981

** : 2 emprunts émis en 1982

*** : 1 emprunt émis en 1982

**** : 1 emprunt émis en 1983

Le montant global des emprunts émis par l'Etat luxembourgeois et cotés en Bourse de Luxembourg s'élève à 19 milliards de francs. le montant restant à amortir s'élève à 13 milliards, soit une augmentation nette de 2,02 milliards et donc une hausse de 18.3 % par rapport à 1983.

Emissions publiques d'emprunts en francs luxembourgeois et d'actions de sociétés luxembourgeoises (montant en millions de francs)

	1982		1983		1984	
OBLIGATIONS	9.100	(95 %)	10.650	(95 %)	10.950	(95 %)
LUXEMBOURG						
Etat grand-ducal	2.000	(21 %)	3.000	(27 %)	2.250	(20 %)
Emprunts garantis par l'Etat	500	(5 %)	—	—	500	(4 %)
Villes et communes	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	3.400	(35 %)	4.150	(37 %)	1.700	(15 %)
Autres émetteurs	—	—	—	—	600	(5 %)
ETRANGER						
Emetteurs étranger et institutions internationales	3.200	(34 %)	3.500	(31 %)	5.900	(51 %)
ACTIONS *	506	(5 %)	606,5	(5 %)	574	(5 %)
TOTAL	9.606	(100 %)	11.256,5	(100 %)	11.524	(100 %)

* Source: Institut Monétaire Luxembourgeois.

Evolution des emprunts publics cotés

(en millions de francs)

Année	Montant émis	Montant restant en circulation	en %
1975	10.209,6	7.569,1	(74,1 %)
1976	11.148,3	8.128,2	(72,9 %)
1977	11.799,0	8.576,2	(72,7 %)
1978	11.818,0	8.204,2	(69,4 %)
1979	12.318,0	8.140,6	(66,1 %)
1980	12.818,0	7.787,4	(60,7 %)
1981	14.118,0	8.521,2	(60,4 %)
1982	15.518,0	9.780,9	(63,0 %)
1983	17.176,0	11.037,4	(64,3 %)
1984	19.169,0	13.062,2	(68,1 %)

Source: Trésorerie de l'Etat et Bourse de Luxembourg

En 1984, le marché national des capitaux a non seulement été sollicité par les émetteurs traditionnels, tels l'Etat luxembourgeois, les institutions financières nationales et européennes, mais, à nouveau, par des sociétés industrielles, luxembourgeoises et étrangères. Par ce biais, d'importants investissements nouveaux ont pu être financés dans le pays.

Les obligations émises publiquement en 1984 sur le marché national des capitaux, l'ont été à des taux avoisinant les 10,25 %, moyenne identique à celle de l'exercice antérieur, mais avec des écarts moins importants et une tendance commune à toutes les catégories d'émetteurs.

Les taux de rendement à échéance finale des emprunts libellés en franc luxembourgeois ont connu une évolution irrégulière, présentant une tendance à la hausse durant les premiers mois de l'année, à la baisse ensuite mais à des degrés divers suivant la catégorie d'émetteurs. En effet, alors que l'écart entre les trois

échantillons était encore important en début d'année, au terme de l'exercice tous les émetteurs se sont retrouvés avec un rendement proche des 10%.

Taux de rendement à échéance finale des emprunts émis en francs luxembourgeois

Date	Fonds d'Etat	Institutions	
		internationales à moyen terme	Autres émetteurs à moyen terme
28.12.1983	9,51	10,92	10,46
25.01.1984	9,92	10,97	10,59
29.02.1984	10,10	11,24	10,92
28.03.1984	10,17	11,03	10,87
25.04.1984	10,29	11,03	10,83
30.05.1984	10,38	11,02	10,77
27.06.1984	10,41	11,01	10,65
25.07.1984	10,51	10,90	10,63
29.08.1984	10,47	10,82	10,59
26.09.1984	10,39	10,74	10,51
31.10.1984	10,32	10,43	10,29
28.11.1984	9,98	10,32	10,17
27.12.1984	10,04	9,97	9,90

Le marché en Bourse de Luxembourg des emprunts libellés en franc luxembourgeois n'a pas connu une année particulièrement attrayante. Par rapport à 1983 on a pu y constater une baisse de 9,92 % du volume des transactions. A l'exception du secteur public luxembourgeois (+ 0,64 %), la baisse a atteint tous les secteurs et particulièrement les sociétés luxembourgeoises. De même, la part des emprunts en franc luxembourgeois dans le total des transactions effectuées en bourse s'est chiffrée à 11 % alors qu'elle était encore de 14,3 % au terme de l'année 1983.

(Extrait du rapport d'activité 1984 de la Bourse de Luxembourg)

Délégations de compétence accordées aux Secrétaires d'Etat Johnny Lahure et Robert Goebbels

Par arrêté grand-ducal du 8 février 1985 a été approuvée la délégation de compétence donnée par Monsieur le Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes à Monsieur le Secrétaire d'Etat Johnny Lahure pour les affaires suivantes relevant du Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes: Prix - Problèmes de la concurrence - Problèmes des consommateurs - Ravitaillement industriel et alimentaire - Office des Prix - Office Commercial.

La délégation de compétence accordée par Monsieur le Ministre de l'Energie à Monsieur le Secrétaire d'Etat Johnny Lahure a été approuvée par arrêté grand-ducal du 8 février 1985 et concerne les affaires suivantes relevant du Ministère de l'Energie: Approvisionnement et prix - combustibles solides, liquides et gazeux. Stockage de produits pétroliers. Politique de recherche industrielle.

Par arrêté grand-ducal du 8 février 1985 a été approuvée la délégation de compétence accordée par Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération à Monsieur le Secrétaire d'Etat Robert Goebbels pour les affaires suivantes relevant du Ministère des Affaires Etrangères,

du Commerce Extérieur et de la Coopération: la coopération au développement.

Par le même arrêté grand-ducal a été approuvée la délégation de compétence accordée par Monsieur le Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes à Monsieur le Secrétaire d'Etat Robert Goebbels pour les affaires suivantes relevant du Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes: Le département des classes moyennes, c'est-à-dire Commerce et métiers - Autorisation d'établissement pour les professions visées par la loi du 2 juin 1962 sur le droit d'établissement, modifiée par la loi du 23 août 1975 et ses règlements d'exécution, à l'exception du secteur industriel - Aides à l'amélioration structurelle des entreprises de commerce et de l'artisanat - Mesures de reconversion économique et sociale au profit du commerce et de l'artisanat - Mise en oeuvre de la réglementation concernant le colportage et l'interdiction du travail clandestin - Foires, marchés et expositions professionnelles à l'intérieur du pays - Relations avec la Chambre des Métiers et les organisations des commerçants et d'artisans.

Les arrêtés grand-ducaux ont été publiés au Mémorial A - No 5 du 8 février 1985 et au Mémorial B - No 10 du 8 février 1985.